

Rapport
annuel
2012-2013
Société
immobilière
du Québec



SIQ

L'EXPERT IMMOBILIER DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Québec 



L'exercice 2012-2013 en résumé

- Travaux préparatoires à la fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec et nomination de monsieur Luc Meunier à titre de président et chef de la direction par intérim de la SIQ
- Réalisation en cours de plus de 30 projets de construction, d'agrandissement et de rénovation d'une valeur de près de 870 millions de dollars
- 7 205 contrats de travaux de construction, de services professionnels et techniques et d'approvisionnement, d'une valeur totale de 339 millions de dollars, octroyés à 3 259 fournisseurs différents
- Mise en place du Bureau corporatif de projets
- Réduction de 4 millions de dollars de la tarification offerte à nos clients (excluant les nouvelles initiatives)
- Maintien du taux d'occupation du parc d'espace à 98,5 %
- Réduction de 46,3 millions de dollars des projets d'aménagement depuis 2010-2011 (objectif du plan de retour à l'équilibre budgétaire gouvernemental de 30 M\$ d'ici 2013-2014)
- État général des propriétés présentant un niveau d'entretien et de fonctionnalité conforme aux meilleures pratiques de l'industrie
- Consultation sur le climat organisationnel auprès du personnel
- Nouveau plan d'action de développement durable 2012-2015
- Diminution de 16,4 % des émissions de gaz à effet de serre des immeubles en propriété par rapport à 2010-2011
- Prix reconnaissance BOMA BESt décerné à la SIQ pour son implication et ses efforts au rayonnement de la cause environnementale, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des occupants de ses immeubles, et ce, tout en réduisant son empreinte environnementale
- Obtention de trois nouvelles certifications LEED (Or, Argent et Certifié) du Conseil du bâtiment durable du Canada

SOMMAIRE

Lettres de transmission	2
La Société immobilière du Québec	3
Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction par intérim	5
Conseil d'administration	6
Organigramme	9
Comité de direction	10

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

Immeubles	14
Projets	18
Clients	20
Contrats	23
Ressources humaines	25
Ressources informationnelles	27
Développement durable	29
Prix et distinctions	33

PERFORMANCE ET GOUVERNANCE

Activités et résultats au regard des indicateurs stratégiques de performance	36
Activités et résultats au regard du Plan d'action de développement durable 2012-2015	43
Gouvernance et éthique	54
Autres exigences	66

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

Situation financière	70
Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	72
Rapport du comité de vérification	73
Rapport de l'auditeur indépendant	74
États financiers	75
Attestation de la direction à l'égard des contrôles internes	96

Monsieur Stéphane Bédard

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et président du Conseil du trésor
Ministre responsable de la Société immobilière du Québec

Monsieur le Ministre,

À titre de président du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la SIQ pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Ce rapport rend compte des activités et des réalisations de l'entreprise au cours de la dernière année et commente les résultats atteints. Il présente également les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président du conseil d'administration,



François Turenne

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de la Société immobilière du Québec pour l'exercice financier 2012-2013.

Ce rapport décrit de façon générale la SIQ et fait état de ses activités et réalisations au cours de l'année. De plus, il inclut et commente les états financiers de l'entreprise.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor,



Stéphane Bédard

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC



L'expert immobilier du gouvernement du Québec

Depuis 1984, la Société immobilière du Québec (SIQ) loge les ministères et les organismes publics dans des immeubles qui répondent à leurs besoins, et leur fournit une expertise-conseil, des services de gestion de projets de construction, de gestion d'immeubles et de gestion d'espaces.

Notre équipe regroupe près de 800 employés, des professionnels expérimentés et motivés, toujours prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes pour répondre efficacement aux besoins et aux attentes de la clientèle.

Qu'ils soient conseillers immobiliers, ingénieurs, architectes, évaluateurs, comptables, gestionnaires de projets, analystes financiers, techniciens ou ouvriers, nos spécialistes appliquent les meilleures pratiques de l'industrie immobilière. Ils travaillent en équipe, de concert avec les clients, pour proposer des solutions innovantes au meilleur rapport qualité-prix.

Le parc immobilier de la SIQ compte quelque 5,2 millions de mètres carrés d'espace dans plus de 1 300 édifices en propriété et en location sur tout le territoire du Québec. Ce parc comprend des édifices de bureaux ainsi que de nombreux bâtiments spécialisés, notamment des établissements de santé et de services sociaux, des postes de police, des palais de justice, des établissements de détention, des centres de transport, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires et des entrepôts. Les propriétés de la SIQ représentent un actif de près de 3,4 milliards de dollars et plusieurs d'entre elles figurent parmi les joyaux du patrimoine immobilier québécois.

Au nombre des plus importants propriétaires immobiliers au Québec et à titre de locataire majeur d'espaces sur le marché privé, la SIQ contribue activement au dynamisme de l'économie et à l'excellence de l'industrie immobilière québécoise.

La SIQ est une entreprise reconnue pour son leadership en matière de développement durable et l'ensemble de ses services à la clientèle sont certifiés ISO 9001 : 2008.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM

Le président du conseil d'administration,



François Turenne



Le président et chef de la direction par intérim,



Luc Meunier



L'exercice terminé le 31 mars 2013 a été marqué par des résultats probants dans tous les champs d'expertise de la Société immobilière du Québec (SIQ), qu'il s'agisse de construction, de gestion des espaces ou d'exploitation des immeubles.

Parmi les projets d'envergure livrés au cours de l'exercice 2012-2013, soulignons la rénovation, l'agrandissement et le réaménagement du palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield, ainsi que l'agrandissement et le réaménagement du centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal. À l'issue de l'exercice, plus de 30 projets de construction, d'agrandissement ou de rénovation, d'une valeur combinée de 870 millions de dollars, sont en réalisation.

Le taux d'occupation du parc immobilier est de 98,5 %. Ce parc immobilier est par ailleurs en excellente condition; l'état général du niveau d'entretien des immeubles propriété de la SIQ est conforme aux standards de l'industrie.

La gestion de la SIQ a entraîné des gains d'efficacité qui ont contribué à réduire de 4 millions de dollars la tarification de ses services et le niveau de satisfaction de sa clientèle à l'égard des projets d'aménagement réalisés est demeuré élevé.

Sur le plan environnemental, l'utilisation des meilleurs équipements et technologies disponibles a permis de réduire de 16,4 % les émissions de gaz à effet de serre de ses édifices en propriété par rapport à 2010-2011. De plus, la SIQ a obtenu trois nouvelles certifications LEED et le prix reconnaissance BOMA BEST pour son engagement en faveur d'une industrie immobilière plus écologique.

Nous saluons la participation de l'ensemble des employés qui contribuent au maintien et au développement du parc immobilier du gouvernement du Québec.

TOURNÉS VERS L'AVENIR

Nous avons été nommés par le gouvernement du Québec à la direction et au conseil d'administration de la SIQ afin de piloter le projet de fusion de la SIQ et d'Infrastructure Québec (IQ). Ce projet s'inscrit dans le plan d'action *Mieux gérer nos infrastructures* entrepris par le gouvernement du Québec, lequel vise à renforcer la gestion des travaux d'infrastructure publique, en assurant un meilleur contrôle de leurs coûts et de leurs échéanciers dans un esprit de rigueur budgétaire qui bénéficiera ultimement aux citoyens.

Nous nous tournons maintenant vers l'avenir pour atteindre de nouveaux objectifs et nous comptons sur la compétence et le savoir-faire des employés de la SIQ pour continuer à relever les défis qui se présenteront.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

François Turenne

Président du conseil d'administration

- Membre du comité de vérification
- Nommé le 22 janvier 2013
- Mandat de cinq ans

Administrateur de sociétés, monsieur Turenne est diplômé en économie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et il est titulaire d'une certification en administration de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Il est également président du conseil d'administration du Centre de services partagés du Québec et de celui d'Infrastructure Québec.



Luc Meunier

Administrateur

- Président et chef de la direction par intérim
- Nommé le 31 janvier 2013
- Mandat de cinq ans

Titulaire d'une maîtrise en administration, concentration économie appliquée à la gestion de l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC), monsieur Meunier est également président-directeur général d'Infrastructure Québec. Depuis son entrée au sein de la fonction publique québécoise en 1987, il a occupé plusieurs postes stratégiques, dont ceux de président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, de vice-président principal d'Investissement Québec, de directeur général de Garantie Québec, de sous-ministre associé aux politiques économiques, fiscales, budgétaires et aux institutions financières au ministère des Finances et de secrétaire du Conseil du trésor.



Claire Beaulieu

NOTAIRE

Administratrice

- Membre du comité des ressources humaines
- Nommée le 3 décembre 2003
- Renouvelée le 16 mars 2011
- Mandat de trois ans

Diplômée en droit de l'Université Laval, madame Beaulieu exerce la profession de notaire depuis 1985. Elle a auparavant œuvré dans le milieu de l'enseignement universitaire. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.



Geneviève Biron

Administratrice

- Membre du comité des ressources humaines
- Nommée le 30 novembre 2011
- Mandat de quatre ans

Diplômée en ressources humaines et en finances de HEC Montréal, madame Biron est présidente et chef de la direction d'Imagix, un réseau de cliniques d'imagerie médicale. Elle siège également au conseil d'administration du CHUM et à celui du Young President's Organization, chapitre Québec.



Michèle Bourget



Administratrice

- Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- Nommée le 22 janvier 2013
- Mandat de quatre ans

Diplômée en sciences économiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières, madame Bourget est administratrice de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec.

Mireille Fillion



Administratrice

- Membre du comité des ressources humaines
- Nommée le 22 janvier 2013
- Mandat de quatre ans

Administratrice de sociétés, madame Fillion est diplômée en sociologie de l'Université Laval et elle est titulaire d'une certification en administration de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Elle est aussi membre du conseil d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Sebastiano Faustini

CPA, CA



Administrateur

- Président du comité de vérification
- Membre du comité de gouvernance et d'éthique par intérim
- Nommé le 3 décembre 2003
- Renouvelé le 30 novembre 2011
- Mandat de quatre ans

Diplômé en comptabilité de l'Université McGill, monsieur Faustini est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Il est président de Services financiers Kasam inc. Il a auparavant œuvré dans le domaine des valeurs mobilières à la Banque CIBC et à la Banque Royale, ainsi que dans celui de la vérification et de la trésorerie pour de grandes entreprises. Monsieur Faustini est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Annie Lemieux



Administratrice

- Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- Nommée le 30 novembre 2011
- Mandat de quatre ans

Diplômée en ingénierie de l'École Polytechnique de Montréal, madame Lemieux est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Elle est vice-présidente au développement et partenariat pour le Groupe LSR et présidente de LSR Santé. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés de l'Université McGill. Elle est également membre du conseil d'administration de l'Hôpital et de la fondation CHU Sainte-Justine ainsi que de plusieurs autres conseils d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Martine Roméo



Administratrice

- Nommée le 20 juin 2007
- Renouvelée le 12 mai 2009
- Mandat de quatre ans

Diplômée en relations industrielles de l'Université de Montréal, madame Roméo est directrice principale des ressources humaines d'Investissement Québec. Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, elle a occupé différents postes de gestionnaire en ressources humaines, notamment au Fonds de solidarité de la FTQ, chez BCE Emergis, à Loto-Québec, au Mouvement Desjardins et chez Optimum General inc. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Serge St-Jean

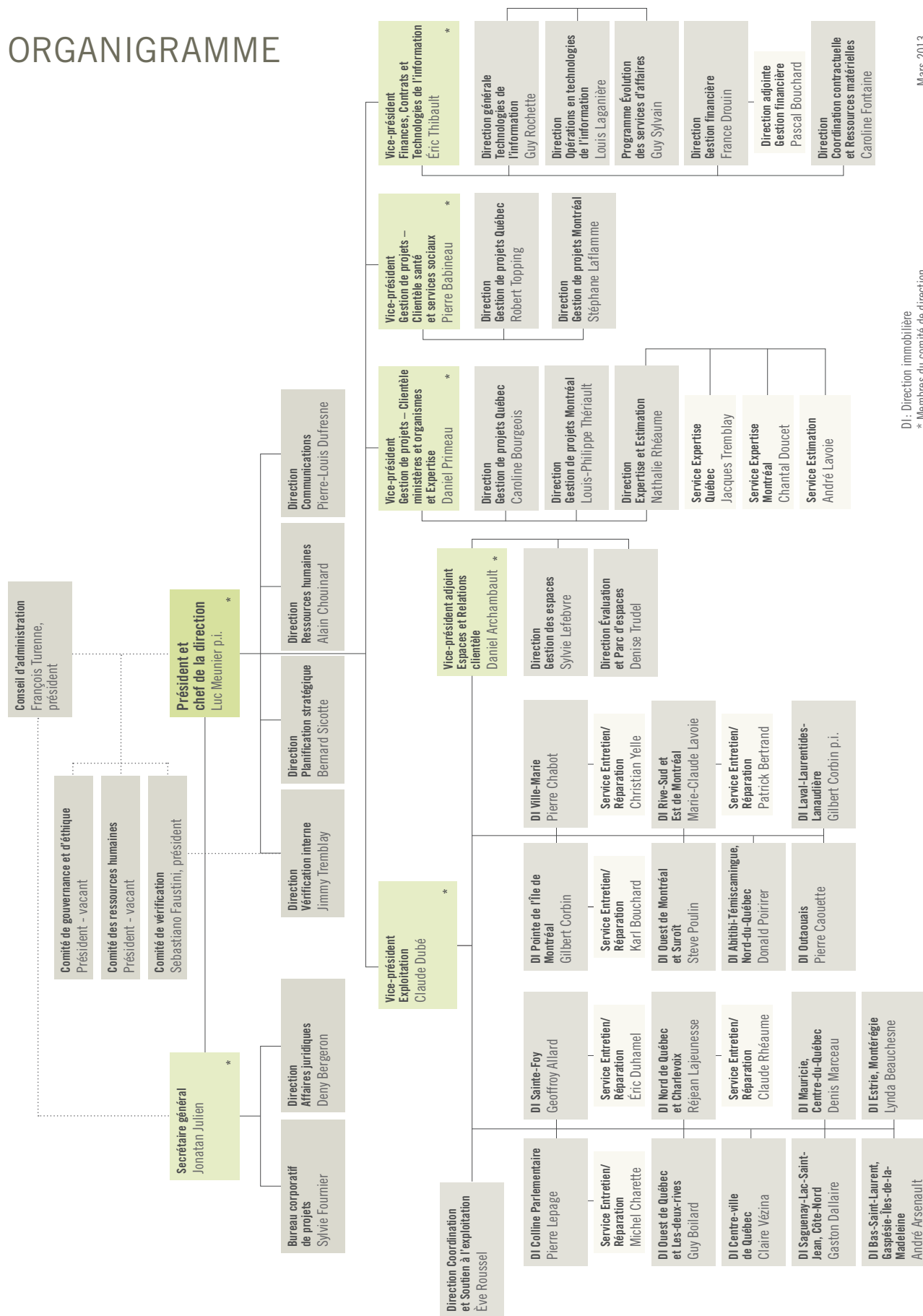


Administrateur

- Membre du comité de vérification
- Nommé le 3 décembre 2003
- Renouvelé le 12 mai 2009
- Mandat de quatre ans

Après des études en administration à la Bishop's University, monsieur St-Jean a orienté sa carrière dans le domaine du courtage immobilier. Il est membre de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec et il agit à titre d'agent immobilier pour Century 21 Max-Immo.

ORGANIGRAMME



DI : Direction immobilière
* Membres du comité de direction

Mars 2013

COMITÉ DE DIRECTION

Président et chef de la direction

Le président et chef de la direction de la Société est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il est responsable de l'administration de la SIQ, dont il gère les activités de façon à assurer la réalisation de la mission de l'entreprise. Il voit, entre autres, à l'élaboration des objectifs généraux et de la planification stratégique, approuve les orientations et les objectifs des vice-présidences, puis maintient un contrôle global sur les activités de la Société. Enfin, le président et chef de la direction préside le comité de direction.

Secrétaire général

Le secrétaire général assure la préparation des séances du conseil d'administration, sur approbation du président, ainsi que le suivi des décisions de l'entreprise. Il assiste et conseille le président et chef de la direction sur toute question relative aux affaires corporatives.

Vice-présidence Finances, Contrats et Technologies de l'information

La Vice-présidence Finances, Contrats et Technologies de l'information apporte un soutien administratif et financier à toutes les directions de la Société. En plus d'assurer la gestion des baux, elle fournit de l'expertise-conseil en matière de gestion financière, de gestion contractuelle, de gestion des technologies de l'information et de ressources matérielles, ce qui lui permet de contribuer de manière significative au leadership de la Société en matière de gestion immobilière.



Luc Meunier
Président et
chef de la direction
par intérim



Jonatan Julien, CPA, CA
Secrétaire général



Éric Thibault, CPA, CA
Vice-président Finances,
Contrats et Technologies
de l'information



Daniel Primeau, arch.
Vice-président
Gestion de projets –
Clientèle ministères et
organismes et Expertise

Vice-présidence Gestion de projets – Clientèle ministères et organismes et Expertise

Outre la réalisation des projets majeurs, la Vice-présidence Gestion de projets – Clientèle ministères et organismes et Expertise dispense des services de pointe qui permettent à l'entreprise d'évoluer de façon efficace et efficiente. À cet effet, elle soutient l'ensemble des directions immobilières en offrant les services d'expertise pour toutes les disciplines techniques liées à l'exploitation, à la conservation et à l'amélioration des immeubles.

Vice-présidence Gestion de projets – Clientèle santé et services sociaux

La Vice-présidence Gestion de projets – Clientèle santé et services sociaux a la responsabilité de planifier, d'organiser, de gérer et d'optimiser les activités et les ressources nécessaires à la réalisation des projets immobiliers du réseau de la santé et des services sociaux.

Vice-présidence Exploitation

La Vice-présidence Exploitation assure le maintien et le développement des relations d'affaires entre la SIQ et ses clients. Les activités de cette vice-présidence sont décentralisées au sein des directions immobilières, qui ont la latitude requise pour répondre efficacement et rapidement aux besoins des clients qu'elles logent. Elle est responsable de la planification et de la gestion du parc immobilier, de l'évaluation immobilière, de l'acquisition, de l'exploitation et de la disposition des immeubles en propriété ainsi que de la location d'espaces sur le marché.



Pierre Babineau, ing.
Vice-président
Gestion de projets –
Clientèle santé et
services sociaux



Claude Dubé, ing.
Vice-président
Exploitation



Daniel Archambault
Vice-président adjoint
Espaces et Relations
clientèle



FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

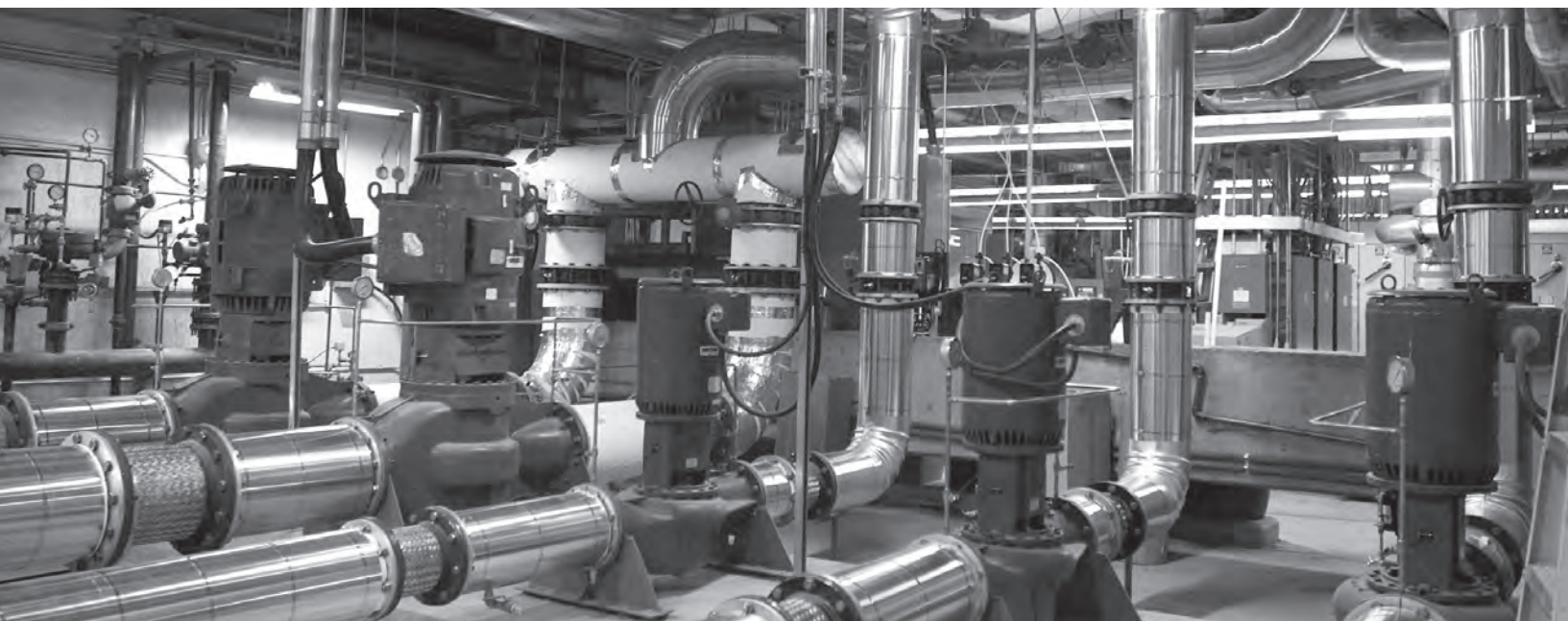
IMMEUBLES

Parc immobilier – Clientèle ministères et organismes

AU 31 MARS 2013

(en milliers de mètres carrés)

	TOTAL	PROPRIÉTÉS			LOCATIONS		
	Superficie	Nombre	Superficie	%	Nombre	Superficie	%
Immeubles de bureaux	1 709,0	60	499,0	29,2	577	1 210,0	70,8
Entrepôts	108,0	10	38,9	36,0	42	69,1	64,0
	1 817,0	70	537,9	29,6	619	1 279,1	70,4
Immeubles spécialisés							
Palais de justice	435,2	43	427,7	98,3	10	7,6	1,7
Centres de transport	199,2	91	199,0	99,9	1	0,1	0,1
Établissements de détention	154,2	12	154,1	99,9	1	0,1	0,1
Postes de la Sûreté du Québec	222,6	73	170,0	76,4	62	52,6	23,6
Laboratoires	53,4	4	52,0	97,4	1	1,4	2,6
Maisons d'enseignement et centres d'archives	99,2	9	66,5	67,0	6	32,7	33,0
Ateliers et autres	56,9	51	33,5	58,9	40	23,4	41,1
	1 220,7	283	1 102,8	90,3	121	117,9	9,7
Total	3 037,7	353	1 640,7	54,0	740	1 397,0	46,0



ÉVOLUTION DU PARC IMMOBILIER

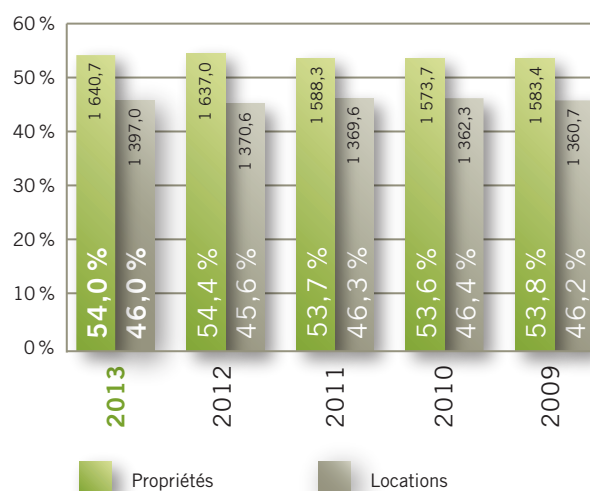
(en milliers de mètres carrés)

	Superficie
Parc immobilier au 31 mars 2012	3 007,6
Achats et constructions	10,8
Nouveaux baux et avenants	43,6
Fins de baux	-18,4
Ventes d'immeubles	-3,7
Immeubles désaffectés	0,0
Remesurages et autres	-2,2
Parc immobilier au 31 mars 2013	3 037,7
Variation du parc immobilier au cours de l'exercice	30,1

ÉVOLUTION DES SUPERFICIES LOCATIVES

SUPERFICIES LOCATIVES – PROPRIÉTÉS ET LOCATIONS

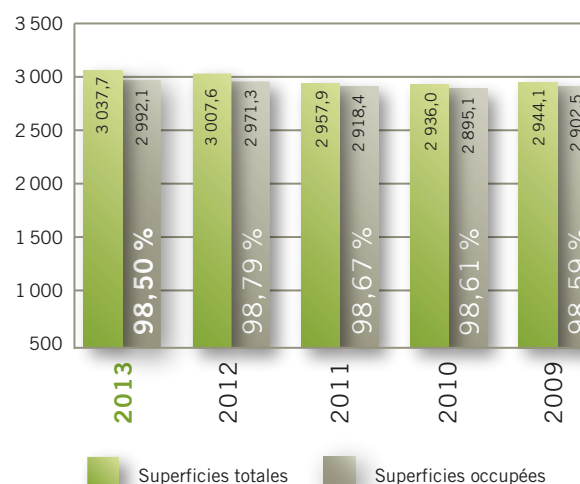
(en milliers de mètres carrés au 31 mars)



ÉVOLUTION DES SUPERFICIES LOCATIVES TOTALES ET VACANTES

SUPERFICIES VS OCCUPATION*

(en milliers de mètres carrés au 31 mars)



* Excluant les superficies en rénovation

Parc immobilier – Clientèle santé et services sociaux⁽¹⁾

AU 31 MARS 2013

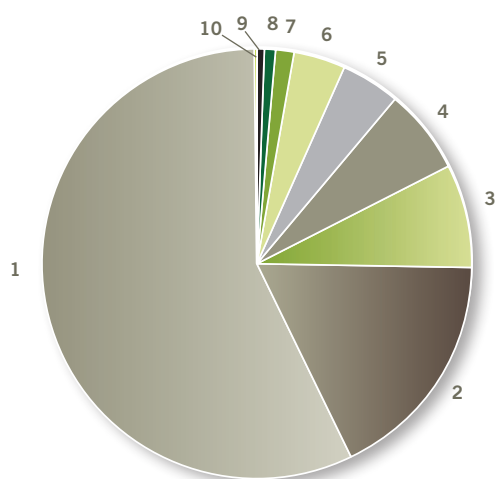
(en milliers de mètres carrés)

PAR AGENCE

Régions	Nombre d'immeubles	Superficie
Bas-Saint-Laurent	5	30,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	15	95,6
Capitale-Nationale	45	392,0
Mauricie et Centre-du-Québec	17	150,0
Estrie	5	111,3
Montréal	64	525,7
Outaouais	17	91,7
Abitibi-Témiscamingue	6	20,7
Côte-Nord	10	46,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8	29,5
Chaudière-Appalaches	14	101,1
Laval	8	76,7
Lanaudière	16	154,2
Laurentides	12	72,3
Montréal	52	304,7
Total	294	2 202,7

1. La SIQ est propriétaire de certains immeubles du réseau de la santé et des services sociaux. Toutefois, l'exploitation de ces immeubles et la réalisation de travaux de maintien d'actifs (sauf entente à l'effet contraire) sont assumées par les établissements de santé.

PAR MISSION*



1	CHSLD	59,63 %
2	Centres hospitaliers	16,92 %
3	CLSC	7,41 %
4	Centres de réadaptation	6,37 %
5	Centres jeunesse	4,07 %
6	Bureaux	3,97 %
7	Centres de recherche	1,05 %
8	OBNL jeunesse	0,50 %
9	Centres de la petite enfance	0,06 %
10	Maisons	0,02 %

* En fonction de la superficie

État des immeubles en propriété – Clientèle ministères et organismes

Le maintien en bon état du patrimoine immobilier gouvernemental est l'une des priorités de la Société. En 2013-2014, la SIQ prévoit investir 87 millions de dollars en réparations majeures et 40,1 millions de dollars en amélioration des immeubles en propriété. Les résultats obtenus au regard des indices de vétusté physique (5,0%)

et de vétusté fonctionnelle (1,7%) témoignent d'une saine gestion du parc immobilier. Ils sont en adéquation avec les cibles fixées par les indicateurs stratégiques de performance et sont calculés conformément aux normes reconnues.

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS EN MAINTIEN D'ACTIFS ET EN AMÉLIORATION DES IMMEUBLES EN PROPRIÉTÉ

Vocation	Nombre d'immeubles ⁽¹⁾	Âge moyen apparent ⁽²⁾	Valeur de remplacement estimée ⁽³⁾	Réparations majeures ⁽⁴⁾		Améliorations ⁽⁵⁾	
				Déficit d'entretien	Indice de vétusté physique	Déficit fonctionnel	Indice de vétusté fonctionnelle
Immeubles de bureaux	57	35	2 136 565 511 \$	153 987 597 \$	7,2 %	57 318 997 \$	2,7 %
Entrepôts	10	39	59 296 390 \$	2 198 500 \$	3,7 %	2 249 644 \$	3,8 %
Palais de justice	43	34	2 120 092 378 \$	64 603 378 \$	3,0 %	29 053 269 \$	1,4 %
Centres de transport	90	34	316 959 067 \$	15 537 380 \$	4,9 %	8 527 577 \$	2,7 %
Établissements de détention	12	30	1 017 681 934 \$	74 392 431 \$	7,3 %	10 685 951 \$	1,1 %
Postes de la Sûreté du Québec	71	21	700 991 257 \$	17 712 755 \$	2,5 %	4 603 942 \$	0,7 %
Laboratoires	4	31	265 315 171 \$	6 471 278 \$	2,4 %	2 990 300 \$	1,1 %
Autres ⁽⁶⁾	34	30	67 217 252 \$	3 143 000 \$	4,7 %	60 000 \$	0,1 %
Maisons d'enseignement et centres d'archives	8	30	101 631 627 \$	2 533 178 \$	2,5 %	230 000 \$	0,2 %
Total	329		6 785 750 587 \$	340 579 497 \$	5,0 %	115 719 680 \$	1,7 %

1. **Excluant 24 immeubles sans valeur de remplacement**: stationnements, immeubles excédentaires, en vente et en construction, immeubles de service tels que tunnel, station de pompage et chaufferie.

2. **Âge apparent (ou effectif)**: âge attribuable à un bâtiment en fonction des caractéristiques architecturales et fonctionnelles typiques d'une époque et de l'état d'entretien propre à cette catégorie de bâtiments au moment de l'évaluation.

3. **Valeur de remplacement estimée**: estimation du coût moyen de construction, d'aménagement des bâtiments, des terrains et des infrastructures (excluant les coûts liés à l'acquisition du terrain) à une date donnée selon les méthodes de construction actuelles pour différentes qualités et localisations partout au Québec. Cette estimation est fondée sur l'approche *Maestro*, sur le manuel d'évaluation *Marshall and Swift* et sur l'historique des projets antérieurs réalisés par la SIQ.

4. **Réparations majeures (maintien d'actifs)**: investissements requis afin de réparer ou de réhabiliter un système ou un équipement pour assurer

son fonctionnement normal selon l'usage prévu. Le remplacement d'un équipement qui a atteint la fin de sa vie utile par un équipement de capacité supérieure fait partie des investissements de réparations majeures.

Déficit d'entretien: somme de tous les projets de réparations majeures que la SIQ doit réaliser dans cet immeuble, à court et à moyen termes.

Indice de vétusté physique: pourcentage obtenu en divisant le déficit d'entretien de cet immeuble par sa valeur de remplacement estimée.

5. **Améliorations**: travaux effectués pour adapter les installations existantes aux nouveaux besoins, aux nouvelles technologies ou à de nouvelles vocations.

Déficit fonctionnel: somme de tous les projets d'amélioration que la SIQ doit réaliser dans cet immeuble, à court et à moyen termes.

Indice de vétusté fonctionnelle: pourcentage obtenu en divisant le déficit fonctionnel d'un immeuble par sa valeur de remplacement estimée.

6. **Autres**: regroupe notamment des résidences, des centres d'accueil touristique et des ateliers.

PROJETS

Clientèle ministères et organismes

PRINCIPAUX PROJETS TERMINÉS EN 2012-2013

Rénovation, agrandissement et réaménagement du palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield (59,7 M\$)

Construction du poste de la Sûreté du Québec à Mont-Laurier (5,4 M\$)

Modernisation des systèmes de contrôle de l'établissement de détention de Rivière-des-Prairies (4,2 M\$)

Parmi les projets en cours, 22 sont en phase de réalisation, totalisant des investissements de près de 530 millions de dollars. Parmi eux, soulignons la construction du nouvel établissement de détention de Roberval (115,1 M\$), la rénovation de l'établissement de détention de Québec (39,4 M\$), la rénovation de l'édifice l'Atrium à Québec (69,3 M\$), l'agrandissement et la rénovation du palais de justice de Montmagny (31,2 M\$), la modernisation des systèmes de sécurité au palais de justice de Montréal (22,4 M\$), la construction du nouveau centre de traitement massif de Revenu Québec à Québec (37,1 M\$), l'agrandissement du Centre des congrès de Québec (30,1 M\$), la construction de la nouvelle gare fluviale pour la Société des traversiers du Québec à Lévis (14,9 M\$), la construction ou la rénovation de plusieurs centres de services pour le ministère des Transports, ainsi que la construction de nouvelles installations pour la Sûreté du Québec à Ville-Marie (5,4 M\$) et à Sainte-Agathe-des-Monts (6,1 M\$).

Huit autres projets majeurs, qui totalisent des investissements estimés à près de 748 millions de dollars, en sont à l'étape de la planification, dont la construction de trois nouveaux établissements de détention à Sorel-Tracy, à Amos et à Sept-Îles, la rénovation et l'agrandissement du palais de justice de Rimouski, l'agrandissement et la rénovation de l'immeuble Wilder (situé au cœur du Quartier des spectacles à Montréal), ainsi que la réfection du stationnement intérieur de l'édifice Marie-Guyart à Québec.



Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield



Centre des congrès de Québec

Clientèle santé et services sociaux

PRINCIPAUX PROJETS TERMINÉS EN 2012-2013

Construction du Centre d'hébergement Eudore-Labrie à Cap-aux-Meules (20,6 M\$)

Construction de la Maison des ambulanciers dans le secteur nord de la réserve faunique La Vérendrye (854 000 \$)

Agrandissement de l'auditorium et réaménagement du centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (10,7 M\$)

Agrandissement et réaménagement du centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal (33,5 M\$)

Au 31 mars 2013, des 11 projets totalisant 337,3 millions de dollars autorisés à l'exécution* par le ministère de la Santé et des Services sociaux, dix sont en chantier et un en est à l'étape de la production des plans et devis définitifs, soit l'agrandissement et le réaménagement de l'édifice de l'Institut de réadaptation en déficience physique sur le chemin Saint-Louis à Québec (30,5 M\$).

Ces projets sont : la construction du nouveau CLSC Benny-Farm à Montréal (18,8 M\$), l'agrandissement de l'urgence de l'Hôpital Charles-LeMoine à Longueuil (34,6 M\$), l'agrandissement de l'urgence et le réaménagement de l'Hôpital de LaSalle (29,8 M\$), la construction du nouveau CHSLD du Cap à Shawville (17,3 M\$), l'agrandissement et la rénovation de l'urgence de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (66,7 M\$), le réaménagement de certains secteurs de l'Hôpital Fleurimont (8,9 M\$), l'agrandissement et la rénovation de l'urgence de l'Hôtel-Dieu de Lévis (42,8 M\$), la construction d'un CHSLD/CLSC à Lévis (33,6 M\$), la disposition des bâtiments excédentaires du complexe hospitalier St-Julien à Saint-Ferdinand (19,4 M\$), l'agrandissement et le réaménagement de l'urgence de l'Hôpital d'Alma (30,0 M\$) (autorisation limitée à la construction du stationnement extérieur étagé).

Au 31 mars 2013, 12 projets, qui à terme totaliseront un investissement de plus de 300 millions de dollars, sont actuellement en développement dans le cadre d'une autorisation de conception émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Parmi eux, deux sont assujettis à la Politique-cadre sur les grands projets d'infrastructure publique, soit l'agrandissement de l'Hôpital du Haut-Richelieu et l'agrandissement du pavillon Ste-Marie du centre hospitalier régional de Trois-Rivières. Leurs dossiers d'affaires finaux sont en production.



Institut de cardiologie de Montréal



Institut universitaire de gériatrie de Montréal

* Ces termes réfèrent au cadre de gestion des immobilisations du ministère de la Santé et des Services sociaux.

CLIENTS

Au cours de l'exercice, la SIQ a poursuivi ses initiatives d'amélioration de la qualité de son service à la clientèle qui avaient été mises en place dans le cadre du Plan stratégique 2009-2012. C'est dans un esprit de continuité que la SIQ a maintenu la relation client au cœur de ses enjeux stratégiques.

BUREAU DES PLAINTES

La SIQ a mis en opération le Bureau des plaintes le 1^{er} octobre 2011. Ce service centralise les plaintes reçues des clients, des fournisseurs et des citoyens à l'égard des services, du personnel ou des décisions d'affaires de la SIQ. Le Bureau des plaintes les traite de façon prompte et personnalisée afin d'en assurer un règlement adéquat. Il en identifie les causes communes ou récurrentes et, en collaboration avec les gestionnaires concernés, il propose des améliorations pour en réduire le nombre et la gravité.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Bureau a traité une cinquantaine de plaintes, la plupart en relation avec l'entretien ménager et les conditions de confort des locaux.

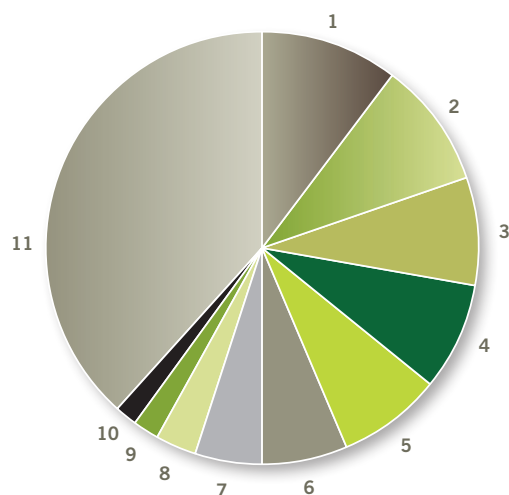
DÉCLARATION DE SERVICE À LA CLIENTÈLE ET GESTION DE LA RELATION CLIENT

En 2012-2013, la SIQ a amorcé les travaux visant la mise en place, au cours du prochain exercice, de deux outils destinés à renforcer la qualité de son service à la clientèle. Premièrement, une version projet d'une déclaration de service à la clientèle a été élaborée. Cet engagement public vise à préciser le niveau de service auquel les clients de la SIQ sont en mesure de s'attendre, et à contribuer à harmoniser la prestation de services des unités opérationnelles. La version finale sera adoptée et diffusée à la suite de la fusion de la SIQ et d'Infrastructure Québec afin de refléter les orientations et les engagements de la nouvelle entité.

La SIQ a également entamé l'analyse de besoins préalable à l'élaboration d'un système informatisé de gestion de la relation client. Ce système, qui sera éventuellement incorporé au Programme Évolution des services d'affaires (PÉSA), vise à centraliser et à rendre accessible au personnel concerné de la SIQ l'ensemble des informations relatives aux relations d'affaires avec ses clients.

RÉPARTITION DES SUPERFICIES LOCATIVES PAR CLIENT

(au 31 mars 2013)



1	Ministère de la Justice	10,3 %
2	Agence du Revenu du Québec	9,5 %
3	Ministère des Transports	8,2 %
4	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	8,1 %
5	Sûreté du Québec	7,8 %
6	Ministère de la Sécurité publique – Détention	6,3 %
7	Ministère des Ressources naturelles	4,9 %
8	Centre de services partagés du Québec	3,1 %
9	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	2,1 %
10	Espaces vacants et en rénovation	1,7 %
11	Autres clients	38,0 %

Centre d'appels

Accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, le Centre d'appels permet un contact direct avec les clients et assure une réponse immédiate aux demandes de services formulées par les occupants relativement aux conditions de confort, à l'entretien et à la sécurité, tant dans les immeubles en propriété que dans ceux en location.

Au cours du dernier exercice, 44 970 appels ont été traités par le Centre d'appels. Encore cette année, le Centre d'appels a connu une hausse constante de sa popularité et le taux de satisfaction des clients à l'égard du traitement des appels de service est demeuré au-dessus de 90 % (91,9 % au 31 mars 2013).

Centre d'appels	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	Depuis l'ouverture
Nombre de billets traités	44 970	42 396	41 790	40 563	37 988	263 969

Témoignages de clients

Au sujet de services rendus par Sébastien Bourdua, technicien en instrumentation et contrôle à la DI Pointe de l'île de Montréal / Établissement de détention de Montréal :

« Sébastien offre toujours un service de qualité. Les explications sont claires, un suivi de dossier est effectué et, souvent, il trouve une solution temporaire au problème en attendant la solution permanente. »

Paul Jr St-Marseille, Bureau de la direction de l'établissement de détention de Montréal

Au sujet de l'ajout d'un débarcadère au Service aérien gouvernemental (SAG) et des efforts soutenus de la DI Ouest de Québec et Les-deux-rives dans ce projet, notamment de la chargée de projets Évelyne Deschamps :

« Le projet du magasin (phases 1 et 2) est à peu de choses près terminé [...]. Le personnel du Service aérien gouvernemental est très satisfait des résultats, tout particulièrement les utilisateurs et les magasiniers. Par la présente, j'aimerais partager mes commentaires personnels concernant ceux et celles qui ont participé activement à la réussite du projet.

Tout d'abord, la chargée de projets de la SIQ! Que dire de la chargée de projets si ce n'est que le projet fût mené d'une main de maître. Évelyne a pris à cœur les intérêts du client, le SAG, et ce, en tout temps. Je peux en témoigner. Merci Évelyne! »

Robert Charbonneau, conseiller au directeur général, Service aérien gouvernemental

Lettre adressée à Gaston Dallaire, directeur immobilier Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, à la suite d'un dégât d'eau qui a causé des dommages importants au palais de justice de Roberval :

« Je veux absolument prendre quelques instants pour vous exprimer ma grande satisfaction relativement aux services dispensés par monsieur Carl Donaldson, technicien immobilier, dans les palais de justice de Roberval et de Chibougamau. [...] J'ai été impressionnée par la rapidité d'intervention et par l'efficacité déployée par monsieur Donaldson. Il a fait preuve d'une très grande compétence. Sa disponibilité, son bon jugement et toutes les démarches qu'il a accomplies ont été très appréciés.

[...] Je tiens donc à exprimer mes plus sincères remerciements à monsieur Donaldson. Je le félicite pour l'excellent travail accompli. [...] C'est toujours facile et agréable de communiquer avec monsieur Donaldson, qui applique le gros bon sens. »

Céline Claveau, directrice des palais de justice du Lac-Saint-Jean

Courriel adressé à Guy Boilard, directeur immobilier Ouest de Québec et Les-deux-rives, à la lumière d'une étude effectuée par les membres de son équipe et de la SIQ :

« Le travail professionnel réalisé par votre équipe nous a permis de prendre une décision éclairée par rapport à ce projet. Merci! »

Michel Fontaine, sous-ministre associé, Direction générale de la coordination, du financement, des immobilisations et du budget, ministère de la Santé et des Services sociaux

Extraits de courriels adressés à Gilbert Corbin, directeur immobilier Pointe de l'île de Montréal, ainsi qu'à Karl Bouchard, chef Service Entretien/Réparation à l'établissement de détention de Montréal, dans le cadre de travaux de réparation de cellules :

« Je profite de ce courriel pour vous remercier et vous féliciter, toi ainsi que ton équipe, pour votre promptitude à répondre aux besoins des services correctionnels de l'établissement de détention de Montréal. Il est fréquent que votre travail passe sous silence, mais dans certains autres cas, comme la réparation des cellules, je ne peux être que très satisfait et j'en ai fait part à mon directeur général adjoint. Merci pour votre excellente collaboration. »

François Landreville, directeur en établissement de détention, établissement de détention de Montréal

« Je vous transmets nos remerciements pour votre collaboration dans ce dossier très important pour nous ! »

Isabelle Mailloux, directrice des services administratifs, établissement de détention de Montréal

Dans un communiqué transmis aux employés de Revenu Québec (RQ) du 3800, rue de Marly, à la fin janvier. Le communiqué soulignait l'important travail des partenaires dans le projet visant à assurer la continuité des activités informatiques de RQ en cas de panne électrique (un projet sous la gouverne d'Éveline Deschamps, alors chargée de projets à la DI Ouest de Québec et Les-deux-rives) :

« [...] Une excellente synergie, un partage efficace des connaissances et des communications bien orchestrées entre les équipes ont fait la différence et ont permis d'assurer le succès du projet. [...] Cette réussite a fait ressortir la qualité du travail de planification qui a été effectué par les différents intervenants pendant plusieurs mois, ce qui a permis d'être proactif et d'anticiper les situations problématiques. [...]

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui, par leur expertise et leur grande disponibilité, ont contribué à ce projet. Il s'agit d'une belle démonstration d'un travail de collaboration efficace entre les directions générales impliquées et les différents partenaires. »

Patrice Alain, vice-président et directeur général, Direction générale du traitement et des technologies

Pierre St-Michel, directeur général, Direction générale de la gestion immobilière et contractuelle

Janie Renaud, gestionnaire d'immeubles, Industrielle Alliance services immobiliers inc.

Dans un courriel adressé à Jean-François Lequin, technicien en exploitation d'immeubles à la DI Pointe de l'île de Montréal, à la lumière d'une inspection des serrures de la Maison Tanguay :

« Merci beaucoup pour ce suivi rigoureux et pour la rapidité d'action de toute l'équipe. Il m'est très rassurant de constater que la situation est sous contrôle et que la sécurité de notre monde est assurée. »

Isabelle Soucy, directrice intérimaire, établissement de détention Tanguay

Message adressé à Nathalie Houle, technicienne en architecture et aménagement à la DI Ville-Marie, par le Laboratoire de santé publique du Québec, à la suite de la réfection du Laboratoire de confinement niveau 3 (NC3) :

« Ce message est pour te remercier pour ton engagement fort appréciable au projet de réfection de la peinture du NC3 au Laboratoire de santé publique du Québec. Nous notons avec satisfaction le résultat des travaux qui ont été réalisés dans les délais malgré la charge de travail et les problèmes rencontrés. Ta disponibilité, ton suivi et tes communications étaient exemplaires. Je remercie aussi Stéphane Guay pour sa disponibilité et son aide durant toutes les phases du projet. [...] Tout simplement, ce projet est devenu réalisable grâce à votre soutien et votre collaboration. Un gros merci. »

Hafid Soualhine, Ph. D., Laboratoire de santé publique du Québec

Une lettre a été adressée à Réjean Lajeunesse, directeur immobilier Nord de Québec et Charlevoix, lui faisant état de la mention de félicitations, par résolution, qui a été présentée lors de la séance du 10 décembre 2012 du conseil municipal de la Ville de La Malbaie pour les travaux effectués au palais de justice. En voici quelques extraits :

« ATTENDU QUE la SIQ a su porter, au fil des ans, une attention particulière à la préservation de la signature architecturale du bâtiment tout en contribuant à l'exécution d'un ouvrage remarquable de la toiture ;

ATTENDU QUE la SIQ a, dans le cadre de ces travaux, contribué avec éloquence à la mise en valeur de notre histoire et à l'amélioration de notre patrimoine bâti ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de La Malbaie souligne l'importante contribution de la Société immobilière du Québec au patrimoine de La Malbaie en décidant d'exécuter des travaux de réfection en suivant une méthode qui permet de conserver son caractère patrimonial. »

CONTRATS

Dans le domaine des marchés publics, la Société immobilière du Québec a encore cette année octroyé un nombre important de contrats, qu'il s'agisse de contrats de construction, de services professionnels, de services de nature technique ou d'approvisionnement. Ces nombreux contrats permettent à la Société de réaliser pleinement sa mission.

Pour ce qui est de sa clientèle ministères et organismes, 7 079 contrats de travaux de construction, de services professionnels, de services de nature technique et d'approvisionnement ont été octroyés par la Société au cours de la dernière année, pour une valeur totale de près de 250 millions de dollars. Favorisant la mise en concurrence et la rotation de ses contractants, ces 7 079 contrats se répartissent entre 3 163 entrepreneurs, prestataires de services et fournisseurs différents. En ce qui concerne la clientèle santé et services sociaux, 126 contrats ont été octroyés, pour un montant total d'un peu plus de 89 millions de dollars répartis entre 96 contractants.

Compte tenu de l'importance névralgique de la gestion contractuelle, la Société déploie continuellement les efforts nécessaires pour assurer le respect des principes établis, notamment la transparence, le traitement intègre et équitable des concurrents, l'accessibilité et l'intégrité des concurrents.

Sa documentation, ses processus contractuels et ses mécanismes de contrôle interne sont révisés périodiquement afin d'assurer une mise en œuvre rigoureuse des nouvelles lois et des meilleures pratiques pour l'acquisition de biens et services de qualité selon le meilleur prix consenti.

C'est ainsi que la Société, au cours de la dernière année, a notamment modifié sa documentation et ses processus contractuels afin d'assurer l'application du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics, qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2012, et d'intégrer les nouvelles dispositions législatives apportées par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, sanctionnée en décembre 2012.

La SIQ poursuivra ses efforts pour améliorer ses documents et ses processus contractuels et être à l'avant-garde des meilleures pratiques dans l'octroi de ses contrats, et ce, dans le plus grand respect des règles législatives et des règlements édictés par le gouvernement.

LES BAUX

La SIQ est l'un des plus grands propriétaires immobiliers et l'un des plus importants locataires institutionnels du Québec. Au cours de l'exercice, la SIQ a déboursé 296 millions de dollars en loyer pour 936 baux conclus avec 639 propriétaires. L'augmentation annuelle des loyers payés par la SIQ est d'environ 4,2 %, due principalement à l'ajustement des taxes et à l'indexation des frais d'exploitation. Le taux moyen au mètre carré des baux pour l'exercice est d'environ 212 dollars pour une superficie locative de 1,4 million de mètres carrés. La SIQ a également signé, cette année, 64 nouveaux baux pour un total d'environ 5,1 millions de dollars.



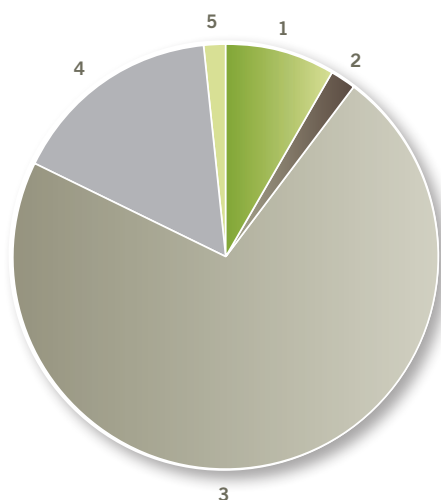
Poste de la Sûreté du Québec, Laurier-Station



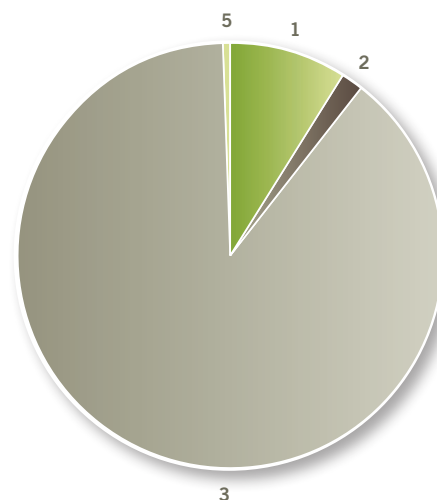
Badra Nakab, arch. – chargée de projets

VALEUR DES CONTRATS OCTROYÉS EN 2012-2103

CLIENTÈLE MINISTÈRES ET ORGANISMES



CLIENTÈLE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



(en milliers de dollars)	Clientèle ministères et organismes	Nombre de contrats	Clientèle santé et services sociaux	Nombre de contrats
1. Architectes / ingénieurs	21 445,2	657	8 077,6	30
2. Autres services professionnels	4 745,0	436	1 466,2	62
3. Travaux de construction	179 607,6	4 276	79 653,6	32
4. Services de nature technique	39 732,3	1 068	0	0
5. Approvisionnement	4 001,2	642	302,5	2
Total	249 531,3	7 079	89 499,9	126

Les chiffres indiqués dans ce tableau excluent les contrats inférieurs à 1 000 \$ ainsi que les contrats conclus avec un autre organisme public.

RESSOURCES HUMAINES

Résultats marquants

La SIQ est une entreprise qui offre des services variés dans toutes les régions du Québec. Ses quelque 800 employés ont des compétences et des profils diversifiés afin de répondre aux besoins spécifiques de tous ses clients.

En matière de ressources humaines, la stratégie d'attraction mise sur pied par la SIQ a favorisé le renouvellement de sa main-d'œuvre. Ainsi, plus de 100 personnes ont été embauchées au cours de la dernière année. De plus, des ententes de bourses et de stages rémunérés avec des institutions scolaires ont été renouvelées ou conclues afin d'attirer de nouveaux stagiaires dans les domaines d'affaires où il est plus difficile de recruter.

La rétention du personnel demeure une autre préoccupation majeure pour l'organisation. Ainsi, une consultation sur le climat organisationnel a été réalisée en novembre dernier auprès de l'ensemble du personnel de la SIQ. S'appuyant sur un taux de participation de 70 %, les données obtenues seront utilisées pour établir un plan d'action qui vise à améliorer le taux de satisfaction des employés. Les tendances qui se dessinent déjà au gré des 104 questions du sondage confirment en partie les analyses faites au préalable, notamment quant aux attentes élevées en matière d'attraction, d'intégration et de rétention, à la volonté du personnel d'évoluer dans l'entreprise et de se développer, à l'importance accordée au sentiment d'appartenance et à la motivation née des défis offerts.

Le sondage révèle également la fierté qui provient du leadership de l'organisation en développement durable et en service à la clientèle, mais il fait également ressortir les besoins d'outils de travail et de moyens de communication plus adaptés. D'ailleurs, plusieurs démarches sont déjà en cours pour répondre à ces préoccupations, telles qu'un processus de transfert de connaissances, le déploiement d'un plan de communication visant la notoriété et le pouvoir d'attraction de l'organisation ainsi que la modernisation de l'intranet. Le plan d'action qui sera mis en œuvre lors des deux exercices à venir complètera efficacement ces initiatives.

La SIQ peut compter sur des ressources spécialisées en développement organisationnel pour la réalisation des divers projets de transformation de l'organisation. Également, elle investit beaucoup dans l'accompagnement et dans le développement de son personnel d'encadrement. À titre d'exemples, le coaching de gestion et la création de deux groupes de codéveloppement favorisent l'amélioration de leur pratique professionnelle par l'entremise d'interactions entre eux et avec une ressource spécialisée de l'organisation. Un blogue des gestionnaires a été créé à leur intention; il offre des lectures, des références et des outils d'appropriation ou de mise en pratique des connaissances.

Au chapitre de la formation, la SIQ a consenti un investissement équivalent à 2,32 % de sa masse salariale au cours de la dernière année financière. Ces efforts de formation ont été axés majoritairement sur l'intégration et sur le développement du personnel en lien avec son emploi et avec les changements apportés aux processus en place.

Plusieurs nouveaux contenus de formation ont été créés à l'interne en matière de gestion immobilière et de gestion des espaces, favorisant ainsi une mise à niveau des connaissances du personnel concerné. En parallèle, la SIQ a mis de l'avant une démarche d'accompagnement visant à doter l'organisation de formateurs internes reconnus par leurs pairs.

Également, afin de soutenir son personnel ingénieur et architecte en termes de formation continue, la SIQ a conclu des ententes avec l'Ordre des ingénieurs du Québec et avec l'Ordre des architectes du Québec afin que soient reconnues certaines des formations dirigées et développées à l'interne.

Aussi, la SIQ accorde une grande importance aux programmes en sécurité au travail. Elle gère et développe constamment ses façons de faire afin d'éliminer les dangers à la source, notamment aux chapitres des espaces clos, du cadenassage et de la sécurité des machines, et elle fournit la formation adaptée à ses employés.

La Société a à cœur la santé et la sécurité de ses employés et elle en fait la promotion au moyen de différentes activités, notamment de capsules mensuelles sur la santé, d'une campagne de vaccination antigrippale et d'un programme de remboursement pour l'activité physique. La SIQ offre aussi à ses employés l'accès à des ressources spécialisées à l'aide de son programme d'aide au personnel.

Effectifs

PAR CATÉGORIE

	2012-2013			2011-2012		
	R	O	Total	R	O	Total
Président et vice-présidents	6		6	7		7
Personnel d'encadrement	45		45	47		47
Personnel professionnel	235	17	252	229	17	246
Personnel technicien	227	28	255	235	22	257
Personnel de bureau	119	14	133	123	7	130
Personnel ouvrier	90	1	91	91	1	92
Total	722	60	782	732	47	779

R = personnel régulier
O = personnel occasionnel

PAR SEXE ET ÂGE MOYEN

	2012-2013			2011-2012		
	H	F	Total	H	F	Total
Nombre	444	338	782	441	338	779
Répartition	56,8 %	43,2 %	100,0 %	56,6 %	43,4 %	100,0 %
Âge moyen	46,4	45,5	46,0	46,3	44,8	45,7

PAR RÉGION

	2012-2013		2011-2012	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Grande région de Québec	499	63,8 %	463	59,4 %
Grande région de Montréal	213	27,2 %	216	27,7 %
Autres régions – Est	35	4,5 %	52	6,7 %
Autres régions – Ouest	35	4,5 %	48	6,2 %
Total	782	100,0 %	779	100,0 %

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La SIQ a poursuivi sa modernisation en se concentrant sur ses services d'affaires (produits/services) et sur la réingénierie des processus administratifs. Pour soutenir cette modernisation, la SIQ a établi les bases d'une architecture d'entreprise des systèmes d'information en s'inspirant de la tendance mondiale de l'architecture orientée vers les services, le Programme Évolution des services d'affaires (PÉSA).

Le PÉSA vise à mettre à la disposition du personnel de la SIQ des technologies de l'information qui permettent d'améliorer et d'uniformiser la qualité du service à la clientèle, de s'adapter à la complexité grandissante des obligations de reddition de comptes, de faire face au renouvellement de la main-d'œuvre et d'optimiser les investissements dans le renouvellement technologique.

Une analyse des éléments qui composent le programme, notamment la mise à jour des besoins d'affaires de même que le niveau de maturité et de vélocité des équipes de développement, a conduit la SIQ à proposer une stratégie actualisée. Cette nouvelle planification permettra de réaliser le PÉSA en six phases et, ainsi, de devancer la fin du projet de 20 mois tout en générant des économies. Elle a également permis de revoir l'assemblage des fonctionnalités développées à chacune des phases en fonction de l'actualisation des besoins d'affaires.

De plus, certains projets qui ne sont pas inclus dans le PÉSA ont été priorisés, puis réalisés à la suite de l'approbation du comité de direction et du conseil d'administration, et ce, en fonction des besoins d'affaires de la SIQ. Les plus marquants de l'année 2012-2013 ont été la refonte du système de tarification (dont l'objectif est d'établir un répertoire des tarifs pour les loyers d'aménagement et d'espace), l'implantation d'une unité de stockage ainsi que le renouvellement du parc cellulaire.

DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (RI) POUR LA PÉRIODE 2012-2013

(en milliers de dollars)

	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI pour l'exercice	Écart
Projets en développement	5 967,9	4 199,5	1 768,4
Autres activités (continuité et encadrement)	10 161,7	7 273,2	2 888,5
Total	16 129,6	11 472,7	4 656,9

L'écart entre les débours réels et planifiés est constitué du coût des équipements ainsi que des honoraires internes et externes pour la réalisation des activités de continuité et d'encadrement ainsi que pour la réalisation de projets qui ont été reportés ou annulés.

NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR LA PÉRIODE 2012-2013

	Nombre de projets
Nombre de projets en cours au début de l'exercice ⁽¹⁾	11
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	4
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	8
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	3
Nombre de projets annulés au cours de l'exercice	4

1. En 2012-2013, 13 projets étaient en cours à la fin de l'exercice, dont deux ont été reclassés dans les projets terminés pour cet exercice.

La méthode de développement dite « agile » encadre le processus de réalisation. Cette méthode privilégie un développement des fonctionnalités basé sur la priorisation des besoins d'affaires, ce qui permet d'établir un lien collaboratif entre les utilisateurs et les intervenants en technologies de l'information.

L'exercice 2012-2013 a également permis de réaliser des développements de projets avec cinq équipes qui travaillent simultanément sur leurs volets respectifs : le parc immobilier, les projets standards, la gestion contractuelle, la gestion financière et la tarification.

Au cours du prochain exercice, la SIQ entend implanter les projets réalisés en 2012-2013 et réaliser une partie de la phase 4 du PÉSA, laquelle s'étend sur 16 mois et comporte, entre autres, la gestion des demandes clients, la gestion des espaces, les ententes d'occupation, les projets d'aménagement, les contrats de location et la gestion financière. En ce qui a trait aux projets ne s'articulant pas autour du PÉSA, la SIQ compte poursuivre la fusion des systèmes financiers (SIQ / CHQ), puis implanter un logiciel de centre d'appels ainsi que la téléphonie IP.

INTELLIGENCE D'AFFAIRES

La SIQ a mis en place un nouveau processus d'intelligence d'affaires qui permet une exploitation performante et efficace des données informatiques et décisionnelles.

L'objectif est de fournir des outils de gestion accessibles en temps réel à travers des rapports, des indicateurs ou d'autres supports informatiques et, ultimement, d'offrir une vue consolidée des informations de tous les domaines d'affaires et de tous les systèmes actuellement en opération à la SIQ.

Ce processus vise à utiliser le savoir-faire du personnel pour modeler les données en fonction des besoins réels d'information des utilisateurs.

Cette structure est composée des fonctionnalités (entrepôt de données, rapports, tableaux de bord) permettant d'agrèger les différentes sources de données de la SIQ afin de fournir un environnement fiable et exploitable par tous les intervenants provenant des différentes sphères de l'entreprise.



Sophie Laporte, ing. – chargée de projets

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA SIQ, UNE ENTREPRISE ÉCORESPONSABLE

La Société immobilière du Québec mène des activités de construction et d'exploitation d'immeubles qui ont des répercussions sur l'environnement, sur l'économie de toutes les régions du Québec, ainsi que sur la qualité de vie de sa clientèle, de son personnel et des citoyens qui fréquentent ses immeubles.

Dans le cadre des obligations que lui confère sa mission, la SIQ a un devoir d'exemplarité en tant que gestionnaire immobilier public. De plus, à titre de donneur d'ouvrage et de locataire institutionnel, elle exerce un pouvoir d'influence sur l'industrie immobilière et sur le secteur de la construction.

Depuis plus de 10 ans, la SIQ s'affaire à maintenir et à renforcer par des actions concrètes son leadership comme entreprise écoresponsable dans le secteur immobilier. Au fil des années, elle a sans cesse introduit de nouvelles initiatives environnementales dans ses activités, qu'il s'agisse d'efficacité énergétique, de construction durable, de gestion immobilière responsable, de programmes de recyclage et de récupération, de l'usage du bois dans la construction institutionnelle, ou de contribution à la conservation du patrimoine culturel sous sa responsabilité.

En 2009, la SIQ s'est engagée à atteindre les différents objectifs gouvernementaux en matière de développement durable en adoptant son Plan d'action de développement durable 2009-2012, structurant ainsi son action autour d'objectifs précis et concrets touchant tant ses activités que ses exigences envers ses partenaires d'affaires. Cet engagement a été reconduit et renforcé au cours du dernier exercice par la publication de son Plan d'action de développement durable 2012-2015 présenté en page 43.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

L'inscription d'une cible d'efficacité énergétique dans les indicateurs stratégiques de performance ainsi que d'une cible visant la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans le Plan d'action de développement durable exprime clairement la volonté de la SIQ de poursuivre le renforcement de son leadership en matière de développement durable, puis d'apporter une contribution significative au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec.

Après avoir dépassé, au cours de l'exercice 2008-2009, la cible d'économie d'énergie qui lui a été fixée par la Stratégie énergétique du Québec (consommation unitaire d'énergie réduite de 10 % en 2010 par rapport à l'année de référence 2002-2003), la SIQ s'était dotée, dans son Plan stratégique 2009-2012, d'une cible plus ambitieuse. Ces efforts ont permis une diminution de la consommation d'énergie de 20,4 % en 2011-2012 par rapport à l'année de référence 2002-2003.

Au cours de l'exercice 2012-2013, la SIQ s'est dotée, dans ses indicateurs stratégiques de performance, d'une nouvelle cible de réduction de 3 % de son indice de consommation énergétique d'ici le 31 mars 2015. Dans le même temps, la SIQ a adopté son nouveau Plan d'action de développement durable 2012-2015 et a retenu comme objectif la réduction de 4 % de ses émissions de GES. Pour ces deux cibles, la SIQ a choisi une nouvelle année de référence basée sur l'exercice 2010-2011. Ce choix permet une mesure actualisée et renvoie une image qui reflète mieux les efforts récents de l'organisation en faisant abstraction des résultats des années précédentes.

Au 31 mars 2013, la consommation énergétique estimée¹ du parc immobilier en propriété correspond à 1 045 mégajoules équivalents par mètre carré, comparativement à 1 104 mégajoules équivalents par mètre carré au 31 mars 2012, soit une diminution de la consommation de 5,34 % en un an. Par rapport à l'année de référence 2010-2011, la réduction de la consommation s'établit à 13,7 %. Ce résultat s'explique par la réalisation de 56 projets d'efficacité énergétique, notamment le projet de rénovation majeur de l'édifice l'Atrium à Québec, qui a permis une réduction de la consommation d'énergie de 48 %, tandis que l'édifice Marie-Guyart, toujours à Québec, a réduit sa consommation de près de 10 %. Il s'explique aussi par les modifications apportées au parc, qu'il s'agisse de vente d'immeubles ou de l'ajout de bâtiments particulièrement performants sur le plan énergétique, comme le 3700, rue Berri, à Montréal et le 2535, boulevard Laurier, à Québec.

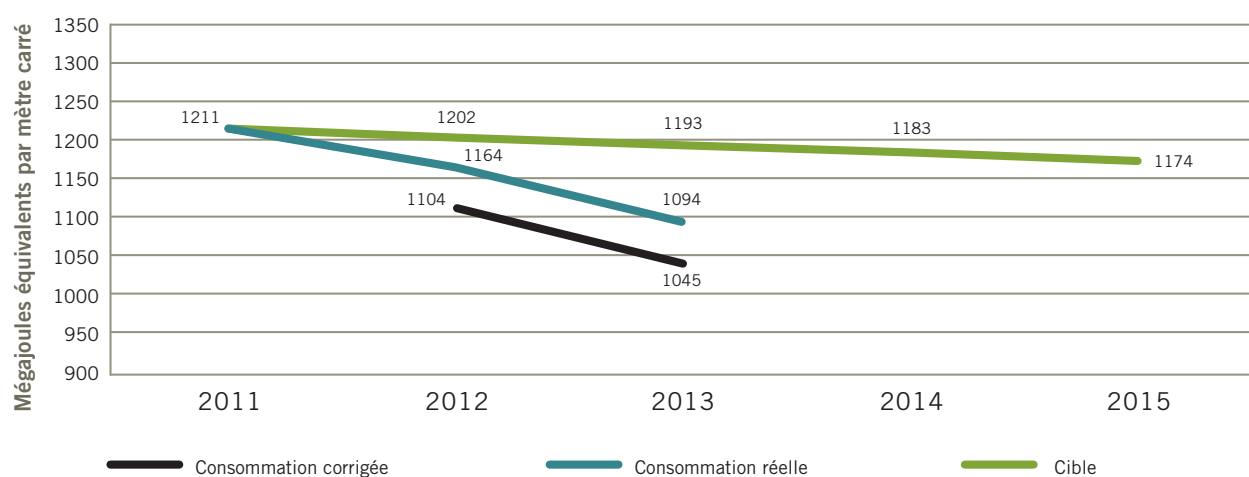
1. Les données réelles de consommation du mois de mars 2013 n'étant pas disponibles au moment de rédiger ce rapport, les calculs 2012-2013 sont basés sur la comparaison des données de consommation entre la période d'avril 2012 à février 2013 et celle d'avril 2011 à février 2012. Les résultats au 31 mars 2012 ont été révisés en fonction des données complètes obtenues en août 2012.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2012-2013, la réduction des émissions de GES projetées a atteint 1 462 tonnes équivalent CO₂ par rapport à l'année 2011-2012. Cette réduction des émissions de GES porte la baisse projetée au 31 mars 2013 pour l'ensemble des propriétés à 16,36 %, soit une réduction nette de 5 392 tonnes équivalent CO₂ et une réduction cumulée de 9 323 tonnes équivalent CO₂ depuis 2010-2011.

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'application, tant dans les propriétés existantes que dans les nouvelles constructions, d'un éventail de mesures écoénergétiques qui incluent le recours à la géothermie, l'usage de systèmes d'éclairage performants et l'optimisation de la gestion automatisée des systèmes électromécaniques.

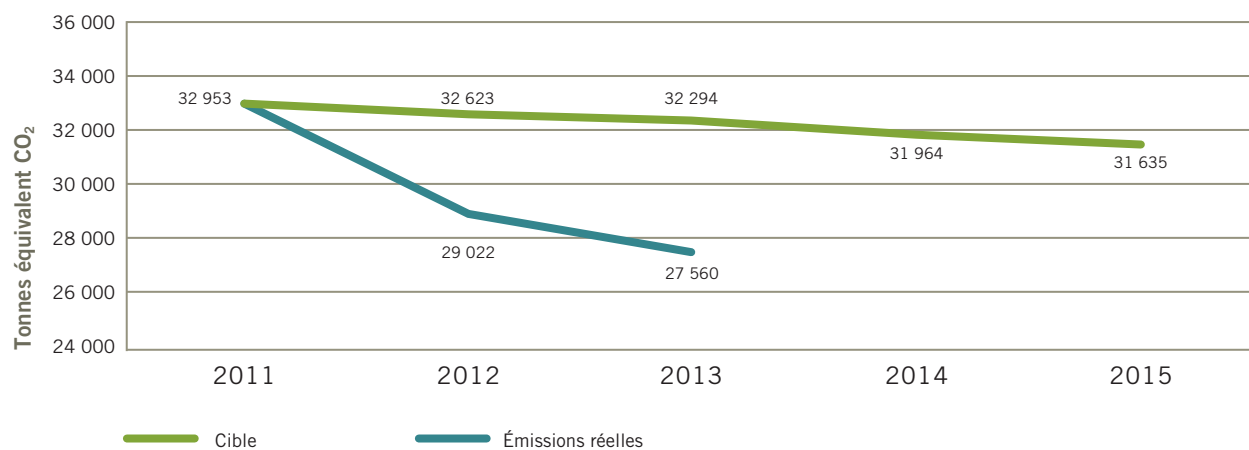
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

(au 31 mars)



ÉMISSIONS ANNUELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE

(au 31 mars)



LA CONSTRUCTION DURABLE

La SIQ s'est engagée depuis plusieurs années à appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception et la construction d'immeubles. Cet engagement se traduit par l'adoption des exigences LEED-NC² lors de la construction d'édifices d'une valeur supérieure à cinq millions de dollars. LEED est un programme de certification reconnu internationalement et administré au Canada par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa).

Par ailleurs, en 2012-2013, trois certifications LEED-NC ont été obtenues pour des projets de la SIQ, ce qui porte à six le nombre de projets certifiés depuis 2009. Le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Avignon à Matapédia a obtenu le niveau Certifié, le Centre administratif du ministère des Ressources naturelles à Gaspé le niveau Argent, et le Centre jeunesse de la Montérégie le niveau Or. Un total de 25 projets (dont 13 terminés) de la SIQ sont inscrits à la certification LEED-NC, pour un montant total de plus de 858 millions de dollars.

La SIQ favorise également l'obtention de l'agrément PA LEED (professionnel agréé LEED) par son personnel pour lui permettre de maîtriser les enjeux de la certification LEED. Au 31 mars 2013, 31 employés de la SIQ détenaient cet agrément. Un programme de soutien a été mis sur pied pour favoriser le maintien des accréditations PA LEED déjà obtenues.

LA GESTION IMMOBILIÈRE RESPONSABLE

Comme cadre d'amélioration de la performance et de la gestion environnementale de ses immeubles, la SIQ a adopté en 2005 le programme de certification BEST³ de l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles (BOMA) pour ses immeubles en propriété.

Au 31 mars 2013, la SIQ a renouvelé 19 certificats et détient désormais huit certificats BEST de niveau 4. La SIQ compte maintenant 108 propriétés certifiées, soit 93 % de la superficie totale bâtie de ses immeubles admissibles au programme, ce qui place l'entreprise au premier rang des propriétaires immobiliers publics et privés québécois qui ont adhéré à BEST.

La SIQ vise également à influencer ses fournisseurs, ses prestataires et, plus largement, l'industrie immobilière, afin qu'ils intègrent la dimension environnementale dans leurs façons de faire. Ainsi, pour ses locations de 1 000 mètres carrés et plus, elle exige que l'immeuble obtienne la certification BEST de BOMA, tandis que les projets d'aménagement de 2 000 mètres carrés et plus doivent être conçus et réalisés de façon à obtenir la certification LEED-CI⁴ du CBDCa.

La SIQ a par ailleurs poursuivi ses efforts dans le déploiement de la collecte multimatières. À ce jour, 148 édifices en propriété participent à la collecte multimatières, tandis que 47 immeubles en propriété et 54 en location adhèrent au programme *Visez juste!* de Recyc-Québec. De plus, l'édifice Marie-Guyart a obtenu le niveau 3 (à savoir le plus haut niveau) du programme de certification *ICI ON RECYCLE!* qui atteste un taux de mise en valeur d'au moins 70 % des matières résiduelles produites dans l'édifice.

2. LEED-NC : le programme LEED-NC (*Leadership in Energy and Environmental Design-Nouvelles constructions*) repose sur le respect, tout au long du processus de conception et de réalisation du projet, d'exigences environnementales qui touchent l'aménagement du site, la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des ressources et la qualité de l'environnement intérieur.

3. BEST : le programme de certification environnementale applicable aux édifices commerciaux et institutionnels en service BEST (*Building Environmental Standards*) de BOMA (*Building Owners and Managers Association*) comprend quatre niveaux de certification établis à partir d'une évaluation de la performance environnementale d'un immeuble au regard de critères tels que l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau potable, la récupération multimatières, la saine gestion des déchets de construction et des produits dangereux, l'utilisation de produits sains et recyclés, ainsi que les mesures sur la qualité de l'environnement intérieur.

4. LEED-CI : le programme LEED-CI (*Commercial Interiors* ou aménagements commerciaux) vise les projets d'aménagement intérieur dans des édifices existants et requiert l'adoption de solutions écologiques pour la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des matériaux, le recyclage des aménagements existants et la qualité des environnements intérieurs.

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN DOCUMENT D'ORIENTATION

La SIQ a adopté en avril 2010 une nouvelle politique de développement durable, laquelle a été révisée en février 2012. La politique fait directement référence à la Stratégie gouvernementale de développement durable et met notamment l'accent sur la sensibilisation, la formation du personnel, la promotion de la démarche de la SIQ auprès de sa clientèle et de ses partenaires d'affaires, l'adoption de meilleures pratiques basées sur des certifications reconnues, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'implantation d'un système de gestion environnementale, la mise en place de programmes d'acquisition écoresponsable, de réduction à la source, de recyclage et de récupération, sans oublier la préservation du patrimoine culturel dont la SIQ est propriétaire.

L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

En complément de ses engagements inscrits au Plan d'action de développement durable, la SIQ s'implique activement dans la mise en œuvre de la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec. Elle a apporté une contribution remarquable aux travaux du groupe de travail mandaté par le gouvernement pour favoriser l'utilisation accrue du bois dans la construction, démarche qui a donné lieu à la publication du Rapport Beaulieu en février 2012. Cette implication passe notamment par la prise en compte des orientations de la stratégie dans les programmes fonctionnels et techniques des projets de construction et de rénovation. Ainsi, la SIQ a intégré à ses programmes l'étude obligatoire d'une solution structurale et architecturale utilisant le bois et elle favorise le recours au bois comme matériau de parement extérieur et comme revêtement intérieur lorsque la réglementation le permet et que cette solution se révèle pertinente.

Par ailleurs, l'utilisation du bois s'intègre parfaitement dans l'approche durable de la SIQ puisque le bois est une ressource renouvelable qui permet de réduire les émissions de GES.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE OPPORTUNITÉ DE COLLABORATION

À la suite de l'adoption par le gouvernement de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (prolongée jusqu'en décembre 2014), plus de 130 ministères et organismes, dont une majorité sont clients de la SIQ, ont adopté des plans d'action de développement durable. Pour la SIQ, la mise en œuvre de son plan passe par une importante collaboration avec sa clientèle.

La SIQ participe à différents comités interministériels directement liés au développement durable : la Table de concertation sur les systèmes de gestion environnementale et la Table de concertation sur les objectifs environnementaux nationaux mise en place par le Bureau de coordination de développement durable (BCDD). La SIQ a également participé aux comités « Bâtiment » et « Exemplarité de l'État » dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, lequel est entré en vigueur le 1^{er} avril 2013. Pour ces deux comités, la SIQ a mis à profit son expertise afin de produire deux rapports techniques sur les mesures envisagées pour réduire les émissions de GES produites par le parc immobilier du gouvernement.

DES EMPLOYÉS ENGAGÉS

Un sondage effectué en 2012 a permis de confirmer l'engagement des employés de la SIQ à l'égard du développement durable. Il démontre notamment qu'il s'agit d'une valeur que les employés de la SIQ ont particulièrement à cœur et qu'ils sont fiers des actions de la SIQ à cet égard, en particulier en ce qui concerne la construction et la gestion durables.

PRIX ET DISTINCTIONS

Prix reconnaissance BOMA BEST

Au cours de l'exercice, BOMA Québec a rendu hommage à la SIQ en lui remettant son premier Prix reconnaissance BOMA BEST.

Ce prix vise à mettre en lumière les entreprises qui, grâce à leur engagement, à leur implication exceptionnelle et à leurs efforts soutenus depuis la création de BOMA BEST, ont contribué de façon significative au rayonnement de la cause environnementale ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des occupants de leurs immeubles, et ce, tout en réduisant leur empreinte environnementale.

Aujourd'hui, sept ans après la naissance du programme, 108 de nos immeubles partout au Québec sont certifiés BEST, soit près de 93 % des superficies admissibles.

Avec près du tiers de l'ensemble des édifices certifiés au Québec, la SIQ se classe au premier rang des propriétaires immobiliers, publics et privés, qui ont adhéré au programme BEST.

Trois nouvelles certifications LEED

L'engagement de la SIQ à construire des bâtiments écoresponsables a été récompensé par l'obtention de trois nouvelles certifications LEED : le niveau Or pour le Centre jeunesse de la Montérégie à Longueuil, le niveau Argent pour les bureaux du ministère des Ressources naturelles à Gaspé et le niveau Certifié pour le poste de la Sûreté du Québec de Matapédia.

Le parc immobilier de la SIQ compte désormais six immeubles certifiés LEED alors que 25 autres projets, d'une valeur globale de 858 millions de dollars, sont enregistrés auprès du Conseil du bâtiment durable du Canada en vue d'obtenir leur certification.



Centre jeunesse de la Montérégie à Longueuil



Bureaux du ministère des Ressources naturelles à Gaspé



PERFORMANCE ET GOUVERNANCE

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS AU REGARD DES INDICATEURS STRATÉGIQUES DE PERFORMANCE

Lors de la dernière année du Plan stratégique 2009-2012, un exercice de réflexion a été entrepris afin de maintenir l'élan organisationnel engendré par la poursuite d'objectifs mobilisateurs.

À cette occasion, trois orientations ont été déterminées en fonction des défis auxquels fait face l'entreprise, des besoins d'amélioration identifiés ainsi que du bilan des réalisations récentes, et ce, tant sur les plans des environnements interne qu'externe. Il s'agit de :

- L'amélioration de la relation client
- La préservation et le développement de l'expertise
- L'amélioration de l'efficacité des services

Ces orientations se concrétisent par des indicateurs stratégiques de performance et des actions clés, dont l'évolution est suivie périodiquement à l'aide de plans d'action et d'un tableau de bord.

BILAN 2012-2013

La première année de mise en œuvre de ces indicateurs stratégiques présente peu de résultats chiffrés. Bien qu'étant en continuité avec les orientations du Plan stratégique 2009-2012, plusieurs initiatives sont nouvelles et comportent dans la première année des étapes d'analyse et de mise en place préalables à la mesure des indicateurs. Les principaux résultats sont attendus à partir de mars 2014 et l'évaluation finale de l'atteinte des cibles sera mesurée en mars 2015. La plupart des actions prévues au cours de l'exercice se réalisent conformément à l'échéancier initial.

Parmi les principales réalisations ou actions en cours, mentionnons la vaste consultation menée auprès du personnel afin d'évaluer le climat organisationnel (en lien avec la cible 2.1.1), la mise sur pied d'un réseau de veille structuré (cible 2.3.2), le recours systématique aux audits de conception pour certains projets (cible 3.3.2), l'élaboration d'un plan de communication visant l'accroissement de la notoriété et de l'attraction de l'organisation (cible 2.1.2), l'élaboration d'un nouveau modèle d'aménagement (cible 2.3.1), la création d'une liste consolidée de projets (cible 3.1.3), ainsi que l'établissement de listes de vérification pour certains contrats (cible 1.3.1) et la mise en place de la mesure de la répartition des travaux d'entretien préventif vs curatif (cible 3.1.2).

Au titre des principaux résultats obtenus, nous pouvons citer les suivants :

- 39 % des audits d'assurance qualité ont été réalisés (cible 1.2.3)
- 65 % de taux global de satisfaction chez les employés (cible 2.1.1)
- 96,1 % en taux annuel de rétention (cible 2.1.2)
- 5 % pour l'indice de vétusté physique et 1,7 % pour l'indice de vétusté fonctionnelle (cible 3.1.1)
- 64,9 % des projets d'amélioration et de réparation amorcés par rapport aux projets planifiés (51,5 % en termes de budget utilisé) (cible 3.1.3)
- 1,8 % pour le taux d'augmentation des frais d'exploitation par rapport à l'IPC (1 %) (cible 3.2.2)
- 13,7 % de réduction de la consommation d'énergie (cible 3.2.3)
- 12 % des procédures en gestion contractuelle implantées dans le SMQ et déployées (cible 3.3.3)

ENJEU 1 LA RELATION CLIENT

AMÉLIORATION DE LA RELATION CLIENT

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Statut des actions	Résultats 2012-2013
1.1 Accroître notre connaissance des clients et la prise en compte de leurs besoins	1.1.1 Taux de satisfaction des clients relativement aux solutions apportées à leurs besoins immobiliers	80 % au 31 mars 2015	À venir	S. O.
Actions en lien avec l'objectif Des actions en lien avec cet objectif sont prévues d'ici l'été 2013. Il s'agit d'organiser des rencontres formelles avec la clientèle, puis de structurer et de mieux exploiter l'information client. Dans les deux cas, l'identification des responsables a été réalisée et la validation des besoins est en cours. Les principaux travaux ont été axés sur la détermination de la méthode de mesure de la performance de cette cible, qui consistera en un sondage auprès de nos clients. Ce sondage inclura, entre autres, la mesure des indicateurs 1.2.1 et 1.3.1.				
1.2 Harmoniser le service à la clientèle	1.2.1 Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de l'application de la déclaration de service	80 % au 31 mars 2015	À venir	S. O.
	1.2.2 Pourcentage des engagements de la déclaration de service à la clientèle respectés	90 % annuellement	À venir	S. O.
	1.2.3 Pourcentage d'unités opérationnelles ayant fait l'objet d'audits en matière d'application des procédures	100 % au 31 mars 2015	En cours	39 %
Actions en lien avec l'objectif Afin d'harmoniser le service à la clientèle pour l'ensemble des unités et du territoire d'action de la SIQ, une déclaration de service à la clientèle est en préparation. Une déclaration finale est envisagée au cours de l'année 2013, et celle-ci sera dressée à partir de la version préliminaire déjà produite. L'indicateur 1.2.1 sera mesuré à l'aide d'un sondage auprès de nos clients. Ce sondage inclura, entre autres, la mesure des indicateurs 1.1.1 et 1.3.1. Au cours de l'exercice, sept unités ont fait l'objet d'un audit en matière d'application des procédures. Un rapport spécifique présentant des zones d'amélioration est produit pour chaque unité dans les mois suivants. Selon la structure organisationnelle actuelle, 18 unités devraient être auditées d'ici le 31 mars 2015.				

1.3 Améliorer le rendement des services offerts à la clientèle par les fournisseurs	1.3.1 Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des services offerts par les fournisseurs de la SIQ	80 % au 31 mars 2015	À venir	S. O.
	1.3.2 Pourcentage des contrats de plus de 10 000 \$ évalués en fonction des nouvelles mesures d'évaluation du rendement	100 % annuellement	En cours	S. O.

Actions en lien avec l'objectif

L'indicateur 1.3.1 sera mesuré à l'aide d'un sondage auprès de nos clients. Ce sondage inclura, entre autres, la mesure des indicateurs 1.1.1 et 1.2.1.

Dans un souci d'efficacité et d'efficience, la portée de l'indicateur 1.3.2 a été modifiée. L'évaluation obligatoire des contractants visera les contrats dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 \$. Si les circonstances le justifient, un contrat d'une valeur comprise entre 10 000 \$ et 25 000 \$ pourra faire l'objet d'une évaluation de rendement.

Des critères d'évaluation de rendement ont été établis et sont en cours de validation pour quatre types de contrats (travaux de construction, services professionnels, services de nature technique et approvisionnement).

Une première ébauche du processus d'évaluation a été élaborée et présentée dans un format permettant de l'intégrer au système de management de la qualité. Certains aspects de ce processus et plus particulièrement ceux concernant la production des rapports de rendement insatisfaisant ont été présentés au comité de direction de la Société et font maintenant partie intégrante d'une directive diffusée à tout le personnel.

Au cours de l'année 2013, une base de données des évaluations de rendement sera conçue et de la formation sur ce nouveau processus sera offerte. La mesure de l'indicateur pourra être réalisée une fois ces éléments mis en place, à l'horizon 2014.

Par ailleurs, des listes de vérification des principaux types de contrats sont en cours de développement. Elles permettront une vérification efficace des principales clauses contractuelles. Leur mise en œuvre est prévue pour l'automne 2013. De plus, un modèle standard d'avis de redressement a été créé sur la base de ce qui existe déjà dans le cadre des projets majeurs. Il formalise un processus qui permet de signaler des manquements à l'exécution de contrats et d'entreprendre des initiatives visant à les corriger avant la fin de celui-ci. Il sera mis en œuvre au cours de l'année 2013.

En ce qui concerne les baux, des procédures encadrant les audits de prérenouvellement ainsi que le suivi des clauses spéciales et importantes sont en cours d'établissement en vue de leur intégration au SMQ (été 2013). Ces procédures permettront de renforcer les moyens d'action à l'égard du non-respect des clauses des baux.

ENJEU 2 L'EXPERTISE

PRÉSERVATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Statut des actions	Résultats 2012-2013
2.1 Être un employeur de choix pour le personnel actuel et à venir	2.1.1 Taux global de satisfaction des employés	AUGMENTATION au 31 mars 2015	En cours	65 % ⁽¹⁾
	2.1.2 Taux annuel de rétention des employés ⁽²⁾	97 % annuellement	En cours	96,1 %

Actions en lien avec l'objectif

Le taux global de satisfaction a été mesuré par la firme Léger par le biais d'une consultation réalisée auprès des employés de la SIQ (taux de réponse de 70 %). Un plan d'action, élaboré à la suite de l'analyse en cours des résultats complets, visera à améliorer cette performance. Plus de détails sont disponibles dans la section « Ressources humaines » à la page 25.

Parmi les initiatives en lien avec la satisfaction des employés et particulièrement leur rétention, la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion mobilisatrice est visée. Les zones d'amélioration à cet effet et ces nouvelles pratiques ont été identifiées et bonifiées grâce au sondage de satisfaction et elles seront incluses dans le plan d'action d'amélioration.

Afin que la SIQ maintienne son leadership et son expertise, elle doit être plus souvent considérée par les candidats comme employeur de choix. Ainsi, un plan de communication pour l'attraction de la relève a été élaboré afin d'accroître la visibilité et la notoriété de la SIQ auprès de catégories de candidats ciblés, notamment en fonction de la difficulté à combler certains postes. Différents moyens de communication seront utilisés afin de mettre en lumière la valeur ajoutée de travailler à la SIQ, que ce soit le Web (sites de recrutement et du secteur immobilier), les médias sociaux (Facebook, LinkedIn) et traditionnels (placement publicitaire, affichage), ainsi que les événements (salons, colloques) et partenariats (ordres professionnels, établissements d'enseignement). La mise en œuvre du plan de communication s'échelonnnera de mars 2013 à mars 2015.

2.2 Développer le partage et la conservation de la connaissance	2.2.1 Nombre de transferts de connaissances réalisés par rapport au nombre total d'employés identifiés comme détenant une expérience et des connaissances uniques et stratégiques	100 % au 31 mars 2015	En cours	S. O.
	2.2.2 Taux d'utilisation des outils de collaboration	AUGMENTATION au 31 mars 2015	En cours	S. O.

Actions en lien avec l'objectif

En ce qui concerne les transferts de connaissances, une première liste de personnes détenant une expérience et des connaissances uniques et stratégiques au sein de l'organisation a été dressée à la suite de l'élaboration d'une démarche d'identification et de la définition des critères permettant de les cibler. Ensuite, la méthode à utiliser pour réaliser le transfert sera déterminée et les premiers transferts de connaissances seront réalisés.

Concernant les outils de collaboration, ceux-ci seront mis en place de façon concomitante avec la révision de l'intranet de l'organisation. La détermination des besoins à cet effet a été réalisée (rencontres et consultations internes) et transmise aux services informatiques pour une mise en ligne prévue à l'automne 2013. La mesure de l'indicateur 2.2.2 pourra être faite à partir de ce moment.

1. Le pourcentage inscrit pour l'exercice 2012-2013 n'est pas un taux d'augmentation mais le résultat obtenu lors de la consultation du personnel qui constitue dès lors la cible à améliorer d'ici le 31 mars 2015.

2. Excluant les départs à la retraite.

2.3 Adopter des innovations à valeur ajoutée	2.3.1 Nombre de projets pilotes réalisés à partir du nouveau modèle d'aménagement développé	2 au minimum au 31 mars 2015	En cours	0
	2.3.2 Pourcentage des domaines d'affaires identifiés couverts par le réseau de veille	100 % au 31 mars 2015	En cours	41 %

Actions en lien avec l'objectif

Les principes qui serviront à définir le nouveau modèle d'aménagement ont été élaborés en collaboration avec des consultants experts au cours de l'automne 2012. Le nouveau modèle, établi à partir d'une analyse des meilleures pratiques d'aménagement et des besoins spécifiques des organisations publiques, sera conçu pour être appliqué dans un projet pilote, dont la réalisation est prévue pour 2013-2014.

Le réseau de veille a été mis en place et il est en période de rodage jusqu'en septembre 2013. À la suite de l'approbation par le comité de direction du fonctionnement du réseau de veille, de ses objectifs et des domaines d'affaires, six veilleurs ont été désignés couvrant sept domaines d'affaires sur les 17 identifiés (41 %), dont quatre des sept domaines sont considérés comme prioritaires selon leurs conséquences sur les principales activités de l'organisation. Depuis janvier 2013, le réseau de veille s'est réuni à deux reprises et des recherches ont été entreprises sur plusieurs thèmes à valeur ajoutée.

ENJEU 3 LA PERFORMANCE

AMÉLIORATION DE L'EFFICIENCE DES SERVICES

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Statut des actions	Résultats 2012-2013
3.1 Optimiser les opérations de maintien et de valorisation des actifs	3.1.1 Indices de vétusté : • Physique : • Fonctionnelle :	entre 5 % et 10 % annuellement	En continu	5,0 %
		< 5 % annuellement		1,7 %
	3.1.2 Ratio de dépenses d'entretien préventif et curatif	Préventif > 55 % Curatif < 45 % au 31 mars 2015	En cours	S. O.
	3.1.3 Ratio de projets d'améliorations et de réparations majeures amorcés par rapport aux projets planifiés	70 % en nombre et en valeur annuellement	En continu	64,9 % en nombre 51,5 % en valeur

Actions en lien avec l'objectif

Les indices de vétusté physique et fonctionnelle sont conformes aux cibles fixées et démontrent que le niveau d'investissement pour l'entretien et la mise aux normes des bâtiments de la SIQ est adéquat. Cette situation découle d'une connaissance juste de l'état des immeubles et d'un maintien efficace de l'état des actifs.

Au cours de la dernière année, des actions ont été mises en œuvre afin d'instaurer un suivi du ratio des dépenses curatives et préventives. En effet, outre la révision du cadre comptable précisant la définition des comptes visés, des mesures ont été mises en place afin que les ouvriers de la SIQ saisissent leur temps au système GUIDE TI selon les catégories entretien, réparation ou appel de service. Ainsi, au cours de la prochaine année, cet indicateur pourra être mesuré et les correctifs requis pourront être apportés, s'il y a lieu.

La performance obtenue pour l'indicateur 3.1.3 signifie que 64,9 % des projets budgétés pour 2012-2013 auront été amorcés au 31 mars et que 51,5 % de leur budget aura été dépensé pour leur réalisation. Ces résultats s'expliquent notamment par des changements de besoins des clients et par la disponibilité des ressources de l'organisation.

Une optimisation de la planification des projets se traduira par la mise en place d'une gestion par portefeuille, permettant de prioriser les projets selon divers critères en tenant compte de la capacité organisationnelle. Dans ce cadre, une liste consolidée de projets est en production, ce qui permettra d'améliorer le suivi du portefeuille tout au long de l'année, et ainsi de déceler les écarts rapidement pour poser des actions correctives, si nécessaire.

3.2 Maintenir une tarification concurrentielle	3.2.1 Taux annuel des loyers d'espaces de bureau (nouveaux baux négociés) par rapport au taux moyen annuel du marché par région*	< 1 annuellement	En cours	S. O.
	3.2.2 Taux d'augmentation des frais d'exploitation (excluant l'énergie)	≤ IPC annuellement	En cours	1,8 % vs IPC 1,0 %
	3.2.3 Indice de consommation énergétique	- 3 % au 31 mars 2015 par rapport à 2010-2011	En cours	- 13,7 %

Actions en lien avec l'objectif

Les premiers tests de mesure de l'indicateur 3.2.1 effectués n'ont pas été concluants, et ce, principalement en raison de l'incompatibilité des études de marché actuellement disponibles avec les transactions effectuées par la SIQ.

Par conséquent, un outil de mesure sera conçu au cours de l'exercice 2013-2014, lequel permettra de mieux apprécier la performance des transactions.

Nonobstant la difficulté d'établir l'indicateur, des actions ont été posées dans le but de renforcer les processus d'analyse de marché et de négociation des baux. Entre autres, des procédures (SMQ) précisent la documentation requise préalablement à l'autorisation des transactions : analyse de marché, rapport de prénégociation, rapport de négociation, orientation immobilière. Les conseillers immobiliers et les directeurs immobiliers ont reçu de la formation à cet effet.

De plus, les procédures, les façons de faire et les outils de travail concernant le volet financier de la gestion des espaces ont été révisés et simplifiés afin d'assurer la rentabilité économique des investissements publics à partir d'outils financiers permettant de soutenir les solutions immobilières optimales. Ainsi, des formations seront dispensées au personnel des directions immobilières dès juin 2013 afin de développer la maîtrise des processus liés au choix d'un projet immobilier.

Les frais d'exploitation (excluant l'énergie) de tous les immeubles propriétés de la SIQ ont augmenté de 1,1 M\$ pour l'exercice 2012-2013. En 2011-2012, la dépense totale d'exploitation était de 52,7 M\$ comparativement à 53,8 M\$ pour le présent exercice. Cette augmentation représente une hausse de 1,8 % par mètre carré et un écart défavorable de 0,8 % par rapport à la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui a crû de 1,0 % en 2012-2013.

Cet accroissement des charges s'explique, d'une part, par des réparations mineures inférieures à 10 000 \$ et, d'autre part, par des dépenses non budgétées qui se sont avérées nécessaires pour réaliser des expertises et des réparations structurales dans un centre de transport à la suite de l'effondrement d'une toiture dans le parc La Vérendrye en février 2012.

Près de 500 projets visant l'efficacité énergétique ont été identifiés pour la période 2012-2015, soit plus de trois fois ce qui avait été envisagé lors de la planification triennale. Parmi ceux-ci, 56 ont été réalisés (11,3 %), contribuant à obtenir une performance qui serait déjà supérieure à la cible fixée (les données réelles corrigées seront disponibles en août 2013), sans pour autant présumer du résultat qui sera atteint au 31 mars 2015. Plus de détails sont disponibles dans la section « Développement durable », aux pages 29 et 30.

* Québec et Montréal

3.3 Renforcer la maîtrise des processus névralgiques en gestion de projets et en gestion contractuelle	3.3.1 Pourcentage d'écart global entre l'estimation du budget des soumissions et les résultats d'appels d'offres consolidés pour les projets de plus de 1,5 M\$	< 10 % annuellement	En cours	S. O.
	3.3.2 Pourcentage de projets de plus de 1,5 M\$ pour lesquels un audit de conception a été réalisé	100 % des projets annuellement	En cours	S. O.
	3.3.3 Pourcentage de procédures en gestion contractuelle implantées dans le système de management de la qualité (SMQ) et déployées dans les unités opérationnelles	100 % au 31 mars 2015	En cours	12 %

Actions en lien avec l'objectif

Au cours de l'exercice 2012-2013, les actions relatives à l'indicateur 3.3.1 ont principalement consisté en la mise en place des moyens permettant de mesurer l'écart entre les budgets de soumissions et les résultats d'appels d'offres selon les systèmes d'information disponibles. Une première mesure est prévue durant l'exercice 2013-2014, puis l'accumulation des données pertinentes sur une période d'environ 12 mois permettra d'entreprendre des actions visant l'optimisation de la performance.

L'obligation de réaliser des audits de conception pour les projets de plus de 1,5 M\$ a été intégrée à la fin de l'exercice pour l'ensemble des systèmes de management de la qualité en gestion de projets.

Parallèlement, à la suite de la fusion des équipes d'expertise de la SIQ et de la CHQ, l'un des comités d'harmonisation des pratiques mis en place est dédié aux audits de conception. Ce comité de travail s'est réuni à quelques reprises afin, d'une part, d'harmoniser les outils et pratiques en cours à l'égard des différentes clientèles et, d'autre part, de déterminer des étapes clés ainsi que des fréquences selon certains critères. Ce comité veillera également à déterminer la méthode de mesure de l'indicateur.

L'implantation des meilleures pratiques du *Project Management Institute** figure parmi les initiatives visant à renforcer l'expertise de l'organisation en matière de gestion de projets. Préalablement, une étude du niveau de maturité en gestion de projets a été réalisée et l'analyse des recommandations est en voie d'être complétée.

En ce qui a trait aux procédures en gestion contractuelle, un inventaire des processus prioritaires a été réalisé et certaines instructions de travail ont été complétées en vue de leur implantation au SMQ, telle l'instruction portant sur l'analyse des soumissions qui est maintenant appuyée par un guide détaillé et complet des vérifications à effectuer. À ce jour, 12 % des processus, des instructions de travail et des guides sont terminés alors que plusieurs autres sont en élaboration (le développement de celles-ci étant tributaire des changements apportés au cadre normatif en gestion contractuelle). Une fois ces procédures mises en œuvre, leur conformité sera assurée aux moyens d'audits opérationnels.

* Association mondiale sans but lucratif qui regroupe des professionnels de la gestion de projets. Elle accorde des certifications et diffuse des normes reconnues en gestion de projets.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS AU REGARD DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012-2015

En matière de développement durable, l'exercice 2012-2013 a été marqué par la mise en œuvre du nouveau Plan d'action de développement durable 2012-2015 (PADD 12-15), lequel s'inscrit dans la continuité du Plan 2009-2012 (PADD 09-12).

Le PADD 12-15 a été préparé conformément à la *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., chapitre D-8.1.1), sanctionnée en avril 2006. Il identifie les objectifs gouvernementaux de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (SGDD 08-13) auxquels la SIQ contribue. La Stratégie a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014 par le gouvernement du Québec, offrant à la SIQ la possibilité de prolonger son plan 2009-2012 ou d'adopter une nouvelle planification triennale. C'est cette dernière option qui a été retenue. Bien plus que la réponse à une obligation légale, le Plan d'action de développement durable de la SIQ met de l'avant des mesures concrètes qui renforcent la capacité de l'organisation à répondre de façon exemplaire aux défis auxquels elle doit faire face, qu'ils soient environnementaux, technologiques ou culturels.

Avec ce nouveau carnet de bord en développement durable, la SIQ capitalise sur ses acquis en bonifiant ou en poursuivant certaines actions essentielles pour l'organisation. Elle propose également de nouvelles initiatives qui tiennent compte des changements d'environnement interne et externe depuis 2009.

Le PADD 09-12 a marqué une étape importante dans le cheminement de la SIQ sur la voie de l'écoresponsabilité. L'organisation a, depuis de nombreuses années, entrepris de développer son leadership en gestion et en construction immobilières durables, ceci dans une approche d'amélioration continue de ses pratiques. Cependant, l'adoption de la *Loi sur le développement durable* a été pour la SIQ l'occasion de donner un cadre à ses activités écoresponsables et de valoriser ses résultats acquis au cours des années. La priorité a donc été donnée dans le PADD 09-12 à des cibles corporatives engageantes ainsi qu'à la construction d'un environnement interne propice à l'épanouissement d'une véritable culture du développement durable.

Le PADD 12-15 s'appuie sur les objectifs gouvernementaux issus de la SGDD 08-13 qui interpellent particulièrement la SIQ. Ce choix a été effectué en fonction de la mission de l'organisation et du contexte dans lequel elle évolue. La SIQ a notamment tenu compte de l'intégration de la Corporation d'hébergement du Québec, de l'adoption ou de la mise à jour de nombreux textes gouvernementaux, dont le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable ou l'Agenda 21 de la culture.

Pour la période 2012-2015, la SIQ a choisi de contribuer à huit des 29 objectifs gouvernementaux de la stratégie. Conformément aux lignes directrices du MDDEFP, ceux-ci sont déclinés en huit objectifs organisationnels qui font l'objet de 16 actions contribuant à leur atteinte. Chaque action est accompagnée de gestes, de cibles et d'indicateurs permettant d'en assurer le suivi et d'en mesurer l'évolution. La liste des objectifs gouvernementaux non retenus et l'analyse des éléments de contexte peuvent être consultées dans le Plan d'action de développement durable, accessible dans le site Internet de la SIQ.

Certaines actions du PADD 12-15 s'inscrivent dans la continuité des pratiques déjà établies, tandis que d'autres constituent de nouveaux défis. La SIQ poursuit certaines actions qui ont connu un succès remarquable, notamment l'atteinte des cibles de certification BEST (exploitation durable des immeubles) et LEED-NC (nouvelles constructions), ou celles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle poursuit également ses efforts dans l'accréditation d'employés PA LEED, le développement et l'utilisation d'énergie verte, le développement du programme de récupération des matières résiduelles, ainsi que la mise en valeur du patrimoine immobilier public.

De nouvelles actions sont proposées telles que l'encadrement de l'usage du bois, la mise en œuvre de mesures d'atténuation des îlots de chaleur urbains, la construction de bâtiments encore plus performants sur le plan de la consommation énergétique et de l'intégration des technologies vertes.

Pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, parmi les 30 cibles du Plan d'action de développement durable, deux cibles ont été atteintes, une est en retard, trois n'ont pas encore été amorcées et 24 sont en cours de mise en œuvre.

BILAN DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012-2015

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1

Sensibiliser le personnel de la SIQ, ses clients et ses partenaires d'affaires au développement durable

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Informar, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

ACTION 1.1 METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

Geste 1.1.1	Poursuivre la campagne de sensibilisation au développement durable auprès du personnel	Résultat 2012-2013
Cible 1	Former l'ensemble du personnel cible¹ aux principes de développement durable	En cours
<i>Indicateur</i>	Taux de formation du personnel cible	
<i>Commentaires</i>	Un plan de sensibilisation et de formation au développement durable a été adopté par la Direction Planification stratégique et par la Direction Ressources humaines (DRH). Ce plan contient la liste des sujets à aborder, ainsi que les moyens envisagés. À la suite de l'adoption du plan, la DRH a élaboré la démarche pédagogique permettant d'atteindre les objectifs de formation. Ainsi, une capsule de sensibilisation-formation au développement durable a été livrée en février 2013. La capsule couvre l'ensemble de la matière prévue dans le cadre de la sensibilisation à la démarche de développement durable et introduit les principes de développement durable. Elle servira de préambule à une formation à la prise en compte des principes qui sera élaborée et donnée en 2013 à l'ensemble du personnel cible.	
Cible 2	Améliorer la connaissance en développement durable du personnel d'ici 2014	En cours
<i>Indicateur</i>	Évolution du niveau de connaissance mesurée par sondage en 2012 et en 2014	
<i>Commentaires</i>	La mise en œuvre du plan de sensibilisation est débutée. En plus de la capsule de formation en développement durable, des articles sur la démarche gouvernementale de développement durable, sur le plan d'action de développement durable de la SIQ ou sur des sujets connexes sont diffusés dans chaque édition du journal interne dans la capsule l'écoloSIQue. Le taux de sensibilisation des employés, évalué selon les critères définis par le gouvernement, a été mesuré par sondage en novembre 2012. Le résultat démontre que 54 % des employés de la SIQ connaissent la définition du développement durable.	
Geste 1.1.2	Favoriser l'accès des employés à l'accréditation LEED PA dans le but de maintenir l'expertise de la SIQ en construction durable	Résultat 2012-2013
Cible	Obtenir 5 nouveaux titres de compétence d'ici le 31 mars 2015	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre de titres de compétence LEED obtenus	
<i>Commentaires</i>	Au cours de l'exercice, un nouveau professionnel agréé LEED (PA LEED) a été recruté, ce qui porte à 31 le nombre de PA LEED employés par la SIQ. Des démarches sont en cours pour identifier des candidats à l'accréditation et ces derniers seront soutenus dans leurs démarches de formation. Par ailleurs, dans le but de préserver l'expertise acquise, un programme de soutien a été conçu afin de favoriser le maintien des accréditations PA LEED déjà obtenues. Un bilan de la situation de chaque PA a été réalisé, et les besoins en formation ont été évalués. Des formations admissibles auprès du <i>Green Building Certification Institute</i> seront proposées aux PA LEED pour leur permettre de satisfaire aux obligations de formation continue du système d'accréditation.	

1. Personnel cible : en accord avec le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation au développement durable, le personnel cible de la SIQ pour la formation comprend les cadres, les membres du comité de direction et du conseil d'administration, les employés spécialisés en planification ainsi que le personnel de la Direction Vérification interne.

ACTION 1.2 PROMOUVOIR LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SIQ AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

Geste 1.2.1	Réaliser des activités de diffusion des actions de la SIQ en développement durable auprès de sa clientèle et d'organisations publiques et privées	Résultat 2012-2013
Cible	Réaliser au moins 5 activités de diffusion d'ici le 31 mars 2015	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre d'activités réalisées	
<i>Commentaires</i>	Quatre activités de communication des actions de la SIQ en développement durable ont été réalisées lors du dernier exercice. Trois de ces activités visaient la présentation de la contribution de la SIQ à la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec : une présentation auprès des étudiants à la maîtrise en architecture de l'Université Laval, un article dans le bulletin de l'Association des gestionnaires de parc immobilier (AGPI), et une participation au numéro spécial sur la construction institutionnelle de la revue « Construire en bois », publiée par Cécobois. Enfin, un conférencier de la SIQ a participé à la journée « Vers une saine gestion de l'eau potable » organisée par l'AGPI en mars 2013, afin de présenter la contribution de l'organisation à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

Développer l'utilisation de technologies écoresponsables en construction et en exploitation d'immeubles

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

ACTION 2.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES TECHNOLOGIES INNOVATRICES ET DURABLES

Geste 2.1.1	Rendre carboneutre un ou plusieurs édifices de la SIQ	Résultat 2012-2013
Cible	Rendre un immeuble carboneutre d'ici le 31 mars 2014	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre d'édifices carboneutres	
<i>Commentaires</i>	Au cours de l'exercice 2012-2013, la SIQ a fait procéder à la vérification, par un auditeur externe indépendant, d'une partie de ses réductions d'émissions de gaz à effets de serre (GES) pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2010. La vérification, conduite conformément au standard reconnu de la norme ISO 14064-3 : 2006, couvrait les mises à niveau, le remplacement ou l'optimisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans 51 bâtiments dans toute la province. Elle a permis d'établir une réduction des émissions de GES de 37 997 tonnes équivalent CO₂. Un processus d'enregistrement de ces crédits carbone est en cours. Ces crédits seront utilisés pour rendre carboneutre une partie du parc immobilier de la SIQ.	
Geste 2.1.2	Réaliser un projet pilote ¹ ayant un impact sur la performance énergétique d'un édifice	Résultat 2012-2013
Cible	Réaliser un projet visant l'intégration du solaire passif à l'enveloppe du bâtiment, ainsi que l'installation de fenêtres à verre photochromique, de systèmes de réfrigération au CO ₂ ou d'humidificateur par atomisation.	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre de projets réalisés au 31 mars 2015	
<i>Commentaires</i>	Un mur solaire est intégré au projet du nouveau centre d'opération du ministère des Transports du Québec du complexe Turcot à Montréal. Le projet doit être livré en août 2013. Par ailleurs, un projet d'installation de panneaux avec cellules photovoltaïques-thermales au palais de justice de Montréal fait l'objet d'une étude de faisabilité complète, en collaboration avec la Chaire de recherche de l'Université Concordia en intégration des systèmes solaires aux bâtiments et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Le projet vise à réduire les coûts de la puissance électrique facturée et de l'énergie utilisée pour le préchauffage de l'air frais du bâtiment.	

1. Les projets seront choisis à la lumière d'une étude de faisabilité et de coûts-bénéfices.

ACTION 2.2 APPLIQUER AVEC EXEMPLARITÉ LA STRATÉGIE D'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC

Geste 2.2.1	Privilégier, à l'étape conceptuelle, une solution structurale et architecturale utilisant le bois dans tous les projets de construction en propriété où la réglementation l'autorise et recourir de façon accrue au bois comme matériau d'apparence	Résultat 2012-2013
Cible 1	Adopter une directive définissant les critères d'utilisation du bois de structure dans les projets de construction d'ici le 31 mars 2013	En retard
<i>Indicateur</i>	Date d'adoption de la directive	
<i>Commentaires</i>	La SIQ privilégie l'usage du bois de structure et de parement lorsque cela est possible et que cette solution est adaptée au type de construction. Un projet de directive encadrant les conditions d'utilisation du bois dans les projets de construction de la SIQ est en cours de rédaction. Ce projet sera soumis au ministère des Ressources naturelles afin de valider sa conformité aux orientations gouvernementales.	
Cible 2	Augmenter le pourcentage d'utilisation de bois de parement extérieur	En cours
<i>Indicateur</i>	Superficie en mètres carrés des parements extérieurs en bois des immeubles livrés / superficie de tous les parements extérieurs des immeubles visés / année.	
<i>Commentaires</i>	Le système de mesure de la cible est en cours de développement. Les données pour l'année 2012-2013 seront connues en septembre 2013. Une fois mis en place, le système permettra de mesurer annuellement le ratio de parements extérieurs en bois des immeubles livrés par rapport à la superficie de tous les parements extérieurs des immeubles visés et de suivre son évolution.	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3

Contribuer à assurer la santé et la sécurité des employés de la SIQ et de ses clients occupants sur leur lieu de travail

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

ACTION 3.1 FORMALISER L'ENGAGEMENT DE LA SIQ À AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE SON PERSONNEL

Geste 3.1.1	Adopter la norme « Entreprise en santé » ¹	Résultat 2012-2013
Cible	Adopter la norme d'ici le 31 mars 2015	En cours
<i>Indicateur</i>	Date de délivrance du certificat	
<i>Commentaires</i>	Lors de cet exercice, les exigences pour atteindre le niveau de base ou le niveau élite de la certification ont été examinées et leur applicabilité dans le contexte de la SIQ est en cours d'évaluation.	

1. Entreprise en santé : Programme de certification basé sur la norme BNQ 9700-800 Prévention, promotion et pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail élaborée par le Bureau de normalisation du Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4

Réduire l'impact des changements climatiques sur les occupants des immeubles en propriété

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé, à la sécurité et à l'environnement

ACTION 4.1 METTRE EN PLACE DES MESURES D'ATTÉNUATION DES EFFETS NÉGATIFS DES ZONES D'ÎLOT DE CHALEUR EN MILIEU URBAIN

Geste 4.1.1	Réaliser un inventaire des immeubles en propriété se situant dans des zones d'îlot de chaleur en milieu urbain (ICU)	Résultat 2012-2013
Cible	Réaliser l'inventaire d'ici le 31 mars 2013	Atteinte
<i>Indicateur</i>	Date de production de l'inventaire	
<i>Commentaires</i>	L'inventaire a été complété en 2012 et déposé à la Vice-présidence Exploitation en janvier 2013. Une liste de 118 édifices en propriété, incluant des édifices de bureaux, des palais de justice, des postes de la Sûreté du Québec et des conservatoires, a été évaluée en utilisant l'outil de géolocalisation des îlots de chaleur urbains de l'Institut national de santé publique du Québec. Ainsi, 35 édifices sont situés en zone d'îlots de chaleur, 16 sont dans des zones à risque d'ICU et huit seront à surveiller dans l'avenir.	
Geste 4.1.2	Préparer un plan d'intervention contenant des mesures d'atténuation	Résultat 2012-2013
Cible	Produire le plan d'intervention d'ici le 31 mars 2015	En cours
<i>Indicateur</i>	Date de dépôt du plan d'intervention au comité de direction	
<i>Commentaires</i>	Dans le but de prioriser les interventions qui permettront d'atténuer l'effet d'îlots de chaleur urbains des 35 édifices identifiés, des fiches d'immeubles sont en cours d'élaboration. Elles permettront de réaliser un inventaire des travaux récemment effectués pouvant avoir une influence sur l'ICU, de ceux prévus dans la planification actuelle et de ceux qui pourraient être bonifiés de mesures de lutte contre les îlots de chaleurs urbains, ainsi que les mesures d'amélioration à inclure dans de futurs travaux. Ces mesures, identifiées dans le guide « Changements climatiques – Vulnérabilité et adaptation des immeubles », concernent l'enveloppe du bâtiment, la végétalisation du site ou les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation. Un plan d'action, incluant la liste des interventions prévues, sera déposé d'ici le 31 mars 2015.	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5

Contribuer à l'atteinte des stratégies et des politiques gouvernementales en développement durable

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

ACTION 5.1 METTRE EN PLACE DES OUTILS D'ORIENTATION ET DE SUIVI DES MESURES ÉCORESPONSABLES

Geste 5.1.1	Implanter un système de gestion environnementale	Résultat 2012-2013
Cible	Compléter l'implantation du volet administratif et implanter les volets « exploitation » et « gestion de projets » du système de gestion environnementale d'ici le 1^{er} octobre 2013	En cours
<i>Indicateur</i>	Date de mise en place des sections « exploitation » et « gestion de projets »	
<i>Commentaires</i>	L'élaboration du système de gestion environnementale (SGE) a été entamée au cours de la planification en développement durable 2009-2012. Lors de cette planification, un ensemble documentaire (procédures et documents de travail décrivant les différentes composantes du système ainsi que les méthodes d'évaluation utilisées) a été déposé et l'analyse environnementale des activités administratives a été complétée. Lors du dernier exercice, le groupe de travail en gestion environnementale a poursuivi l'analyse des activités d'exploitation. Un projet de plan d'action est en révision afin de tenir compte du PADD 12-15, dont l'orientation d'inclure les questions d'approvisionnement en biens et services à l'intérieur d'un cadre d'acquisition écoresponsable (action 5.4) couvre plus que la seule protection de l'environnement. Le traitement des activités liées à la gestion de projets reste à venir.	
Geste 5.1.2	Organiser des événements écoresponsables conformément aux principes décrits dans le guide des événements écoresponsables produit par le MDDEFP	Résultat 2012-2013
Cible	Organiser tous les événements corporatifs de la SIQ selon des critères écoresponsables	Non débuté
<i>Indicateur</i>	Taux d'événements organisés selon des critères écoresponsables	
<i>Commentaires</i>	Sur la base du Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables produit par le MDDEFP, la SIQ élaborera une liste de vérification contenant des éléments indispensables à prendre en compte lors de l'organisation de tous les événements corporatifs. Un inventaire des éléments appliqués à chaque événement sera mis en place pour assurer le suivi de la mesure.	

ACTION 5.2 APPLIQUER LES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DANS LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES IMMEUBLES

Geste 5.2.1	Implanter le programme BEST de BOMA dans les propriétés et les locations	Résultat 2012-2013
Cible 1	100 % des immeubles en propriété enregistrés au programme BEST certifiés niveau 2 ou supérieur au 30 mars 2015, dont 75 % de niveau 3 ou 4	En cours
<i>Indicateur</i>	Pourcentage des superficies certifiées et niveaux de certification obtenus	
<i>Commentaires</i>	La SIQ a obtenu 19 recertifications, dont deux de niveau 4, ce qui porte à huit le nombre d'immeubles certifiés à ce niveau d'excellence. Au 31 mars 2013, 108 édifices admissibles sont certifiés BEST, soit 93 % des superficies admissibles, dont 1,7 % de niveau 1, 24,3 % de niveau 2 et 67 % de niveau 3 et 4. Il reste huit édifices certifiables sur 116, dont deux ont été acquis au cours de l'année 2012-2013 lors de la fusion avec la Corporation d'hébergement du Québec. Ces édifices seront soumis à la certification d'ici le 31 mars 2015. Enfin, un édifice a été reclassé dans la catégorie des édifices non admissibles et sa certification ne sera pas renouvelée à échéance, et deux édifices subissent actuellement des travaux majeurs. Ces édifices ne sont pas comptabilisés dans le pourcentage d'atteinte de la cible.	
Cible 2	100 % des centres de détention soumis à une évaluation environnementale équivalente à BEST d'ici le 31 mars 2015	En cours
<i>Indicateur</i>	Pourcentage des superficies évaluées	
<i>Commentaires</i>	Des douze centres de détention à évaluer, sept l'ont été au cours de la planification 2009-2012, représentant 76,2 % des superficies. Il reste cinq centres de détention dont l'évaluation sera réalisée d'ici le 31 mars 2015 à l'aide du questionnaire équivalent à BEST conçu à l'interne. À l'issue de cet exercice, un portrait environnemental global du parc de centres de détention de la SIQ sera réalisé.	
Cible 3	Tous les édifices admissibles au programme BEST dans lesquels la SIQ a conclu un bail de 1 000 m² et plus à la suite d'un appel d'offres lancé après le 1^{er} avril 2012, certifiés BEST-1 au plus tard 18 mois après la conclusion du bail	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre d'édifices en location visés ayant été certifiés	
<i>Commentaires</i>	Au 31 mars 2013, aucun projet admissible n'a été réalisé puisque l'appel d'offres lancé depuis le 1^{er} avril 2012 n'a pas été suivi de la signature d'un bail. Depuis le 1^{er} avril 2009, trois projets en location ont obtenu la certification BEST.	
Geste 5.2.2	Implanter les programmes LEED-NC et CI dans les propriétés et les locations	Résultat 2012-2013
Cible 1	Tous les nouveaux édifices en propriété dont le budget de réalisation est supérieur à 5 M\$ ont fait l'objet d'une demande de certification LEED-NC niveau de base	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre d'édifices en propriété construits ayant été inscrits à la certification LEED-NC niveau de base	
<i>Commentaires</i>	Au cours du dernier exercice, cinq projets ont atteint les critères de la cible. Deux projets ont été inscrits à la certification LEED-NC et un projet sera inscrit en 2013-2014. Les deux autres projets ont bénéficié d'une dérogation leur permettant de ne pas faire l'objet d'une certification LEED en raison de conditions budgétaires défavorables. Par ailleurs, en 2012-2013, trois certifications LEED-NC ont été obtenues pour des projets de la SIQ, ce qui porte à six le nombre de projets certifiés depuis 2009. Le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Avignon à Matapédia a obtenu le niveau Certifié, le Centre administratif du MRN à Gaspé le niveau Argent, et le Centre jeunesse de la Montérégie à Longueuil le niveau Or. Au 31 mars 2013, un total de 25 projets de la SIQ sont inscrits à la certification LEED-NC, dont 13 ont été livrés, pour un montant total de plus de 858 M\$.	

Cible 2	100 % des projets d'aménagement de plus de 2 000 m² dans les édifices en propriété inscrits à la certification LEED-CI 1.0 niveau de base d'ici le 31 mars 2015	En cours
<i>Indicateur</i>	Pourcentage des projets ayant été inscrits à la certification	
<i>Commentaires</i>	Au 31 mars 2013, aucun projet ne satisfait aux critères de la cible. Depuis 2009, deux projets d'aménagement en propriété ont été inscrits à la certification LEED-CI. Le projet de réaménagement du Complexe scientifique du Québec est en processus de certification et le projet de l'Atrium à Québec est en cours de réalisation.	
Cible 3	100 % des projets d'aménagement de plus de 2 000 m² réalisés dans les immeubles en location dont l'appel d'offres pour un bail de 10 ans et plus a été lancé après le 1^{er} octobre 2012 inscrits à la certification LEED-CI 1.0 d'ici le 1^{er} avril 2015	En cours
<i>Indicateur</i>	Pourcentage des projets ayant été inscrits à la certification LEED-CI 1.0	
<i>Commentaires</i>	Au 31 mars 2013, aucun projet admissible n'a été réalisé puisque, sur les trois appels d'offres lancés depuis le 1^{er} avril 2012, aucun bail n'a encore été signé. Depuis 2009, sept projets LEED-CI en location ont été réalisés. Parmi eux, cinq sont en processus de certification, et deux ont obtenu la certification LEED-CI, dont le Centre local d'emploi de Saint-Léonard, qui a obtenu le niveau Argent en novembre 2012.	

ACTION 5.3 CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2013-2020

Geste 5.3.1	Réduire la consommation de combustibles fossiles	Résultat 2012-2013
Cible	Quantité de GES émise par les immeubles en propriété réduite de 4 % au 31 mars 2015 par rapport à l'année de référence 2010-2011	En cours
<i>Indicateur</i>	Pourcentage de réduction des émissions de GES pour l'ensemble des immeubles en propriété	
<i>Commentaires</i>	Au cours de l'exercice 2012-2013, la SIQ a réduit ses émissions de GES de 1 462 tonnes équivalent CO₂, soit une diminution de 5,04 % en un an. Cette baisse provient notamment de la réalisation de projets d'efficacité énergétique et de l'utilisation accrue du chauffage électrique hors pointe, ce qui permet de réduire le recours aux énergies fossiles. Par rapport à l'année de référence 2010-2011, la réduction est de 16,36 %, soit une réduction nette de 5 392 tonnes équivalent CO₂ et une réduction cumulée¹ de 9 323 tonnes équivalent CO₂. Pour plus de détails, consultez la section sur le développement durable à la page 30.	
Geste 5.3.2	Réaliser un bilan carbone des activités de transport (véhicules SIQ + déplacements professionnels) de la SIQ	Résultat 2012-2013
Cible	Réaliser le bilan d'ici le 31 mars 2015	En cours
<i>Indicateur</i>	Date de dépôt du bilan	
<i>Commentaires</i>	Une première compilation des données quantitatives concernant les activités de transport de la SIQ aura lieu à l'été 2013. Cette compilation servira de base au bilan et permettra, au besoin, d'améliorer les outils de collecte d'information.	

1. Réductions cumulées des émissions de gaz à effet de serre : dans le cadre des programmes de reconnaissance et d'enregistrement des réductions d'émission de GES (norme ISO 14064 : 3), les réductions d'émission de GES obtenues peuvent être comptabilisées et cumulées pour chacune des années qui suivront.

ACTION 5.4 IMPLANTER UN CADRE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISPOSITION ÉCORESPONSABLE DES FOURNITURES, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Geste 5.4.1	Adopter un cadre d'approvisionnement et de disposition	Résultat 2012-2013
Cible	Adopter le cadre d'ici le 1^{er} avril 2014	En cours
<i>Indicateur</i>	Date d'adoption du cadre	
<i>Commentaires</i>	Le cadre doit formaliser la démarche d'acquisition écoresponsable de la SIQ. Il sera rédigé, d'ici le 31 mars 2014, à partir des orientations qui ont été déterminées au cours du dernier exercice. Le cadre définira les objectifs environnementaux, économiques et sociaux de la SIQ en matière d'acquisition, les rôles, les responsabilités, les outils prévus (tels que des grilles d'analyse ou de la formation) ainsi que les liens avec les principes inscrits dans la <i>Loi sur le développement durable</i> .	

ACTION 5.5 FAVORISER LA RÉDUCTION, LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Geste 5.5.1	Améliorer la récupération multimatières dans les propriétés	Résultat 2012-2013
Cible	Mettre en place des programmes de récupération dans les édifices enregistrés au programme BEST, là où le service est disponible	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre d'immeubles dans lesquels un programme de récupération multimatières est implanté	
<i>Commentaires</i>	Au 31 mars 2013, 108 édifices propriétés de la SIQ sont certifiés BEST. De ces édifices, 61 pratiquent la collecte multimatières. Ils sont situés pour la plupart dans les régions de Québec et de Montréal. Parmi les édifices qui ne la pratiquent pas encore, 54 feront l'objet d'une analyse cas par cas visant à déterminer si un service de récupération peut être mis en place dans leur région.	

ACTION 5.6 APPLIQUER DE FAÇON EXEMPLAIRE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Geste 5.6.1	Mettre en place un monitoring de la consommation d'eau potable dans les immeubles en propriété équipés d'un compteur d'eau	Résultat 2012-2013
Cible	Monitoring en place dans 100 % des édifices où un compteur d'eau est raccordé au contrôle central de l'édifice	En cours
<i>Indicateur</i>	Pourcentage d'immeubles munis d'un compteur d'eau lié à une centrale ayant fait l'objet d'un monitoring	
<i>Commentaires</i>	Au cours de l'exercice 2012-2013, la SIQ a commencé un inventaire des compteurs d'eau liés à une centrale dans ses immeubles en propriété. La liste sera complétée au cours de l'été 2013 et un monitoring sera ensuite mis en place.	

Geste 5.6.2	Réaliser des audits de consommation d'eau	Résultat 2012-2013
Cible	Réaliser six audits de consommation d'eau dans des immeubles en propriété	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre d'audits de consommation d'eau réalisés	
<i>Commentaires</i>	Un modèle d'audit interne a été réalisé et enrichi, notamment en fonction des meilleures pratiques de BOMA BEST et des objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Il permet d'obtenir un portrait fidèle de la consommation d'eau d'un édifice, d'identifier les postes de consommation ainsi que les fuites, et d'élaborer des pistes d'intervention. L'audit sera déployé au cours de l'année 2013 et appliqué à chaque immeuble à l'occasion de certification, de renouvellement de certification ou de renouvellement BOMA BEST.	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6

Améliorer la performance énergétique et réduire la consommation de ressources des nouveaux projets

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisée pour la production et la mise en marché de biens et de services

ACTION 6.1 RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES PROPRIÉTÉS

Geste 6.1.1	Construire les nouvelles propriétés de façon à ce que leur consommation soit de 20 % inférieure au CNÉB 2011 ¹	Résultat 2012-2013
Cible	Intégrer aux exigences techniques d'ici le 31 mars 2015	Non débutée
<i>Indicateur</i>	Intégration de la mesure aux exigences techniques	
<i>Commentaires</i>	Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques qui entrera en vigueur le 1 ^{er} avril 2013. Les exigences techniques de la SIQ seront modifiées pour que la consommation des nouvelles constructions atteigne les normes prescrites.	

ACTION 6.2 AUGMENTER LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES MATÉRIAUX DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION

Geste 6.2.1	Favoriser la récupération des composantes existantes et l'utilisation de matériaux recyclés dans les projets mineurs	Résultat 2012-2013
Cible	Intégrer la récupération et la réutilisation aux exigences techniques, aux devis types et aux documents d'appel d'offres d'ici le 31 mars 2015	Non débutée
<i>Indicateur</i>	Date de révision des documents	
<i>Commentaires</i>	La récupération de composantes existantes et l'utilisation de matériaux recyclés dans les projets mineurs seront intégrées aux exigences techniques, aux devis types et aux documents d'appel d'offres d'ici le 31 mars 2015.	

1. CNÉB : le Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2011 contient des exigences minimales pour la conception et la réalisation de bâtiments écoénergétiques.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7

Contribuer à l'amélioration du bilan énergétique en recourant aux énergies renouvelables

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

ACTION 7.1 FAVORISER LE RECOURS AUX SOURCES D'ÉNERGIE ÉMERGENTES POUR ALIMENTER LE PARC IMMOBILIER

Geste 7.1.1	Réaliser un projet pilote d'utilisation de la biomasse comme source d'énergie principale	Résultat 2012-2013
Cible	Réaliser un projet d'ici le 31 mars 2015	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre de projets réalisés	
<i>Commentaires</i>	Un projet de chauffage à la biomasse d'une puissance de 600 kW est évalué à Rimouski. Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité ayant démontré sa rentabilité. Le projet permettrait des économies financières sur les coûts d'énergie, une réduction nette des émissions de GES du bâtiment et un approvisionnement local en combustible. Il pourrait aussi inclure la fourniture d'énergie à des tiers.	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8

Assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine immobilier public

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

ACTION 8.1 PRÉSERVER ET EXPRIMER LE CARACTÈRE PATRIMONIAL DES PROPRIÉTÉS

Geste 8.1.1	Compléter le registre des immeubles patrimoniaux	Résultat 2012-2013
Cible	Compléter le registre d'ici le 31 mars 2015	En cours
<i>Indicateur</i>	Date d'entrée en fonction du registre	
<i>Commentaires</i>	La démarche d'identification des immeubles patrimoniaux a été entamée lors de la planification 2009-2012. En 2012-2013, une liste de 65 édifices susceptibles d'être patrimoniaux a été dressée. Le registre sera constitué d'une base de données élaborée à partir des fiches descriptives de chaque immeuble. La première série de fiches sera complétée à l'été 2013 et la diffusion du registre est prévue pour décembre.	

Geste 8.1.2	Adhérer à l'Agenda 21 de la culture du Québec et organiser des activités de mise en valeur du patrimoine culturel	Résultat 2012-2013
Cible	Adhérer à l'Agenda 21 d'ici le 1 ^{er} octobre 2012	Atteinte
<i>Indicateur</i>	Date d'adhésion	
<i>Commentaires</i>	La SIQ a adhéré à l'Agenda 21 de la culture en octobre 2012. Des activités présentant la contribution de la SIQ dans le domaine culturel seront menées d'ici le 1 ^{er} avril 2015, notamment par la conservation et par la mise en valeur du patrimoine immobilier et artistique sous sa responsabilité.	

GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

Règles en matière de gouvernance

L'Assemblée nationale a adopté, le 4 décembre 2007, la *Loi modifiant la Loi sur la Société immobilière du Québec*. Cette loi fait suite à l'adoption de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, une loi révisant en profondeur les règles de gouvernance de plusieurs sociétés ayant en commun d'être dirigées par un conseil d'administration.

Rapport du conseil d'administration

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de superviser la gestion de l'entreprise et les affaires de la Société. En outre, le conseil doit se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces, efficientes et transparentes. Afin de réaliser son mandat, le conseil exerce une série de responsabilités dont certaines sont d'abord examinées par les différents comités du conseil, puis font l'objet de recommandations au conseil aux fins d'approbation.

COMPOSITION DU CONSEIL

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 11 membres, dont le président du conseil et le président et chef de la direction. À l'exception du président du conseil et du président et chef de la direction, le gouvernement nomme les membres du conseil en fonction des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil. Neuf membres du conseil d'administration sont indépendants. À l'exception du président et chef de la direction, les membres ne sont pas rémunérés. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

RESPONSABILITÉS

Le conseil a les responsabilités suivantes :

En ce qui concerne la planification stratégique :

1. Adopter et assurer le suivi du plan stratégique de la Société en tenant compte, entre autres questions, des occasions et des risques d'affaires et de l'optimisation des ressources de la Société.
2. Approuver et surveiller, sur une base annuelle, la mise en œuvre du plan d'affaires triennal de la Société.

3. Approuver les budgets annuels d'exploitation et d'immobilisation de la Société.
4. Conseiller la direction relativement aux questions stratégiques.
5. Examiner les résultats d'exploitation au regard du plan d'affaires et des budgets de la Société.

En ce qui concerne les ressources humaines et l'évaluation du rendement :

1. Approuver la nomination des principaux dirigeants, autres que le président et chef de la direction.
2. Approuver le profil des candidats à titre de membre du conseil et à titre de président et chef de la direction, sur recommandation du comité des ressources humaines et formuler des recommandations à cet égard au gouvernement.
3. Évaluer le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs qui lui ont été fixés.
4. Approuver, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail des employés et des dirigeants nommés par la Société, lorsque ceux-ci ne sont pas assujettis à la *Loi sur la fonction publique* (chapitre F-3.1.1).

En ce qui concerne les questions financières et le contrôle interne :

1. Approuver et surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et du rapport annuel d'activités, tels que soumis par son président et chef de la direction.
2. Approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisation et, sous réserve de la Politique de délégation de pouvoirs adoptée par le conseil, toute opération qui sort du cours normal des activités.
3. Prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des systèmes appropriés sont en place afin d'identifier et d'examiner les risques et les occasions d'affaires associés à la conduite des affaires de la Société.
4. S'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions.
5. Planifier et évaluer l'optimisation des ressources de la Société.
6. Veiller à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la Société.

7. Surveiller la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires applicables.
8. Déterminer les délégations d'autorité.
9. Adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société incluant l'étalonnage (*benchmarking*) avec des entreprises similaires; ces mesures sont réalisées tous les trois ans par une firme indépendante.
10. Examiner et approuver la politique de communication de l'information de la Société et s'assurer que les administrateurs, les dirigeants et les autres membres du personnel de gestion ainsi que les employés respectent cette politique.
11. Examiner, approuver et superviser les contrôles et les pratiques de la Société en matière de communication de l'information.
12. Approuver la programmation annuelle de l'utilisation des sommes consacrées en ressources informationnelles.
13. Approuver tout projet en ressources informationnelles.

En ce qui concerne les questions de gouvernance

1. Approuver les règles de gouvernance de la Société.
2. Examiner régulièrement les structures et les procédures adoptées en matière de gouvernance, y compris la détermination des décisions qui requièrent l'approbation du conseil.
3. Adopter le code d'éthique et de déontologie applicable à ses membres ainsi qu'aux dirigeants et aux employés de la Société.
4. Approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil ainsi que ceux qui s'appliquent à chaque administrateur des comités, du président du conseil et du président de chacun des comités.
5. Désigner les membres qui composent les comités.
6. Approuver le programme de planification de la relève des dirigeants.
7. Considérer et approuver toutes les modifications aux mandats des comités de gouvernance et d'éthique, de vérification et de ressources humaines qui sont suggérées par chacun de ces comités.
8. S'assurer que le comité de gouvernance et d'éthique exerce adéquatement ses fonctions.
9. S'assurer que le comité des ressources humaines exerce adéquatement ses fonctions.

Sommaire de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a procédé, au cours de l'exercice, à une évaluation du fonctionnement du conseil d'administration. Les administrateurs du comité ont rempli un questionnaire établi sur la base des critères d'évaluation préalablement approuvés par le conseil. Le comité de gouvernance et d'éthique a par la suite informé le conseil d'administration des résultats de l'évaluation.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2012-2013

En 2012-2013, le conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises, tandis que ses comités ont tenu 10 réunions au total.

En sus de ses activités récurrentes, le conseil a été sollicité concernant les actions à prendre découlant de l'annonce de la fusion d'Infrastructure Québec et de la Société.

Parmi les projets courants qui ont été suivis de près par le conseil d'administration figure l'état d'avancement du processus de disposition des actifs de la partie nord de l'Îlot Voyageur. Le conseil a également suivi le déroulement du dossier d'affaires final au regard de la réfection et de l'agrandissement de l'immeuble Wilder dans le Quartier des spectacles de Montréal afin d'y loger, notamment, les Grands Ballets Canadiens, le groupe Tangente et l'École de danse contemporaine de Montréal.

Aussi, le conseil a approuvé le renouvellement de la convention collective négociée avec les employés de bureau, les techniciens et les ouvriers. Tout au long de l'exercice, le conseil a porté une attention particulière à l'évolution des résultats des indicateurs stratégiques de performance approuvés lors de sa séance du 30 mai 2012.

Le conseil a également effectué un suivi régulier de l'avancement des projets majeurs de développement de sa clientèle et les divers développements informatiques de la Société.

RELEVÉ DES PRÉSENCES

Membres	Conseil d'administration		Comité de gouvernance et d'éthique (2)	Comité de vérification (5)	Comité des ressources humaines (3)
	Régulières (6)	Spéciales (6)			
Claire Beaulieu*	5	2			2/3
Geneviève Biron*	6	5			2/3
Réal Bisson*	3/5	3/5	0/1		3/3
Claire Boulanger*	4	3	2/2	3/5	
Michelle Cormier*	5/5	5/5	1/1	4/4	3/3
Sebastiano Faustini*	6	6		5/5	
Annie Lemieux*	5	5	2/2		
François Pelletier*	5/5	4/5		4/4	
Martine Roméo	5	5			
Serge St-Jean*	6	4		5/5	
Richard Verreault	5/5	4/4	1/1	4/4	3/3
François Turenne*	1/1	1/1	1/1	1/1	
Luc Meunier	1/1		1/1		
Michèle Bourget*	1/1	1/1			
Mireille Fillion*	1/1	1/1			

* Membres indépendants

Dans le nombre de présences, le numérateur indique le nombre de rencontres auxquelles le membre a assisté, tandis que le dénominateur indique le nombre de rencontres qui ont eu lieu alors que le membre était en poste, qu'il s'agisse de rencontres régulières ou spéciales.

Rapport du comité de vérification

MANDAT DU COMITÉ

Le mandat du comité de vérification consiste à s'assurer que ses ressources sont utilisées de façon efficace et efficiente; le comité doit également formuler des avis au conseil d'administration de la Société en ce qui concerne l'évaluation de la performance de la Société, de la qualité de ses contrôles internes et de son information financière de même que sa conformité aux lois, aux règlements et à l'éthique. Il coordonne les activités de vérification d'optimisation des ressources, de vérification externe et de vérification interne. À ces fins, le comité de vérification procède à toutes les analyses ou évaluations qui deviennent nécessaires pour répondre de ses responsabilités.

COMPOSITION DU COMITÉ

Au 31 mars 2013, le comité de vérification est composé de trois membres indépendants:

Président: Sebastiano Faustini, CPA, CA

Membres: Serge St-Jean et François Turenne

Le président et chef de la direction, le secrétaire général de la Société et le directeur Vérification interne assistent aux réunions.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2013

Le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice.

Au nombre de ses activités récurrentes, il a passé en revue les états financiers courants et annuels et, au regard de ces derniers, les a examinés en présence du Vérificateur général et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. Dans le cadre de son mandat, le comité a rencontré le Vérificateur général en l'absence des membres de la direction. Le comité a également passé en revue le budget de fonctionnement et d'immobilisation de l'exercice 2013-2014, de même qu'il a approuvé le plan de vérification interne pour la période 2013-2014 et a examiné les différents rapports produits par la Direction Vérification interne.

Dans un même ordre d'idées, le comité a suivi la progression du dossier touchant l'implantation du processus de la gestion du risque d'entreprise qui a couvert, au cours des trois dernières années, la totalité des activités de la Société. Le comité a également suivi de près les résultats des audits intégrés en assurance qualité produits par la Direction Vérification interne. Ces audits visent à s'assurer que les directions opérationnelles de la Société appliquent adéquatement les mécanismes de contrôle prévus dans les principaux processus d'affaires.

Au cours de l'exercice, le comité s'est penché plus particulièrement sur l'examen des nouvelles conventions comptables et de la nouvelle présentation des états financiers résultant de la fusion d'intérêts communs, qui s'est concrétisée entre la Société immobilière du Québec et la Corporation d'hébergement du Québec le 1^{er} juillet 2011.

Enfin, le comité a procédé à la révision annuelle de son mandat et évalué son rendement, ainsi que sa performance.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Rapport du comité des ressources humaines

MANDAT DU COMITÉ

Le comité des ressources humaines effectue des recommandations au conseil d'administration de la Société en ce qui a trait notamment à l'embauche et à l'évaluation des membres de la haute direction ainsi qu'à leur rémunération et à la mise en place des politiques relatives aux ressources humaines formulées au sein de la Société.

COMPOSITION DU COMITÉ

Au 31 mars 2013, le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants:

Président: vacant

Membres: Claire Beaulieu, Geneviève Biron et Mireille Fillion

Le président du conseil assiste aux réunions, tout comme le président et chef de la direction et le secrétaire général de la Société.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2013

Le comité des ressources humaines s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice.

Le comité a examiné les résultats de la négociation de la convention collective avec les employés de bureau, les techniciens et les ouvriers et il en a recommandé l'approbation au conseil d'administration.

Le comité a également passé en revue la politique de rémunération variable et la mise à jour de l'ensemble des politiques de gestion des ressources humaines de la Société et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration.

Tout au long de l'exercice, le comité a suivi de près l'évolution du nombre d'employés et la masse salariale, de même que l'évolution des enjeux et des indicateurs stratégiques de performance liés aux ressources humaines.

Le comité s'est également penché sur la formation dispensée aux employés, considérant qu'elle est la pierre angulaire pour le maintien et le développement des connaissances, permettant ainsi d'offrir le meilleur service à notre clientèle.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de gouvernance et d'éthique effectue des recommandations au conseil d'administration en ce qui a trait notamment à la composition du conseil et de ses comités ainsi qu'à son évaluation. Il voit également à l'élaboration et au respect des pratiques de gouvernance de la Société.

Au 31 mars 2013, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de deux membres indépendants à la suite du départ de la présidente du comité en février 2013.

Président : vacant

Membres : Annie Lemieux, Michèle Bourget et Sebastiano Faustini (par intérim)

Le président du conseil assiste aux réunions, tout comme le président et chef de la direction et le secrétaire général de la Société.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2013

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice.

Subséquemment à la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration, le comité a proposé au conseil l'assignation de ces derniers à différents comités en tenant compte de leur expérience et de leur qualification et a revu la composition des comités.

Par ailleurs, de manière à se conformer aux meilleurs principes en matière d'éthique, les membres du comité se sont dits pleinement satisfaits de la mise en place d'une clause d'engagement destinée aux consultants externes visant à faire respecter le code d'éthique de la Société.

Le comité a procédé à l'évaluation du rendement, de la performance et du fonctionnement du conseil, de même qu'à l'évaluation du rendement et de la performance du comité de gouvernance et d'éthique.

Tout au long de l'exercice, le comité a suivi de près l'obtention et la mise à jour des déclarations requises en vertu du code d'éthique des dirigeants et employés de la Société, notamment celles concernant les déclarations d'engagement.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Renseignements concernant la rémunération

ADMINISTRATEURS

Mis à part le président et chef de la direction, les membres du conseil d'administration sont non rémunérés.

LES DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS POUR L'EXERCICE 2012-2013

Société immobilière du Québec	Salaire versé	Rémunération variable	Rémunération totale	Autres avantages*
Jean Hotte Secrétaire général et adjoint du président	164 438 \$	16 501 \$	180 939 \$	20 989 \$
Pierre Babineau Vice-président Gestion de projets – Clientèle santé et services sociaux	164 438 \$	0 \$	164 438 \$	19 645 \$
Daniel Archambault Vice-président adjoint Espace et Relations clientèle	152 521 \$	0 \$	152 521 \$	20 219 \$
Richard Verreault Président et chef de la direction	132 929 \$ ¹	18 389 \$	151 318 \$	24 672 \$
Claude Dubé Vice-président Exploitation	149 127 \$	0 \$	149 127 \$	20 188 \$

1. M. Verreault a pris sa retraite le 2 janvier 2013. Le salaire a été versé pendant neuf mois.

9227-9702 Québec inc. (filiale)	Salaire annuel	Rémunération variable	Rémunération totale	Autres avantages*
Jean Wilson Directeur général et Chef des opérations	158 500 \$	22 500 \$	181 000 \$	6 000 \$
Ghislain Doré Vice-président exécutif et Chef des finances	135 500 \$	9 000 \$	144 500 \$	6 000 \$

* Peut inclure : bilan de santé, contribution de l'employeur au régime de retraite, à des REER et à l'assurance collective, allocation de stationnement, allocation automobile et cotisation à un ordre professionnel.

Audit externe

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la SIQ.

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

Aucun cas en matière d'éthique et de déontologie n'est survenu au cours de l'exercice.

CHAPITRE 1

Objet et champ d'application

1. Le présent Code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs de la Société immobilière du Québec (ci-après : « SIQ »).
2. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la SIQ (ci-après : « administrateur »).

CHAPITRE 2

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3. Les administrateurs nommés pour œuvrer à la SIQ doivent contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission et des objets de cette dernière ainsi qu'à la bonne administration des biens publics qui lui sont confiés. Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
4. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a.1), ainsi que ceux établis dans le présent Code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

5. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
6. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

7. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la SIQ avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
8. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
9. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la SIQ.
10. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
11. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
12. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la SIQ.
13. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la SIQ ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
14. La SIQ doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en application du présent règlement.

CHAPITRE 3

Devoirs et obligations des administrateurs eu égard aux conflits d'intérêts

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

15. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.
16. L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la SIQ ou de l'une de ses filiales doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

17. L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la SIQ ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la SIQ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 20, 21, 22 et 25 s'appliquent à cet administrateur.

Tout autre administrateur ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 20, 21, 22 et 25.

18. Pour être considéré comme indépendant, un administrateur ne peut notamment :

- être ou avoir été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la SIQ ou de l'une de ses filiales en propriété exclusive;
- être à l'emploi du gouvernement, d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement au sens des articles 4 et 5 de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., c. V-5.01);
- avoir un membre de sa famille immédiate faisant partie de la haute direction de la SIQ ou de l'une de ses filiales.

Dès son entrée en fonction, et par la suite annuellement, chaque administrateur doit produire au président du conseil la déclaration relative à l'indépendance en la forme prévue à l'annexe 1. Il doit également déclarer, dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration.

19. Un administrateur de la SIQ qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par le conseil pour :

- a. détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
- b. bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur au sein de l'entreprise liée;
- c. bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée; ou

- d. bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

20. L'administrateur qui :

- a. est partie à un contrat avec la SIQ ou une filiale; ou
- b. a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la SIQ ou une filiale ou est administrateur, dirigeant ou un employé de cette entreprise;

doit divulguer par écrit au président du conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil.

L'administrateur doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, dirigeant ou administrateur de la SIQ, relativement à ce contrat ou à cet intérêt.

L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du conseil.

21. La divulgation requise à l'article 20 se fait, dans le cas d'un administrateur, lors de la première réunion :

- a. au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- b. suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- c. suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- d. suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

22. L'administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 20 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la SIQ, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

23. Les articles 20 à 22 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur.

24. L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la SIQ, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.
25. L'administrateur doit remettre au président du conseil, dans les 60 jours de sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe 2 et contenant les informations suivantes :
- a. le nom de toute entreprise, incluant son domaine d'activité et son lieu d'opération, dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens incluant des parts sociales et des titres en circulation, en précisant la nature et la proportion des valeurs mobilières détenues ainsi que la valeur des biens;
 - b. le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif; et
 - c. tout autre fait, situation ou événement dont il a connaissance qui pourrait le placer dans une situation de conflit d'intérêts ou être perçu comme tel.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil. L'administrateur doit également produire sans délai une telle déclaration suivant la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

26. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 18 et 20 à 25 au secrétaire de la SIQ qui les tient à la disposition des membres du conseil et du comité de gouvernance et d'éthique.

De plus, le secrétaire de la SIQ avise le président du conseil et le comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 18 et 20 à 25 dès qu'il en a connaissance.

DISPENSES

27. Le présent code ne s'applique pas :

- a. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- b. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c. à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale;
- d. à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- e. à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou
- f. à la détention de titres émis ou garantis par la SIQ, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

ATTESTATION

- 27.1 Dans les 60 jours de l'adoption du présent code par le conseil et par la suite annuellement, chaque administrateur doit produire au président du conseil et au secrétaire de la SIQ l'attestation contenue à l'annexe 3.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 60 jours de sa nomination à ce poste.

CHAPITRE 4

Application du code

AUTORITÉS COMPÉTENTES

28. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du conseil et des autres administrateurs de la SIQ nommés par le gouvernement.

Le président du conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout administrateur d'une entreprise dont la SIQ détient 100 % des actions.

Le président du conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la SIQ.

29. Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mission de conseiller l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

30. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente, il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

31. Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
32. Le secrétaire de la SIQ tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code, les rapports et les avis du comité et les décisions de l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.
33. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.
34. Un administrateur ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité, aux conditions suivantes :
- a. l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
 - b. l'avis a été déposé auprès du conseil;
 - c. les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
 - d. l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.
35. Le comité et l'autorité compétente préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

SANCTIONS

36. Sur conclusion d'une contravention à la loi, au règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose à l'administrateur contrevenant, soit une réprimande, une suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou une révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 28, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus 30 jours.

Toute sanction imposée à un administrateur de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doivent être écrites et motivées.

37. Dans le cas d'une contravention à l'article 17, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
38. L'administrateur doit rendre compte et restituer à la SIQ les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.
39. Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 25, ne peut être déterminant.

CHAPITRE 5

Entrée en vigueur

40. Le présent code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à la date de son approbation par le conseil d'administration de la SIQ.

Code d'éthique des dirigeants et employés

La responsabilité de fiduciaire des ressources publiques confiée à la Société immobilière du Québec commande une conduite empreinte d'une éthique élevée. Le code présente les valeurs priorisées par la SIQ, ainsi que les règles d'éthique s'adressant aux dirigeants et aux employés. Ces règles s'inspirent de celles applicables dans la fonction publique du Québec. Elles ont cependant été adaptées à la mission et aux fonctions particulières de la SIQ.

En effet, puisque la SIQ ne fait pas directement affaire avec la population, mais plutôt avec une clientèle constituée des ministères et des organismes gouvernementaux, il est question de service à la clientèle plutôt que de service au public. Par ailleurs, la prestation de services fournie repose largement sur une multitude de relations et de transactions avec les dirigeants locaux responsables notamment du domaine foncier et des infrastructures (municipalités et MRC), mais également et surtout avec le secteur privé : fournisseurs, professionnels de la construction, entrepreneurs, propriétaires et gestionnaires d'immeubles commerciaux, etc. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble des relations d'affaires de la SIQ, ce qu'accomplit le code d'éthique.

Des mesures sont en place pour contribuer au développement d'une culture éthique dans l'organisation :

- La disponibilité d'un conseiller à l'éthique qui agit comme personne ressource auprès des dirigeants et des employés de la Société.
- L'obligation pour les employés, lors de leur entrée en fonction et annuellement par la suite, de signer une déclaration d'engagement à l'égard du code d'éthique. Cette déclaration vise à s'assurer que les employés connaissent bien le contenu du code d'éthique et les exigences qui en découlent. La compilation de déclarations d'engagement et d'intérêt fait l'objet d'un suivi régulier.
- L'obligation, pour les employés ayant une délégation de signature leur permettant d'engager financièrement la Société, de déclarer à la SIQ les intérêts qu'ils détiennent dans des entreprises qui font ou qui sont susceptibles de faire affaire avec la SIQ.

Par ailleurs, de l'information sur les comportements éthiques a été transmise aux employés. Prochainement, un nouvel outil permettant d'assurer un suivi de l'utilisation d'Internet sera mis en place.

Le Code d'éthique des employés et dirigeants de la SIQ est accessible dans son site Internet.

Étalonnage

La SIQ participe régulièrement aux conférences fédérale-provinciales-territoriales (FPT) des Administrateurs généraux des travaux publics. Ces rencontres annuelles, créées en 1992 à l'initiative du gouvernement fédéral, regroupent des gestionnaires immobiliers de haut niveau des trois juridictions et ont pour but de leur offrir l'occasion d'échanger sur des sujets stratégiques d'intérêt commun et de partager leurs expériences et leur expertise. La SIQ, à titre d'un des plus importants gestionnaires publics du Canada, y représente le Québec. Lors de la conférence tenue à Whitehorse, dans les Territoires du Nord-Ouest, en août 2012, la SIQ a animé deux ateliers : « Mesure de la performance » et « Les ressources humaines dans les organisations immobilières publiques ».

Au fil des ans, divers sujets d'intérêt ont été abordés et ont fait l'objet de discussions avec les interlocuteurs fédéraux, provinciaux et territoriaux, tels que :

- L'intégration du cycle de vie dans la planification des travaux d'entretien.
- Les nouveaux modèles d'aménagement des lieux de travail.
- Les stratégies d'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics.
- La réduction des émissions gouvernementales de GES.
- L'approbation des projets de construction en fonction de leur niveau de risque.
- Les clauses environnementales dans les baux.

La participation de la SIQ aux conférences FPT a permis de constater, au gré des échanges, que celle-ci se compare avantageusement aux autres juridictions, particulièrement en ce qui concerne la gestion environnementale de ses actifs ainsi que sa structure de mesure de la performance et de reddition de comptes. Cela lui a également permis de répondre à une des exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (art. 15), à savoir la réalisation d'une étude d'étalonnage. En mettant à profit la tribune que constitue la conférence annuelle, la SIQ a pu convaincre 12 juridictions de contribuer à une étude d'étalonnage comportant neuf indicateurs de performance relatifs à la gestion des espaces, à l'exploitation des immeubles, à la gestion des ressources humaines et au développement durable. Les résultats de cette étude, qui est en cours depuis décembre 2012, seront disponibles à l'automne 2013.

Au cours de l'exercice, la SIQ a également adhéré au Congrès national des cadres en immobilier public (*National Executive Forum on Public Property*). Fondé en 1998 par l'Université Queen's, cet organisme à but non lucratif d'envergure nationale vise à appuyer, à promouvoir et à faire partager les meilleures pratiques en matière de gestion, d'utilisation et d'aménagement des actifs immobiliers. Le congrès réunit les principaux propriétaires immobiliers publics du Canada, tant sur les plans municipal et fédéral que provincial.

Sous l'égide du Congrès, la SIQ contribue à une étude d'étalonnage à laquelle participent l'ensemble des organisations membres. Cette étude porte sur trois indicateurs : l'indice de vétusté, les frais d'exploitation et l'utilisation des espaces. Les résultats de cette étude compléteront celle menée par la SIQ.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Le Vérificateur général du Québec déposait, le 7 juin 2006, un rapport sur la vérification de la gestion des projets immobiliers du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ). Ce rapport comportait plusieurs recommandations adressées spécifiquement à la CHQ. Le 12 mai 2010, le Vérificateur général du Québec déposait un rapport de suivi concernant neuf recommandations émises lors de sa vérification initiale. Le Vérificateur général du Québec a également évalué l'application d'une recommandation formulée par la Commission de l'administration publique (CAP) à l'endroit de la CHQ dans son rapport de juin 2008, lequel faisait suite aux travaux relatifs à la vérification initiale.

En juillet 2011, les activités de la CHQ ont été intégrées à la Société. Soucieuse d'améliorer la gouvernance et la performance, la SIQ a adhéré aux recommandations du Vérificateur général et un plan d'action rigoureux et détaillé a été enclenché afin que des mesures d'amélioration soient mises en place.

Au cours de l'exercice, le Vérificateur général a effectué un suivi des sept recommandations dont la progression demeurerait non satisfaisante. Les mesures prises par la Société immobilière ont mené le Vérificateur général du Québec à juger qu'un progrès satisfaisant avait été obtenu pour l'ensemble de ces recommandations.

Rapports	Nombre de recommandations	Progrès satisfaisant lors du suivi par le VGQ – 18 mars 2013
Gestion des projets immobiliers	7	7

AUTRES EXIGENCES

Loi visant le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette

Objectif de réduction des dépenses globales	Cible de réduction à atteindre de 2010-2011 à 2013-2014	Réduction réalisée au cours de l'exercice 2012-2013	Réduction cumulative pour les trois exercices 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013
(en milliers de dollars)			
Dépenses de fonctionnement de nature administrative*	760,3	1 199,1	2 935,4
Rémunération**	4 637,6	(4 129,2)	(8 855,1)
Total	5 397,9	(2 930,1)	(5 919,7)

* Ces réductions incluent celles applicables aux dépenses de publicité, de formation et de déplacement telles que présentées ci-dessous.

** L'écart entre la cible et les résultats obtenus est expliqué dans le texte ci-après.

DONNÉES PORTANT SUR LA RÉDUCTION DES DÉPENSES DE PUBLICITÉ, DE FORMATION ET DE DÉPLACEMENT INCLUSES DANS LA RUBRIQUE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE NATURE ADMINISTRATIVE CI-DESSUS PRÉSENTÉE

Objectif de réduction des dépenses de publicité, de formation et de déplacement	Cible de réduction à atteindre de 2010-2011 à 2013-2014	Réduction réalisée au cours de l'exercice 2012-2013	Réduction cumulative pour les trois exercices 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013
(en milliers de dollars)			
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement	698,0	(43,9)	24,6

La SIQ souscrit à la démarche gouvernementale de réduction des dépenses publiques. Parmi les mesures mises en place par la SIQ pour atteindre l'économie escomptée, mentionnons le non-comblement de postes vacants et une rationalisation des déplacements des employés, notamment par l'utilisation accrue de la visioconférence et du covoiturage, ainsi que par une réduction des frais de déplacement engagés lors de réunions des représentants de toutes les directions immobilières décentralisées.

Comme le démontre le tableau ci-dessus, la SIQ n'atteint pas les cibles fixées par la Loi visant le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. Ceci peut s'expliquer par le fait que pour calculer les cibles de réduction, l'exercice de référence 2009-2010 qui a été retenu constituait une année non représentative des activités de la Société. En effet, au cours de cet exercice, plusieurs postes étaient non pourvus, le portefeuille de projets à réaliser était de près de 25 % inférieur et différents changements organisationnels, entrepris en 2009-2010, n'étaient pas encore pleinement en vigueur (réalisation de projets de développement informatique à l'interne plutôt que par l'externe, mise en place d'unités de coordination aux chapitres des contrats et de la gestion de projets, par exemple).

Mentionnons toutefois qu'à l'occasion de la fusion avec la CHQ, la SIQ a été en mesure, et ce, sans y être contrainte, de comprimer les dépenses salariales d'un montant minimal de 3,2 M\$ sur une base annuelle et récurrente. Enfin, grâce à des efforts de planification et dans un souci de respecter ses engagements du plan stratégique, la SIQ a été en mesure de contenir sous les prévisions budgétaires les frais financiers et les charges d'exploitation. Ceci s'est traduit par la réduction de la facture de loyer de sa clientèle de 19 M\$ au cours des deux derniers exercices, en raison de la contraction de certaines de leurs dépenses administratives.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les ministères, les organismes publics et les municipalités ont l'obligation de produire un plan d'action annuel destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

La Société immobilière du Québec, à titre de responsable de la gestion du parc immobilier gouvernemental, est particulièrement interpellée par cette loi puisque les locaux et les aménagements qu'elle fournit à sa clientèle gouvernementale doivent constituer un environnement physique qui facilite l'intégration des personnes handicapées, qu'elles soient employées de l'État ou bénéficiaires de services gouvernementaux.

Dans le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2012-2013, le sixième produit par la SIQ, des interventions visant à réduire ou à éliminer les obstacles physiques étaient prévues dans 30 immeubles en propriété, pour un montant global estimé de 3,5 millions de dollars, et dans plus de 35 immeubles en location pour un montant de un demi-million de dollars.

Lors de rénovations majeures et dans les nouvelles constructions, la SIQ applique plusieurs exigences inspirées des principes d'accessibilité universelle et qui vont au-delà des exigences du Code de construction. Dans un souci d'harmonisation, ces exigences sont inscrites au Guide d'application des mesures d'accessibilité dans les bâtiments existants. Afin de tenir compte des modifications au Code de la construction du Québec, le guide a fait l'objet d'une révision en février 2013.

Pour l'exercice terminé le 31 mars, 20 projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation ou en développement, pour un montant de près de 1,7 million de dollars dans les immeubles en propriété, alors que 21 projets ont été réalisés dans les immeubles en location, pour un montant de près de plus de un demi million de dollars.

Égalité en emploi

La SIQ souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. L'entreprise applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La SIQ se conforme à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Par ailleurs, conformément à l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, la SIQ rend accessibles dans son site Internet, à l'onglet « Accès à l'information », les documents qui présentent un intérêt pour le public. On y trouve entre autres l'organigramme de la Société, le nom des membres du comité de direction et du conseil d'administration, les services offerts ainsi que les politiques, les lois, les règlements, les codes d'éthique, les directives et les documents pertinents.

Au cours de l'exercice, la SIQ a reçu 33 demandes d'accès à l'information, la plupart portant sur l'obtention de copies de baux, de dénonciations de contrat, de registres, de rapports, de dépenses pour rénovations et réparations d'édifices, d'appels d'offres, de listes de projets ou d'entrepreneurs, sur le nombre de terrains contaminés et sur des listes d'établissements contenant de l'amiante. Douze demandes ont été traitées dans les 30 jours, 16 au-delà de 30 jours et cinq demandes sont actuellement en traitement. Aucune demande n'a fait l'objet d'un refus total de réponse, tandis que six ont été partiellement refusées en vertu des articles 9, 14, 20, 21, 22, 23, 37, 53, 54 et 59 de la Loi.

Aucun de ces dossiers n'a conduit à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

La SIQ accorde une attention constante à la qualité de la langue française dans ses communications internes et externes. Depuis 1997, l'entreprise dispose d'une politique linguistique qui tient compte de la Charte de la langue française, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et des politiques d'achat et d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

À la suite de l'adoption par le Conseil des ministres, en mars 2011, d'une nouvelle Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le président et chef de la direction a renouvelé la composition du comité interne permanent chargé de voir à la mise en œuvre de cette politique à la SIQ. Au cours de l'exercice, le comité a tenu une rencontre sur la mise à jour de la politique linguistique corporative afin d'y incorporer les éléments applicables de la nouvelle politique gouvernementale.

Intégration des œuvres d'art

Dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (1 %), cinq œuvres d'art ont été intégrées à des immeubles; quatre à de nouveaux édifices et une cinquième à un projet d'agrandissement. Propriétaire d'une importante collection d'art public, la SIQ a déjà intégré plus de 230 œuvres dans ses immeubles.



ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

clos le 31 mars 2013

SITUATION FINANCIÈRE

Revenus

LOCATION D'ESPACES

VOLET MINISTÈRES ET ORGANISMES (M/O)

L'exercice 2012-2013 constituait la deuxième année du cycle tarifaire 2011-2014. En vertu du principe de modulation annuelle des tarifs, les taux de location des espaces occupés par notre clientèle du volet M/O devaient augmenter de 2,9% par rapport à la facturation du 31 mars 2012. Or, un contrôle serré des dépenses combiné à une conjoncture favorable au regard des frais financiers a justifié une diminution de la facture du volet M/O de 0,66%, si l'on exclut les nouvelles initiatives de nos clients.

Les résultats de l'exercice 2012-2013 incluent principalement des nouvelles initiatives de nos ministères et organismes, une augmentation des revenus résultant de l'impact des notes de crédits accordées en 2011-2012 de 15 M\$ et la réduction ci-dessus mentionnée offerte à tous nos clients pour 4 M\$.

VOLET RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (RSSS)

Les revenus de location d'espaces ont diminué de 3,5 M\$ au cours de l'exercice s'expliquant par une réduction des activités de construction sur les propriétés SIQ.

AMÉNAGEMENTS ET AUTRES SERVICES OFFERTS AUX CLIENTS

Les aménagements et autres services offerts aux clients ont diminué de 3,7 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Depuis 2010-2011, pour le volet M/O, les aménagements se sont résorbés de 46,3 M\$ dont 4,7 M\$ pour l'exercice 2012-2013. Ce résultat très positif s'inscrit dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire annoncé par le gouvernement en 2010 qui prévoyait, entre autres, une réduction de 30 M\$ d'ici 2013-2014 des projets d'aménagement des locaux et des espaces gouvernementaux pour le volet M/O.

Pour le volet RSSS, les aménagements et autres services facturables ont augmenté de 1,8 M\$ par rapport à l'exercice précédent s'expliquant principalement par la réalisation de projets visant l'adaptation du Québec aux changements climatiques pour 2,4 M\$.

Charges

LOYERS ET TAXES D'AFFAIRES SUR LOCATIONS

Les loyers et taxes d'affaires sur locations s'appliquant exclusivement au volet M/O, ont augmenté de 12,2 M\$, passant de 283,9 M\$ à 296,1 M\$ entre les exercices 2011-2012 et 2012-2013. Cette augmentation résulte principalement d'expansion et de renouvellement de baux à la hausse pour 6,6 M\$ et d'annulation ou rétrocession d'espaces pour 1,1 M\$. Le solde correspond à des ajustements des loyers relatifs aux taxes et aux frais d'exploitation supportés par les locataires pour 5,6 M\$.

FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Le total des frais d'exploitation des immeubles a augmenté de 3,1 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux activités du volet M/O. Cet écart s'explique principalement par une augmentation de l'amortissement pour 2,5 M\$ résultant de la hausse des projets majeurs livrés au cours de l'exercice 2012-2013 et de l'impact des projets livrés en 2011-2012 qui sont maintenant reflétés pour un exercice complet et par l'augmentation des salaires, coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation des immeubles pour 2,2 M\$. Cependant, la diminution des dépenses d'exploitation pour 0,5 M\$ et des frais de relocalisation de 0,5 M\$ contrebalance en partie l'augmentation retracée à cette rubrique.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers du volet RSSS ont diminué de 5,9 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent et ceux du volet M/O ont augmenté de 1,1 M\$, pour une diminution nette totale de 4,8 M\$.

Pour le volet RSSS, l'écart s'explique principalement par le remboursement du capital sur les dettes à long terme ayant un résultat favorable sur la dépense d'intérêts de 4,8 M\$ et par une diminution des intérêts à court terme pour 1,2 M\$ à la suite du transfert des actifs du dossier Santé Québec (DSQ) qui étaient financés par des emprunts temporaires.

Pour le volet M/O, quatre dettes à long terme venant à échéance ont été renouvelées au cours de l'exercice 2012-2013 et trois nouvelles dettes à long terme ont été contractées à des taux variant de 3,01 % à 3,75 %. Ces actions ont permis de diminuer de façon importante le taux moyen pondéré des dettes à long terme de la Société et ainsi de stabiliser les emprunts à long terme sur plusieurs années avec des taux fort avantageux. L'impact de ces transactions sur les résultats de l'exercice 2012-2013 se traduit par une diminution de volume des dettes à court terme générant ainsi un écart favorable sur la dépense d'intérêts de 1,8 M\$ et par une augmentation des dettes à long terme impliquant un écart défavorable de 4,5 M\$.

IMPÔTS FONCIERS ET TAXES D'AFFAIRES SUR PROPRIÉTÉS

Les impôts fonciers et taxes d'affaires ne s'appliquent qu'au volet M/O, la clientèle du volet RSSS étant exemptée.

L'augmentation des impôts fonciers et taxes d'affaires de 4,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent correspond principalement à l'impact des nouveaux immeubles récemment construits ou rénovés sur l'évaluation municipale et les charges fiscales attribuées pour 2,5 M\$ et à l'augmentation du taux de taxation ou de l'étalement de l'évaluation municipale de certaines villes pour un montant total de 1,6 M\$.

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

Malgré une augmentation des salaires, avantages sociaux et autres dépenses administratives de 1,1 M\$ en 2012-2013, les frais généraux administratifs – net ont diminué de 0,7 M\$ passant de 11,6 M\$ en 2011-2012 à 10,9 M\$ en 2012-2013. On constate ainsi une diminution totale des frais administratifs de 1,8 M\$ s'expliquant principalement par une augmentation de la main-d'œuvre interne capitalisée aux projets de construction ou imputée à l'exploitation des immeubles.

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

L'établissement, le choix des méthodes comptables appropriées et la présentation des états financiers de la Société immobilière du Québec (SIQ) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SIQ utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle fournie dans les états financiers.

La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

La direction de la SIQ maintient un système de contrôle interne qui comprend la communication aux employés de règles d'éthique, un cadre de contrôle opérationnel défini et une gestion du risque d'entreprise couvrant tous les processus de la Société. Ce système est conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à leur autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

Le président et chef de la direction par intérim,



Luc Meunier

Québec, le 29 mai 2013

Depuis 2011-2012, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que les contrôles mis en place fournissent l'assurance raisonnable que les états financiers et les autres éléments d'information financière contenus dans le rapport annuel présentent une image fidèle de la situation financière de la Société.

La SIQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

De plus, la Direction Vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures de la Société. Ses constatations et recommandations sont transmises au comité de vérification et à la direction qui s'assurent d'apporter les améliorations requises.

Le conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'entremise de son comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la SIQ ont été rapportées dans leur intégrité. Le vérificateur interne et le Vérificateur général du Québec ont librement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction. Le comité de vérification a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la SIQ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion.

Le vice-président Finances,
Contrats et Technologies de l'information,



Éric Thibault, CPA, CA

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes entièrement indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

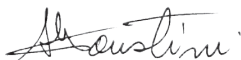
Le comité de vérification rencontre régulièrement le Vérificateur général du Québec et le directeur Vérification interne de l'entreprise, lesquels ont un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 et en ont discuté avec la haute direction de l'entreprise.

Le comité de vérification a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et des normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et des examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.

Le président du comité de vérification,



Sebastiano Faustini, CPA, CA

Québec, le 29 mai 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances
et de l'Économie

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société immobilière du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états de la variation de la dette nette, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

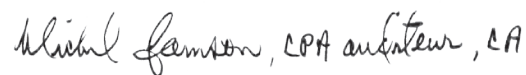
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

 Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 29 mai 2013

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2013 | (en milliers de dollars)

	2013	2012 (retraité) (note 3)
Actifs financiers		
Immeubles destinés à la vente (note 4)	21 068	20 986
Créances		
Liées aux aménagements (note 5)	201 042	198 192
Liées aux projets établissement (note 6)	42 046	42 687
Autres créances (note 7)	48 948	45 739
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts (note 8)	40 682	58 155
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme (note 9)	23 400	29 440
Participation dans une entreprise publique (note 10)	18 668	17 996
Frais reportés liés aux dettes à long terme (note 3)	–	12 656
Placement à court terme	450	–
Encaisse	3 011	1 455
	399 315	427 306
Passifs		
Dettes à long terme (notes 3 et 11)	2 626 829	2 435 805
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 12)	18 546	19 583
Emprunts temporaires (note 13)	523 154	688 519
Charges à payer et frais courus (notes 14 et 26)	204 737	190 655
Revenus reportés (note 15)	178 906	204 245
	3 552 172	3 538 807
Dette nette	(3 152 857)	(3 111 501)
Actifs non financiers		
Immeubles (note 16)	3 380 483	3 429 096
Autres immobilisations corporelles (note 17)	43 984	44 889
Travaux en cours (note 18)	272 416	162 065
Stocks	804	794
Frais payés d'avance	4 226	4 329
	3 701 913	3 641 173
Capital-actions (note 19)	90 001	90 001
Excédent cumulé (note 20)	459 055	439 671

Obligations contractuelles (note 30)

Éventualités (note 31)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



François Turenne
Président du conseil d'administration



Sebastiano Faustini, CPA, CA
Président du comité de vérification

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2013 | (en milliers de dollars)

	Budget	2013	2012 (retraité)
Excédent annuel	18 737	26 061	20 490
Acquisition d'immeubles	(425 664)	(80 706)	(166 245)
Amortissement des immeubles	–	126 636	123 532
Incidence des dispositions d'immeubles	–	2 683	20 470
	–	48 613	(22 243)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	–	(7 539)	(22 337)
Amortissement des autres immobilisations corporelles	–	8 422	8 474
Incidence des dispositions des autres immobilisations corporelles	–	22	70 100
Intérêts capitalisés aux autres immobilisations corporelles	–	–	(521)
	–	905	55 716
Augmentation des travaux en cours	–	(233 604)	(209 657)
Incidence des dispositions des travaux en cours	–	128 024	228 547
Intérêts capitalisés aux travaux en cours	–	(2 159)	(1 787)
Coûts indirects capitalisés aux travaux en cours	–	(2 612)	(2 548)
	–	(110 351)	14 555
Variation des stocks	–	(10)	103
Acquisition de frais payés d'avance	–	(78 554)	(75 099)
Utilisation des frais payés d'avance	–	78 657	76 920
	–	93	1 924
Dividende	–	(6 677)	(6 677)
Augmentation (diminution) de la dette nette	–	(41 356)	63 765
Dette nette au début déjà établie	–	(3 122 395)	(3 186 687)
Ajustement relatif à l'application du chapitre SP 3410 sur les paiements de transfert (note 3)	–	10 894	11 421
Dette nette au début	–	(3 111 501)	(3 175 266)
Dette nette à la fin	–	(3 152 857)	(3 111 501)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice clos le 31 mars 2013 | (en milliers de dollars)

	Budget ⁽¹⁾	2013	2012 (retraité)
Revenus			
Location d'espaces			
Ministères et organismes clients	618 140	619 475	602 263
Réseau de la santé et des services sociaux	136 895	139 288	142 278
Autres clients	21 392	21 426	21 230
Stationnements	28 911	29 706	28 159
Aménagements et autres services offerts aux clients	34 580	57 355	61 010
Honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	6 587	7 726	8 471
Revenu provenant d'une entreprise publique (note 10)	1 773	1 060	–
Gain sur cession d'immeubles	638	360	2 353
Revenus d'intérêts (note 21)	17 789	16 944	19 368
Autres	7 343	7 458	8 126
	874 048	900 798	893 258
Charges			
Loyers et taxes d'affaires sur locations	286 543	296 075	283 884
Frais d'exploitation des immeubles (note 22)	159 715	153 992	150 889
Aménagements et autres services offerts aux clients	33 980	56 316	60 355
Frais financiers (note 23)	157 697	153 931	158 718
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	79 671	79 365	75 080
Coûts relatifs aux honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	6 587	7 726	8 471
Amortissement (note 24)	117 029	116 482	116 177
Frais généraux et administratifs – net (note 25)	14 089	10 850	11 598
Réduction de valeur d'immeubles et d'immeubles destinés à la vente	–	–	1 636
Perte provenant d'une entreprise publique (note 10)	–	–	5 960
	855 311	874 737	872 768
Excédent annuel	18 737	26 061	20 490
Excédent cumulé au début déjà établi	–	428 777	414 437
Ajustement relatif à l'application du chapitre SP 3410 sur les paiements de transfert (note 3)	–	10 894	11 421
Excédent cumulé au début redressé	–	439 671	425 858
	–	465 732	446 348
Dividende	–	6 677	6 677
Excédent cumulé à la fin	–	459 055	439 671

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2012-2013 le 24 février 2012. Certains chiffres du budget 2012-2013 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation au 31 mars 2013.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2013 | (en milliers de dollars)

	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	808 515	888 514
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(641 154)	(533 914)
Intérêts reçus	10 088	10 900
Intérêts versés	(149 376)	(150 462)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	28 073	215 038
Activités d'investissement		
Rentrées de fonds des créances liées aux aménagements	27 184	37 662
Sorties de fonds des créances liées aux aménagements	(29 409)	(32 132)
Rentrées de fonds des créances liées aux projets établissement	233 007	222 622
Sorties de fonds des créances liées aux projets établissement	(221 397)	(194 624)
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(720)	(720)
Participation dans une entreprise publique	388	2 700
Acquisition d'immeubles destinés à la vente	(2 104)	(16 923)
Produit de disposition des immeubles destinés à la vente	1 377	3 617
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	8 326	22 202
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immeubles	(78 786)	(132 068)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	(7 521)	(19 877)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	43	(14 645)
Produit de disposition des autres immobilisations corporelles	–	61 459
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(86 264)	(105 131)
Activités de financement		
Dividende versé	(6 677)	(6 677)
Emprunts à court terme	6 198 157	7 530 335
Emprunts à court terme remboursés	(6 364 700)	(7 617 996)
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(1 037)	(920)
Dettes à long terme	605 500	173 120
Remboursement de la dette à long terme	(379 372)	(193 271)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	51 871	(115 409)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie*	2 006	16 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 455	(15 245)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 461	1 455

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SIQ comprennent l'encaisse et le placement à court terme.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société immobilière du Québec (SIQ) est une compagnie à fonds social constituée le 25 septembre 1984 par la *Loi sur la Société immobilière du Québec* (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour mission de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière et d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération, les services de construction et d'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location, moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et des services sociaux, une agence de la santé et des services sociaux ou un conseil régional visé à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la *Loi sur les services sociaux pour les autochtones cris* (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement.

La SIQ loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, la SIQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec

Le projet de loi n° 38 « *Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives* » a été déposé à l'Assemblée nationale le 1^{er} mai 2013. Ce projet de loi prévoit le remplacement de la *Loi sur Infrastructure Québec* (L.R.Q., chapitre I-8.2), de la *Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques* (L.R.Q., chapitre M-1.2) ainsi que de la *Loi sur la Société immobilière du Québec* (L.R.Q., chapitre S-17.1).

Ce projet de loi établit des règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures et de gestion des infrastructures publiques. Il procède en outre à la fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec afin de constituer la Société québécoise des infrastructures qui aura principalement pour mission de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure

publique, de mettre à leur disposition des immeubles et de leur fournir divers services en matière immobilière. L'entrée en vigueur de cette loi est prévue pour le 1^{er} juillet 2013.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SIQ utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus (PCGR) doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immeubles, la juste valeur des immeubles achetés pour une contrepartie mineure ou nulle, les courus relatifs aux contrats de construction présentés dans les charges à payer et frais courus ainsi que les obligations relatives aux congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Actif, passif et résultats liés aux stationnements

La SIQ a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la SIQ intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

ACTIFS FINANCIERS

Immeubles destinés à la vente

Les immeubles en exploitation sont présentés comme étant destinés à la vente si la direction a approuvé la mise en œuvre d'un plan de vente, à un prix raisonnable, et si la constatation de la vente est probable dans un délai d'un an.

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de leur valeur recouvrable nette. Une fois les immeubles classés à titre d'actifs destinés à la vente, aucun amortissement les visant n'est comptabilisé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Participations

La SIQ est partenaire dans une société en nom collectif, la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.). Les activités principales de cette société touchent l'exploitation et la gestion de deux édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels. La participation dans Société Bon Pasteur (s.e.n.c.), un partenariat autre que commercial, est comptabilisée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, les états financiers regroupent la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des charges du placement relatif à la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.).

La participation dans l'entreprise publique 9227-9702 Québec inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de la SIQ dans les résultats de cette entreprise. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entreprise publique avec celles de la SIQ.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que la SIQ ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Le solde de cette provision est inclus aux postes « Charges à payer et frais courus » de l'état de la situation financière.

ACTIFS NON FINANCIERS

Immeubles

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle.

Le coût d'acquisition d'un immeuble comprend le prix d'achat de l'immeuble et les autres frais d'acquisition tels que les frais d'étude, les frais juridiques, les frais d'arpentage et les droits de mutation.

Le coût de construction d'un immeuble comprend les coûts directs de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux réparations majeures, tels que les coûts de travaux, les coûts d'honoraires internes et externes, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

L'amortissement des bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 5 à 75 ans. Les réparations majeures effectuées sur les immeubles en exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 50 ans.

L'amortissement des coûts relatifs aux immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à les amortir complètement sur des périodes variant de 25 à 50 ans.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la « Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics » sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement qui se rapportent aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments détenus par baux emphytéotiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalant au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Les contributions reçues qui sont grevées d'une affectation d'origine externe pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées aux revenus reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont amortis aux revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

Moins-values des immeubles et autres immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SIQ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives	3 à 25 ans
Équipement	3 à 10 ans
Mobilier et équipement en location	10 ans
Développements de systèmes informatiques	5 et 10 ans

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux réparations majeures, les projets à l'étude du volet Santé et les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût.

Les projets à l'étude du volet Santé comprennent, en sus des coûts directs, les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection, ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux ou d'autres organismes dans les cas où les projets ne sont pas mis en œuvre.

Les travaux en cours représentent également les immeubles en construction comptabilisés au coût. Le coût comprend des coûts directs, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

Lorsque le projet est entièrement complété et que les lieux ont atteint un niveau satisfaisant d'occupation, sous réserve d'un délai raisonnable, le coût des immeubles en construction est transféré aux immeubles en exploitation ou aux réparations majeures.

Stocks

Les stocks se composent de pièces de rechange pour l'entretien et les réparations des immeubles qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

REVENUS

Paielements de transfert

Les paiements de transfert se composent de contributions reçues de gouvernements pour l'acquisition d'immeubles ainsi que de transferts d'immeubles par des gouvernements lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. Les paiements de transfert non assortis de stipulations sont comptabilisés au poste « Revenus autres » à l'état des résultats lorsque le transfert est autorisé et que la SIQ a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant. Les paiements de transfert assortis de stipulations créant une obligation qui répond à la définition d'un passif pour la SIQ sont comptabilisés à titre de « Revenus reportés » à l'état de la situation financière lorsque le transfert est autorisé et que la SIQ a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant. Les revenus reportés sont imputés aux « Revenus autres » à mesure que les stipulations de transfert sont respectées soit au même rythme que l'amortissement du coût des immeubles correspondants. Les paiements de transfert attribuables aux terrains sont comptabilisés aux revenus dans l'année d'acquisition.

Location d'espaces – ministères et organismes

Les revenus de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la SIQ selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la SIQ. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la SIQ et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la SIQ.

Location d'espaces – réseau de la santé et des services sociaux

Les revenus de location proviennent de baux de 15 ans, signés à compter du 1^{er} avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé qui occupent les immeubles de la SIQ propres à ce secteur d'activité.

Aménagements et autres services offerts aux clients

Les revenus d'aménagements et autres services offerts aux clients sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les revenus d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode de l'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la SIQ consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et les chèques en circulation moins l'encaisse.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorie et évaluation

Les créances, les sommes à recevoir de Financement-Québec à la suite des transferts de prêts, les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme, le placement à court terme ainsi que l'encaisse sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes à long terme, les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction engagés lors de l'émission de dettes à long terme sont ajoutés à la valeur comptable de la dette qui est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2012, la SIQ a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

Le 1^{er} avril 2012, la SIQ a adopté le chapitre SP 3450, « Instruments financiers » qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés. Ces instruments doivent être classés dans deux catégories, soit la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur ou celle évaluée au coût ou au coût après amortissement.

Le chapitre SP 3450 fournit également les lignes directrices pour la comptabilisation des coûts de transaction des instruments financiers. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

L'application de ce chapitre est faite prospectivement sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs, y compris les informations présentées aux fins de comparaison. Au 1^{er} avril 2012, l'évaluation des actifs et passifs financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif et la reclassification des coûts directement attribuables à l'émission de dettes à long terme en diminution des dettes à long terme ont eu pour effet d'éliminer les frais reportés liés aux dettes à long terme représentant un montant de 12,7 millions de dollars, de réduire les dettes à long terme de 11,6 millions de dollars et d'augmenter les frais financiers de 1,1 million de dollars.

De plus, de nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments ont été ajoutées et sont présentées à la note 29.

Le 1^{er} avril 2012, la SIQ a adopté rétroactivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon dont la SIQ doit comptabiliser et présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que celui du bénéficiaire. Les états financiers comparatifs ont été retraités pour refléter l'application de cette nouvelle norme. Ainsi, ces modifications ont eu pour effet d'augmenter l'excédent cumulé au 1^{er} avril 2011 de 11,4 millions de dollars et de modifier les chiffres des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012. Par conséquent, au 31 mars 2012, les revenus reportés ont diminué de 10,9 millions de dollars, la dette nette ainsi que l'excédent cumulé ont augmenté du même montant. De plus, les revenus « Autres » et l'excédent annuel ont diminué de 0,5 million de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4. IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

	2013	2012
Terrains	9 261	8 445
Bâtiments	11 807	12 541
	21 068	20 986

5. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt au taux de 2,90 % à 7,05 % (2012: 3,16 % à 7,76 %), échéant entre 2014 et 2028.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit:

Exercice	
2014	26 363
2015	24 887
2016	22 406
2017	19 822
2018	16 922
2019 à 2028	90 642
	201 042

6. CRÉANCES LIÉES AUX PROJETS ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Les créances liées aux projets établissement comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux des acceptations bancaires d'un mois majoré de 0,05 %, reliés aux projets de construction confiés à la SIQ.

7. AUTRES CRÉANCES

	2013	2012
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes*	35 257	31 109
Réseau de la santé et des services sociaux	2 828	2 573
9227-9702 Québec inc.	227	682
Société Parc-Auto du Québec	8 550	7 895
Autres	2 086	3 480
	48 948	45 739

* Du montant à recevoir des ministères et organismes, un montant de 6,9 millions de dollars (2012: 7,1 millions de dollars) est à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux pour et au nom des établissements, sans intérêt, selon un calendrier de versements prédéterminés échéant en 2033.

Les montants à recevoir au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

Exercice	
2014	251
2015	264
2016	277
2017	291
2018	306
2019 et suivants	5 461
	6 850

8. SOMMES À RECEVOIR DE FINANCEMENT-QUÉBEC SUITE AUX TRANSFERTS DE PRÊTS

Une convention est intervenue avec Financement-Québec le 31 mars 2011 relativement aux transferts des conventions de prêts à long terme afin de financer à long terme des enveloppes décentralisées antérieures à 1999.

En vertu de ces conventions de prêts à long terme, la SIQ conserve un emprunt réalisé par une émission d'une obligation en lien avec ces dits prêts. Ainsi, Financement-Québec s'engage à verser au fiduciaire de cette émission d'obligation pour et à l'acquit de la SIQ, un montant équivalant aux paiements dus sur l'emprunt obligataire comprenant les versements de capital au Fonds d'amortissement et les versements d'intérêts, conformément à la cédule de remboursement de l'emprunt.

Les montants à recevoir au cours des deux prochains exercices qui portent intérêt au taux effectif de 10,51 % se détaillent comme suit:

Exercice	
2014	19 246
2015	21 436
	40 682

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LIÉES À LA DETTE À LONG TERME

En vertu de sa loi, la SIQ dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances et de l'Économie, des sommes dédiées au remboursement d'une dette obligataire qui est de l'ordre de 10,0 millions de dollars (2012: 22,7 millions de dollars). Celles-ci, totalisant 9,6 millions de dollars (2012: 16,2 millions de dollars), ont généré un rendement garanti de 3,7 % (2012: 4,2 %) fixé annuellement par convention d'opération d'échange de taux d'intérêt échéant le 31 mars 2013.

Selon la convention intervenue avec Financement-Québec mentionnée à la note 8, ce dernier s'engage à verser au Fonds d'amortissement pour et l'acquit de la SIQ, des sommes dédiées au remboursement d'une dette obligataire de l'ordre de 54,5 millions de dollars (2012: 71,4 millions de dollars). Celles-ci, totalisant 13,8 millions de dollars (2012: 13,2 millions de dollars), portent intérêt au taux effectif de 10,51 %, échéant en 2015.

Les sorties de fonds (entrées) en capital du Fonds d'amortissement pour le remboursement des dettes à long terme se détaillent comme suit :

Exercice	
2014	(1 000)
2015	14 400
2016	–
2017	–
2018	–
2019	10 000
	23 400

10. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE PUBLIQUE

	Prêts et avances	Valeur de consolidation	2013	2012
9227-9702 Québec inc.	23 900	(5 232)	18 668	17 996

Les avances à la filiale portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 0,05 % et sont sans modalité de remboursement.

Sommaire des états financiers de 9227-9702 Québec inc. au 31 mars 2013

BILAN

	2013	2012
Actif	20 177	19 669
Passif	25 409	25 962
Capitaux propres négatifs	(5 232)	(6 293)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

	2013	2012
Produits	8 589	9 180
Charges	7 529	6 787
Bénéfice d'exploitation	1 060	2 393
Réduction de valeur pour dépréciation du goodwill	–	(8 353)
Bénéfice net (perte nette)	1 060	(5 960)

9227-9702 Québec inc. s'est engagé par bail jusqu'en 2031 pour la location d'une bâtisse. Le solde de l'engagement s'établit à 34,7 millions de dollars.

Les paiements minimaux exigibles au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

Exercice	
2014	1 700
2015	1 700
2016	1 700
2017	1 767
2018	1 900

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

11. DETTES À LONG TERME

	2013	2012 (retraité)
Obligations aux taux effectifs de 10,72 % à 11,00 %, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2014 à 2019	159 630	218 792
Obligations sans versement d'intérêt pour une période de 19 ans et portant intérêt pour une période de 6 ans au taux de 156 % (taux effectif de 10,51 %), échéant en 2015, incluant les intérêts capitalisables de 39,5 M\$	54 482	71 354
Obligations sans versement d'intérêt pour une période de 15 ans et portant intérêt pour une période de 8 ans au taux de 68 % (taux effectif de 10,46 %), échéant en 2013, incluant les intérêts capitalisables de 4,7 M\$	–	12 691
Billets dus au Ministre des Finances et de l'Économie du gouvernement du Québec aux taux effectifs de 3,01 % à 10,28 %, échéant de 2014 à 2044	2 376 448	2 094 296
Billets dus à Financement-Québec aux taux de 6,40 % à 9,38 %, échéant de 2016 à 2019	642	771
Emprunts aux taux de 3,8 % à 5,26 %, garantis par des hypothèques immobilières, échéant de 2018 à 2022	10 308	11 107
Hypothèques de la Société d'habitation du Québec garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 107,6 M\$ à des taux variant de 6,88 % à 8,00 %, échéant de 2020 à 2030 (a)	25 086	26 538
Emprunts à taux et à échéances variables	233	256
	2 626 829	2 435 805

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme, se détaille comme suit :

Exercice	
2014	92 048
2015	235 006
2016	213 796
2017	155 959
2018	62 913
2019 et suivants	1 859 691
	2 619 413

- (a) Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la SIQ, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé et des services sociaux. Celles-ci peuvent être cédées aux créanciers non apparentés de la SIQ pour garantir leurs prêts.

12. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements minimaux à payer en vertu de contrats de location-acquisition sont :

Exercice	
2014	6 764
2015	6 764
2016	6 010
2017	5 860
2018	5 860
2019 et suivants	49 759
Total des paiements minimaux à payer	81 017
Moins : Intérêts théoriques au taux de 11,66 %	18 801
Frais accessoires	43 670
	18 546

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Au 31 mars 2013, la SIQ a des emprunts temporaires de 523,2 millions de dollars (2012: 688,5 millions de dollars) dont 95,7 millions de dollars auprès du ministère des Finances et de l'Économie, à titre de gestionnaire du Fonds de financement (2012: 330,1 millions de dollars), et 427,5 millions de dollars auprès d'institutions financières (2012: 358,4 millions de dollars). Les emprunts temporaires de la SIQ portent intérêt à un taux moyen de 1,25 % dont 427,5 millions de dollars ayant des échéances s'échelonnant du 2 au 29 avril 2013 et 95,7 millions de dollars qui se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La SIQ dispose auprès de deux institutions financières de marges de crédit de 10,0 et 200,0 millions de dollars. Ces marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel et sont renouvelables au moins une fois l'an. Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SIQ. Au 31 mars 2013, le taux préférentiel est de 3,0 % (2012: 3,0 %). Le solde de la marge de 200,0 millions de dollars au 31 mars 2013 est nul (2012: nul) ainsi que le solde de la marge de 10,0 millions de dollars (2012: nul).

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2013	2012
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes	45 204	53 974
Réseau de la santé et des services sociaux	828	1 244
Autres	158 705	135 437
	204 737	190 655

15. REVENUS REPORTÉS

	2013	2012 (retraité)
Loyers		
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes	7 335	24 776
Réseau de la santé et des services sociaux	889	1 010
Autres	2 794	2 470
Contributions		
Entités sous contrôle commun		
Réseau de la santé et des services sociaux	101 012	103 953
Autres	1 005	994
Apports reportés relatifs aux plus-values - Réseau de la santé et des services sociaux	65 871	71 042
	178 906	204 245

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

16. IMMEUBLES

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location- acquisition	Réparations majeures	2013	2012
Coût des immobilisations						
Solde au début	229 249	4 129 470	28 406	261 144	4 648 269	4 506 429
Acquisitions	5 913	34 864	–	39 929	80 706	166 245
Dispositions	(2 014)	(2 813)	–	(356)	(5 183)	(24 405)
Solde à la fin	233 148	4 161 521	28 406	300 717	4 723 792	4 648 269
Amortissement cumulé						
Solde au début	–	1 152 852	11 007	55 314	1 219 173	1 099 576
Amortissement	–	108 445	1 027	17 164	126 636	123 532
Incidence des dispositions	–	(2 143)	–	(357)	(2 500)	(3 935)
Solde à la fin	–	1 259 154	12 034	72 121	1 343 309	1 219 173
Valeur nette comptable	233 148	2 902 367	16 372	228 596	3 380 483	3 429 096

Le total des immobilisations inclut des terrains cédés par baux emphytéotiques pour un montant de 9,0 millions de dollars (2012: 9,1 millions de dollars).

Les acquisitions s'élèvent à 80,6 millions de dollars (2012: 166,2 millions de dollars), dont un montant de 71,1 millions de dollars correspond à un transfert de

travaux en cours (2012: 160,6 millions de dollars). Les dispositions s'élèvent à 5,2 millions de dollars (2012: 24,4 millions de dollars), dont un montant de 2,5 millions de dollars représente un transfert aux immeubles destinés à la vente (2012: 21,6 millions de dollars). Un montant de 10,6 millions de dollars était impayé au 31 mars 2013 (2012: 15,0 millions de dollars).

17. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement	Mobilier et équipement en location	Dévelop- pements de systèmes informatiques	2013	2012
Coût des immobilisations						
Solde au début	49 392	33 823	43 957	10 637	137 809	189 142
Acquisitions	1 284	1 978	–	4 277	7 539	22 858
Dispositions	(43)	(157)	–	–	(200)	(74 191)
Solde à la fin	50 633	35 644	43 957	14 914	145 148	137 809
Amortissement cumulé						
Solde au début	22 040	27 754	41 424	1 702	92 920	88 537
Amortissement	4 223	2 138	1 060	1 001	8 422	8 474
Incidence des dispositions	(42)	(136)	–	–	(178)	(4 091)
Solde à la fin	26 221	29 756	42 484	2 703	101 164	92 920
Valeur nette comptable	24 412	5 888	1 473	12 211	43 984	44 889

Des développements de systèmes informatiques au coût de 3,9 millions de dollars sont en voie de réalisation au 31 mars 2013 (2012: 0,8 million de dollars) et ne sont pas amortis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

18. FRAIS CAPITALISÉS AUX TRAVAUX EN COURS

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux travaux en cours :

	2013	2012
Frais généraux et administratifs spécifiquement imputables aux projets en cours de construction (note 25)	15 315	14 303
Intérêts (note 23)	2 160	1 788
	17 475	16 091

19. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SIQ sont détenues par le ministre des Finances et de l'Économie.

	2013	2012
Autorisé :		
300 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune		
Émis et payé :		
90 001 actions	90 001	90 001

20. EXCÉDENT CUMULÉ

	2013	2012
Excédent cumulé	459 055	439 671
Portion de l'excédent cumulé liée à un non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux*	169 664	143 818
Excédent cumulé résiduel	289 391	295 853

* Les revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux, établis annuellement en fonction d'un CT avec le réseau de la santé et des services sociaux, sont constatés sur une période de 15 ans alors que les charges correspondantes, qui sont liées principalement à l'amortissement des immobilisations et de charges d'intérêts, sont réparties sur une période supérieure, ce qui entraîne un non-appariement des revenus et des charges.

L'excédent cumulé lié au non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux est lié aux charges futures rattachées à ces immobilisations.

Également, compte tenu de la nature même des actifs générant ces charges, la Société est à évaluer la nature même des actifs générant ces charges ainsi que la problématique reliée au financement des immobilisations de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux et proposera à moyen terme une solution à chacun des intervenants impliqués. Cette solution pourrait avoir notamment comme impact de modifier dans les années futures les postes suivants aux états financiers : « Immeubles » et « Amortissement ».

21. REVENUS D'INTÉRÊTS

	2013	2012
Créances		
Liées aux aménagements	8 838	9 027
Liées aux projets établissement	528	689
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts	6 527	8 131
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	475	663
Autres	576	858
	16 944	19 368

22. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2013	2012
Exploitation	95 396	96 320
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation des immeubles (note 25)	37 977	35 851
Conservation	2 006	1 986
Amortissement des réparations majeures	17 164	14 701
Frais de relocalisation	1 449	2 031
	153 992	150 889

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

23. FRAIS FINANCIERS

	2013	2012
Charges d'intérêts :		
Dettes à long terme		
Entités sous contrôle commun – ministères et organismes	117 063	115 061
Autres	30 910	33 431
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 212	2 331
Amortissement des frais reportés liés aux dettes à long terme (note 3)		
Entités sous contrôle commun – ministères et organismes	–	980
Autres	–	13
Emprunts temporaires		
Entités sous contrôle commun – ministères et organismes	2 158	5 254
Autres	4 744	4 688
Autres	47	130
	157 134	161 888
Moins :		
Intérêts capitalisés aux autres immobilisations corporelles et aux travaux en cours (notes 17 et 18)	2 160	2 309
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	1 043	861
	3 203	3 170
	153 931	158 718

24. AMORTISSEMENT

	2013	2012
Immeubles	126 268	123 478
Autres immobilisations corporelles	8 422	8 474
	134 690	131 952
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs et frais d'exploitation des immeubles	18 208	15 775
	116 482	116 177

25. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	2013	2012
Salaires et avantages sociaux	58 499	58 161
Frais des locaux occupés par la SIQ	5 937	5 721
Autres dépenses administratives	8 823	8 317
	73 259	72 199
Moins :		
Frais capitalisés aux travaux en cours (note 18)	15 315	14 303
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 22)	37 977	35 851
Frais imputés aux aménagements et autres services offerts aux clients	1 391	1 976
Frais imputés aux coûts relatifs aux honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	7 726	8 471
	62 409	60 601
	10 850	11 598

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

26. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la SIQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la SIQ pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable et celui pour le RRPE, le RRF et le RRAS est demeuré identique à 12,30 %.

Les cotisations de la SIQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3,2 millions de dollars (2012: 3,2 millions de dollars). Les obligations de la SIQ à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

	2013	2012
Taux de croissance de la rémunération	3,25%	3,25%
Taux d'actualisation	3,45%	3,61%
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	Entre 9 et 13 ans	Entre 9 et 13 ans

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie	Vacances	2013	2012
Solde au début	6 083	5 464	11 547	11 341
Montants transférés*	–	–	–	(713)
Charge de l'exercice	2 353	5 246	7 599	6 922
	8 436	10 710	19 146	17 550
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	2 109	5 167	7 276	6 003
Solde à la fin	6 327	5 543	11 870	11 547

* Les montants transférés représentent les vacances et les maladies à payer à la suite de transferts d'employés entre la SIQ et le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

27. CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ BON PASTEUR (S.E.N.C.)

Au 31 mars 2013, la quote-part de chacun des éléments de la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

	2013	2012
Actif	17 790	17 899
Passif	10 092	10 913
Capitaux propres	7 698	6 986
Produits	3 176	2 961
Charges	2 464	2 505
Bénéfice net	712	456

28. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les produits d'aménagements et autres services offerts aux clients proviennent d'opérations conclues avec les ministères et organismes clients.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus ainsi que dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la SIQ est apparentée avec tous les ministères, les fonds spéciaux, les agences de la santé et des services sociaux, les établissements et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La SIQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la SIQ au risque de crédit.

La SIQ évalue la condition financière de ses clients autres que ministères et organismes et autres que réseau de la santé et des services sociaux sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La SIQ établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques. La SIQ ne croit pas être exposée à un niveau de risque significatif à l'égard de ses clients.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SIQ ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à long terme	92 048	448 802	218 872	1 859 691
Emprunts temporaires	523 154	—	—	—
Charges à payer et frais courus	204 737	—	—	—
	819 939	448 802	218 872	1 859 691

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Compte tenu que la SIQ n'effectue aucune opération en devises étrangères et ne détient pas de placements négociés sur un marché, elle est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers, mais comme la SIQ a l'intention de conserver ses créances aux aménagements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts temporaires et ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu, elle est peu exposée à ce risque.

La SIQ est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

À la date de l'état de la situation financière, le portrait relatif aux taux d'intérêt de la SIQ se détaille comme suit:

	(Valeur comptable)		Total
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	
Actifs financiers			
Créances liées aux aménagements	201 042	–	201 042
Placement à court terme	450	–	450
Passifs financiers			
Dettes à long terme	2 626 829	–	2 626 829
Emprunts temporaires	–	523 154	523 154

L'effet net tant sur les actifs que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 27,8 millions de dollars l'excédent annuel.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

30. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

Exercice	
2014	300 552
2015	262 543
2016	226 152
2017	203 180
2018	162 980
2019 et suivants	792 472
	1 947 879

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2013, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 166,9 millions de dollars (2012 : 138,7 millions de dollars).

31. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la SIQ, au montant de 35,5 millions de dollars, sont en cours à la date de préparation des états financiers. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SIQ.

Environnement

Les activités de la SIQ sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

Amiante

Les immeubles de la SIQ construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat. En effet, comme ce matériau est généralement encapsulé, il ne présente pas de risques tant et aussi longtemps qu'une intervention qui aurait pour effet d'altérer cette couche protectrice n'est pas réalisée. Ainsi, les travaux d'entretien et de réparation sont généralement assurés au moyen d'activités qui n'impliquent pas nécessairement l'enlèvement de l'amiante. La sécurité de ses travailleurs, des occupants de l'immeuble et de la population en général guide la SIQ dans sa décision de procéder à l'enlèvement

de l'amiante. Quant aux interventions importantes qui requièrent l'enlèvement de l'amiante, elles sont planifiées au moment où les changements technologiques ou l'état de l'immeuble les justifient.

Terrains contaminés

La SIQ possède également des terrains contaminés. Un passif environnemental relatif aux coûts de réhabilitation des terrains contaminés est comptabilisé, à l'exception des terrains se rapportant au réseau de la santé et des services sociaux, lorsqu'il est probable que la SIQ en assumera la responsabilité, dans la mesure où le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Quant aux terrains contaminés se rapportant au réseau de la santé et des services sociaux, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par les locataires en vertu de baux signés par la SIQ.

La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée relativement à ces éléments.

32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 5 avril 2013, la SIQ a convenu d'une entente de principe avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour le transfert de la filiale 9227 9702 Québec Inc. Ce transfert, prévu au plus tard le 28 juin 2013, se fera à la valeur comptable de la filiale qui sera établie au 28 juin 2013.

De plus, le 26 avril 2013, la SIQ s'est entendue pour la vente des actifs immobiliers situés sur la portion Nord du quadrilatère appelé « Îlot Voyageur ». Cette transaction importante, qui doit être conclue au plus tard le 5 juillet 2013, permettra à l'acquéreur de compléter le développement immobilier prévu sur ce site et de revitaliser cette portion de l'Arrondissement Ville-Marie à Montréal.

33. CHIFFRES COMPARATIFS

En plus des changements découlant des modifications comptables, certains chiffres de 2012 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

ANNEXE A

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Aux fins de comparaison et d'étalonnage avec le secteur privé, l'information financière est présentée selon le format utilisé dans les exercices antérieurs*

BILAN

Au 31 mars 2013

(en milliers de dollars) (non audité)	M/O 2013	RSSS 2013	Total 2013	M/O 2012	RSSS 2012	Total 2012
Actif						
Immeubles	1 667 116	1 713 367	3 380 483	1 668 957	1 760 139	3 429 096
Immeubles destinés à la vente	19 023	2 045	21 068	16 977	4 009	20 986
Autres immobilisations corporelles	42 511	1 473	43 984	42 356	2 533	44 889
Créances						
Liées aux aménagements	201 042	–	201 042	198 192	–	198 192
Liées aux projets établissement	–	42 046	42 046	–	42 687	42 687
Autres	24 056	24 892	48 948	22 723	23 016	45 739
Travaux en cours	252 677	19 739	272 416	146 846	15 219	162 065
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts	–	40 682	40 682	–	58 155	58 155
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	–	23 400	23 400	–	29 440	29 440
Participation dans une entreprise publique	18 668	–	18 668	17 996	–	17 996
Placement temporaire	450	–	450	–	–	–
Stocks	804	–	804	794	–	794
Frais payés d'avance	4 226	–	4 226	4 329	–	4 329
Frais reportés liés aux dettes à long terme	–	–	–	2 773	9 883	12 656
Encaisse	3 349	–	3 349	6 431	–	6 431
Transactions entre les M/O et le RSSS	(14 003)	14 003	–	(13 921)	13 921	–
	2 219 919	1 881 647	4 101 566	2 114 453	1 959 002	4 073 455
Passif						
Dettes à long terme	1 333 378	1 293 451	2 626 829	1 040 177	1 395 628	2 435 805
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	18 546	–	18 546	19 583	–	19 583
Emprunts temporaires	427 470	95 684	523 154	600 913	87 606	688 519
Charges à payer et frais courus	166 339	38 398	204 737	151 738	38 917	190 655
Revenus reportés	11 134	167 772	178 906	28 240	176 005	204 245
Chèques en circulation moins encaisse	–	338	338	–	4 976	4 976
	1 956 867	1 595 643	3 552 510	1 840 651	1 703 132	3 543 783
Avoir de l'actionnaire						
Capital-actions	80 001	10 000	90 001	80 001	10 000	90 001
Bénéfices non répartis	183 051	276 004	459 055	193 801	245 870	439 671
	263 052	286 004	549 056	273 802	255 870	529 672
	2 219 919	1 881 647	4 101 566	2 114 453	1 959 002	4 073 455

* Les activités de la SIQ se composent du volet ministères et organismes (M/O) et du volet réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

ANNEXE B

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Aux fins de comparaison et d'étalonnage avec le secteur privé, l'information financière est présentée selon le format utilisé dans les exercices antérieurs*

RÉSULTATS

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars) (non audités)	M/O 2013	RSSS 2013	Total 2013	M/O 2012	RSSS 2012	Total 2012
Revenus						
Location d'espaces						
Ministères et organismes clients	619 475	–	619 475	602 040	223	602 263
Réseau de la santé et des services sociaux	1 984	137 304	139 288	1 449	140 829	142 278
Autres clients	11 333	10 093	21 426	9 986	11 244	21 230
Stationnements	29 706	–	29 706	28 159	–	28 159
Aménagements et autres services offerts aux clients	53 297	4 058	57 355	58 781	2 229	61 010
Honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	–	7 726	7 726	–	8 471	8 471
Revenu provenant d'une entreprise publique	1 060	–	1 060	–	–	–
Revenus d'intérêts	9 163	7 781	16 944	9 270	10 098	19 368
Gain sur cession d'immeubles	–	852	852	2 057	296	2 353
Autres	425	7 033	7 458	1 216	6 910	8 126
	726 443	174 847	901 290	712 958	180 300	893 258
Charges						
Loyers et taxes d'affaires sur locations	296 075	–	296 075	283 884	–	283 884
Frais d'exploitation des immeubles	151 930	2 062	153 992	148 295	2 594	150 889
Aménagements et autres services offerts aux clients	52 542	3 774	56 316	58 460	1 895	60 355
Frais financiers	73 265	80 666	153 931	72 129	86 589	158 718
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	79 365	–	79 365	75 080	–	75 080
Coûts relatifs aux honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	–	7 726	7 726	–	8 471	8 471
Amortissement	56 396	60 086	116 482	54 656	61 521	116 177
Frais généraux et administratifs – net	10 850	–	10 850	11 308	290	11 598
Réduction de valeur d'immeubles et d'immeubles destinés à la vente	–	–	–	–	1 636	1 636
Perte sur cession d'immeubles	492	–	492	–	–	–
Perte provenant d'une entreprise publique	–	–	–	5 960	–	5 960
	720 915	154 314	875 229	709 772	162 996	872 768
Bénéfice net	5 528	20 533	26 061	3 186	17 304	20 490

* Les activités de la SIQ se composent du volet ministères et organismes (M/O) et du volet réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

ATTESTATION DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES CONTRÔLES INTERNES

Nous avons examiné les états financiers ainsi que le rapport annuel de la Société immobilière du Québec (Société) pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

À ces égards, nous avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour la Société.

Ainsi, nous avons conçu et fait concevoir sous notre supervision des contrôles pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les états financiers et le rapport annuel sont produits et que l'information qui doit être présentée par la Société dans le rapport annuel est enregistrée, traitée et présentée dans les délais prescrits.

Après évaluation, nous attestons que les contrôles conçus sous notre supervision fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Nous attestons également qu'à notre connaissance et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, les états financiers ainsi que le rapport annuel ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important, ni n'omettent de fait important devant être déclaré, et ce, pour les exercices visés par ces documents.

Nous attestons enfin qu'à notre connaissance et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le rapport annuel donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux dates de clôture des exercices présentés dans les états financiers et le rapport annuel, ainsi que des résultats de son exploitation pour ces exercices.

Le président et chef de la direction par intérim,



Luc Meunier

Le vice-président Finances,
Contrats et Technologies de l'information,



Éric Thibault, CPA, CA

Québec, le 29 mai 2013



www.siq.gouv.qc.ca

Société immobilière du Québec
Édifice Marie-Fitzbach
1075, rue de l'Amérique-Française
Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone: 418 646-1766, poste 3461
Courriel: courrier@siq.gouv.qc.ca

Centre d'appels
24 heures / 7 jours
1 877 ^{SIQ} 747-9911



Publié par :

Société immobilière du Québec

Édifice Marie-Fitzbach
1075, rue de l'Amérique-Française
Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone : 418 646-1766, poste 3461

Télécopieur : 418 646-6911

Courriel : courrier@siq.gouv.qc.ca

Version électronique accessible
au www.siq.gouv.qc.ca

Conception graphique et infographie :
Graphissimo communication visuelle

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2013

ISSN 0827-0902
ISBN 978-2-550-67540-2

Intérieur imprimé sur du papier recyclé
100 % postconsommation.